

L'INSÉCURITÉ SOCIALE EN MILIEU RURAL EN ISÈRE



isère
LE DÉPARTEMENT

Septembre 2024

ÉDITO

“ **E**n tant que chef de file de l'action sociale, le Département de l'Isère joue un rôle décisif dans la lutte contre les fragilités sociales des Isérois. Cela nécessite de mobiliser une large panoplie d'outils et de services, en direction des Isérois et en lien avec nos partenaires. Cela suppose également de mener un effort collectif pour construire un état des lieux partagé de la situation dans nos territoires.

C'est ce que nous vous proposons dans cette étude, menée en partenariat avec l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise et l'Observatoire des non-recours aux droits et services, dont l'objet est de mieux comprendre les trajectoires et le ressenti d'Isérois vivant dans les territoires ruraux.

Cette étude est importante car, même si notre territoire est globalement plutôt favorisé, des habitants y connaissent des difficultés sociales parfois importantes. En outre, s'il est vrai que ces difficultés sont très fortes en particulier dans les zones urbaines, le Département, de par ses missions et son emprise géographique, se doit de porter un regard spécifique sur les territoires ruraux où existent la précarité et l'insécurité sociale.

Les réflexions qu'apporte ce rapport s'inscrivent dans un contexte de transformations structurelles du travail social et dans la continuité des actions mises en place par le Département pour améliorer le quotidien des Isérois. L'étude confirme le rôle majeur que doit jouer la prévention dans les parcours de vie et l'importance d'une réponse coordonnée et continue aux problématiques des usagers. Enfin, elle peut servir de point de départ à la mise en place de nouvelles actions, de nouvelles manières de travailler au plus près des réalités des habitants.

Et au-delà de cette étude, le cheminement qu'elle a permis aura été producteur de rencontres et d'échanges avec de nombreux partenaires exerçant dans le champ de l'action sociale. Comme en témoignent les résultats de l'enquête, l'interconnaissance et la coopération inter-institutionnelle sont des éléments clés d'une action publique de proximité, plus simple et plus efficace, au service de tous.

Séverine Battin
Directrice générale des services



03 ÉDITO

06 SYNTHÈSE

08 INTRODUCTION

10 Aux origines de l'étude

12 Méthodologie

12 Analyse de données statistiques internes et externes au Département

13 Une approche subjective des difficultés financières : enquête partenariale avec l'INSEE

13 Une approche par des « focus groups » auprès de professionnels et bénévoles de l'action sociale

14 Une approche par les récits de vie : entretiens semi-directifs auprès d'habitants.

16 PARTIE 1

18 D'une étude sur la précarité à une étude sur l'insécurité sociale des personnes

18 De l'intérêt de combiner les approches pour mieux comprendre les formes de la précarité et leur vécu

19 Au-delà des revenus : intégrer les dépenses pour rendre compte des contraintes budgétaires, des arbitrages et privations

21 Le continuum de situations de pauvreté observées parmi les enquêtés

22 Des situations « d'insécurité sociale »

24 PARTIE 2

26 Trajectoires dans la précarité : des causes multiples et des mécanismes spécifiques selon les profils et périodes de vie

26 Les conditions de vie : un équilibre « systémique »

27 Des déterminants de la pauvreté qui entravent les parcours

28 Les jeunes : accès à l'autonomie difficile et parcours « horizontaux »

30 Les précarités supplémentaires vécues par les femmes et notamment les mères

32 Le passage à la retraite : un changement de statut qui cristallise des positions sociales dans la durée

34 PARTIE 3

36 Le poids du territoire : des effets amplificateurs des difficultés sociales

36 Le logement

38 Une offre territoriale lacunaire et dispersée

40 La mobilité, ou la capacité à se déplacer sur le territoire pour accéder aux ressources

42 PARTIE 4

44 Stratégies individuelles en dehors des réponses institutionnalisées : entre débrouille et solidarité informelle

44 Des conséquences sur les budgets des ménages, entre restriction et renoncement

45 Les dépenses alimentaires : une variable d'ajustement ?

45 Des stratégies et arbitrages motivés par l'impératif du calcul permanent

46 Débrouille et solidarité informelle

50 PARTIE 5

52 Parcours d'accès aux droits et aux services

52 L'offre sociale de proximité

53 La connaissance de l'offre sociale de proximité

54 Des situations d'insécurité sociale peu ou mal couvertes par l'aide et l'action sociales

56 Les fréquentes discontinuités de droits

59 Le non-recours « permanent », entre non-connaissance et non-demande

61 Du non-recours « temporaire » à la demande d'aide

63 Une sollicitation des acteurs dépendante de la nature des besoins, de l'offre existante sur le territoire et de sa connaissance

Insécurité sociale et précarité dans les territoires ruraux : des phénomènes moins prégnants qu'en milieu urbain, mais fortement corrélés à des « effets de territoire »

Si les territoires ruraux du département concentrent des niveaux de pauvreté près de 2,5 fois moins élevés que dans les grosses villes, le déficit et la dispersion des ressources locales dans ces territoires amplifient considérablement les fragilités sociales préexistantes. L'approche par les parcours de vie développée dans cette étude permet de caractériser les difficultés vécues et les mécanismes qui entrent en œuvre, afin d'en tirer des enseignements et ajuster l'action publique en conséquence.

Dépasser l'approche statistique pour considérer les difficultés concrètement vécues et éprouvées

La caractérisation statistique de la pauvreté achoppe dans sa capacité à rendre compte des besoins réels des publics concernés. A niveau de ressources équivalent, le ressenti des difficultés varie fortement. La précarité peut alors être envisagée comme une situation d'« insécurité sociale » durable, qui ne se limite pas à sa dimension monétaire et dont les origines sont à rechercher dans les configurations sociales, familiales, pro-

fessionnelles... des personnes rencontrées. Elle se caractérise en particulier par un rapport à l'avenir constamment incertain et une incapacité à faire face à des aléas comme la crainte quotidienne du « frigo qui lâche » ou de la panne de voiture.

Le « poids du territoire » comme amplificateur des difficultés sociales

Moins visible qu'en milieu urbain, la précarité dans les territoires ruraux reste néanmoins prégnante. De plus, les fragilités sociales préexistantes se trouvent renforcées par les spécificités de la ruralité, en ce qu'elles réduisent les capacités d'accès aux ressources essentielles telles que l'emploi, la for-

mation, l'alimentation, les loisirs, mais aussi d'accès aux aides et prestations sociales.

L'accès à un logement de qualité, bien situé et abordable, est difficile pour les ménages aux ressources financières limitées. Les charges énergétiques et de déplacement liées au logement peuvent s'avérer importantes, et certaines personnes font face à des conditions d'habitat dégradées.

La capacité à se déplacer sur un territoire aux ressources plus limitées, plus éloignées et moins diversifiées, apparaît déterminante. Or, le caractère lacunaire des réseaux de transport en commun dès lors que l'on se trouve en dehors des axes principaux rend l'usage de la voiture incontournable. Le coût du carburant pèse lourd sur les budgets, tandis que l'entretien d'un véhicule devient aléatoire voire impossible. Les personnes dépourvues de véhicule ou de permis de conduire, ou à la santé précaire, connaissent davantage l'isolement.

Des situations-types et des fragilités spécifiques

L'étude donne à voir deux situations-types d'insécurité sociale : d'une part des situations « ancrées », qui font état de cumuls de fragilités qui s'auto-alimentent et se renforcent dans des effets de cercles vicieux et, d'autre part, des « accidents de parcours », où certaines fragilités sous-jacentes ne permettent pas d'« amortir » les conséquences d'un événement particulier (perte d'emploi, séparation, problème de santé...).

Outre ces situations-types qui se retrouvent dans les parcours observés, des mécanismes plus spécifiques touchent certains profils. Les jeunes, notamment lorsqu'ils sont issus de familles elles-mêmes modestes voire précaires, font l'objet d'un accès à l'autonomie à la fois compliqué par les interdépendances familiales, mais aussi par les difficultés de mobilité, d'accès à la formation ou à des expériences pro-

fessionnalisantes. Les femmes, tout en percevant des revenus globalement inférieurs à ceux des hommes, assument plus fortement les charges familiales et notamment celles liées aux enfants. Pour les nouveaux retraités, le passage à la retraite nécessite la gestion d'une transition qui peut être fragilisante à plusieurs niveaux et concomitante à des perspectives d'évolution réduites : l'absence de patrimoine (financier, matériel, immobilier), la localisation des logements et leur praticité, les conditions de santé, l'absence de soutien ou au contraire les dépendances familiales, en sont les principales difficultés et ce, dans un contexte de diminution de l'autonomie.

De l'absence de droits au non-recours : des droits sociaux discontinus, un « paysage complexe »

L'accès aux droits représente en lui-même une cause majeure d'insécurité et d'instabilité, un « fardeau administratif » avec lequel se débattent au quotidien les personnes en situation de précarité, tout comme les acteurs locaux rencontrés.

L'hétérogénéité et la complexité des modes de calcul et d'éligibilité placent

les personnes dans des situations d'incertitude constantes quant aux ressources sur lesquelles elles pourront compter, avec des discontinuités et ruptures de droits importantes en toile de fond. Les effets démobilisateurs qui en découlent sont prégnants, compliquant encore davantage le recours aux mécanismes de solidarité.

La disparition des antennes rurales des organismes de protection sociale et la dématérialisation administrative accentuent considérablement les difficultés d'accès aux droits et aux services. L'aide administrative ainsi que l'accompagnement social de proximité constituent, en contrepartie, des appuis précieux, à la fois « humains » et personnalisés, même s'ils restent limités dans leurs prérogatives.



CHIFFRES-CLÉS DE L'ÉTUDE

Taux de pauvreté (< 60% revenu médian) :

Isère : 11,8% Grandes villes : 17% Territoires ruraux : 7%

4 territoires étudiés :

- Oisans
- Bièvre
- Sud Grésivaudan
- Isère rhodanienne

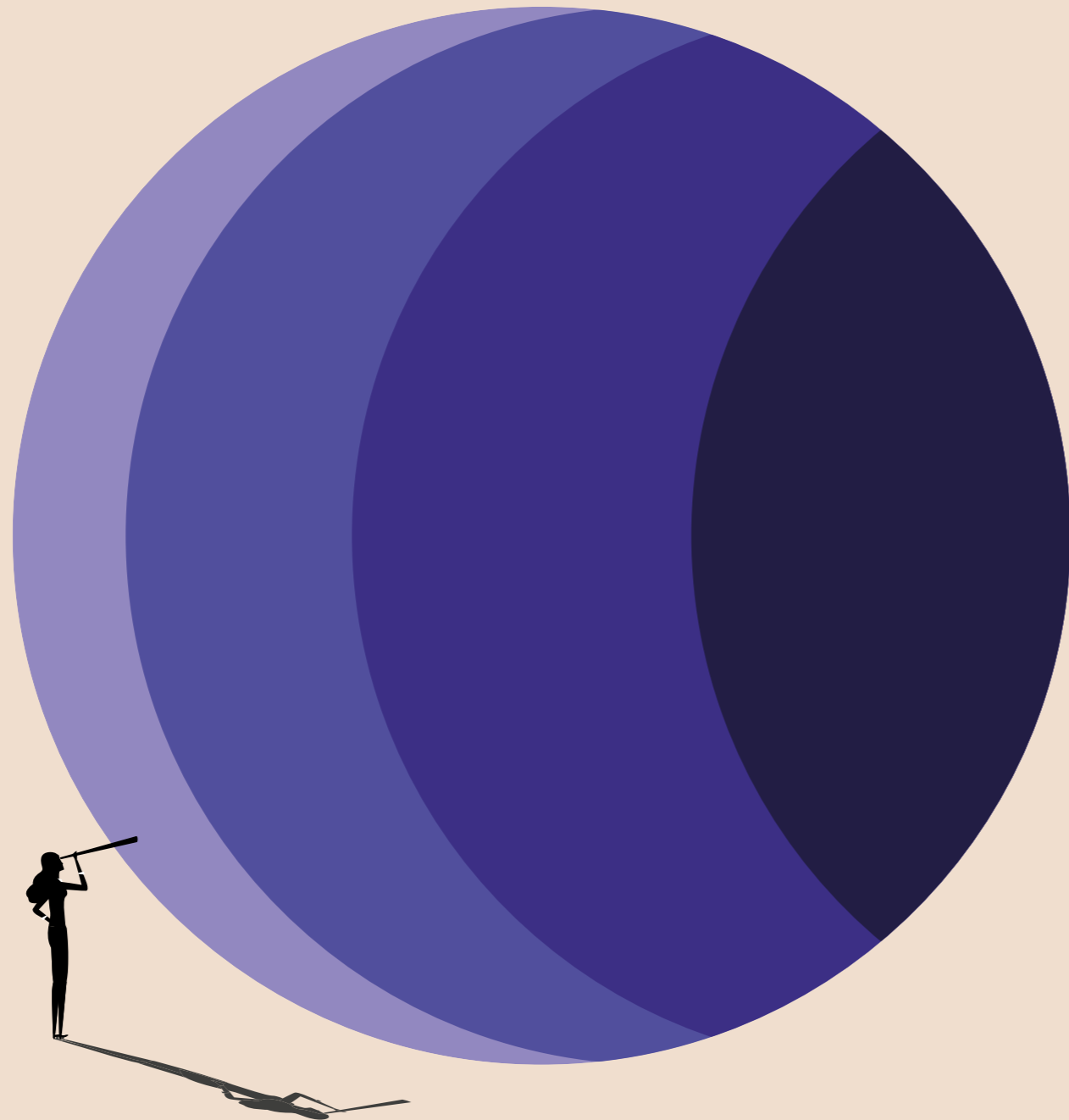
4 « focus groups » des professionnels :

- 45 professionnels rencontrés
- 33 structures représentées

52 entretiens individuels auprès des publics concernés :

- 13 jeunes
- 26 actifs
- 13 retraités



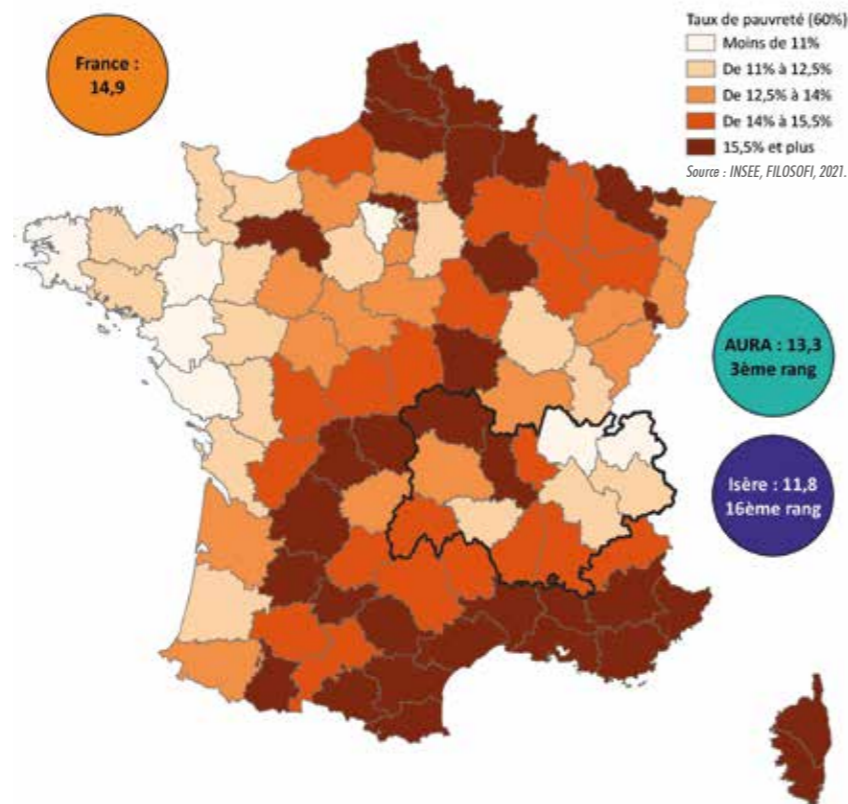


INTRODUCTION

Aux origines de l'étude : une préoccupation concernant l'impact de la crise sanitaire et de l'inflation sur les conditions de vie des Isérois et les disparités entre territoires ruraux et urbains.

Aux origines de l'étude

Une préoccupation concernant l'impact de la crise sanitaire et de l'inflation sur les conditions de vie des Isérois et les disparités entre territoires ruraux et urbains.



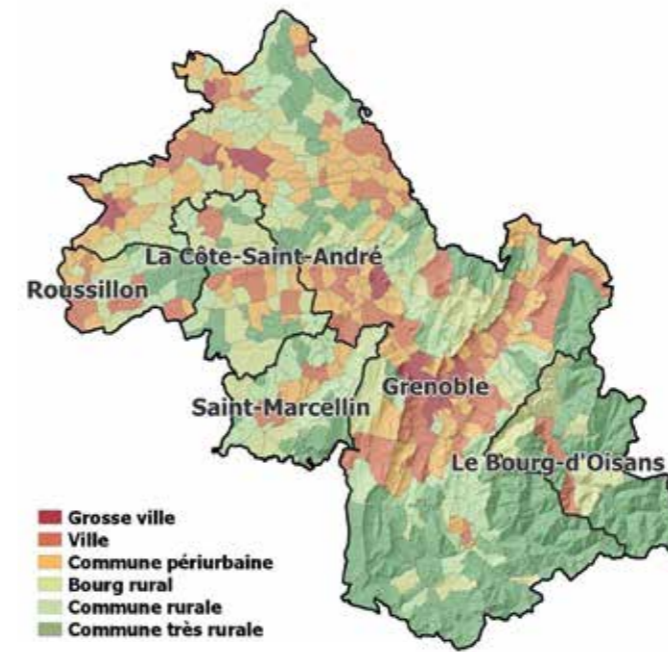
En 2021, la France, avec 14,9% (1) de la population vivant sous le seuil de pauvreté (en hausse de 0,5 point par rapport à l'année précédente), sort de l'épisode Covid avec un taux de pauvreté supérieur à celui d'avant crise.

À l'échelle communale, en Isère, les territoires les plus urbains affichent un taux de pauvreté monétaire près de 2,5 fois plus élevé que les territoires ruraux

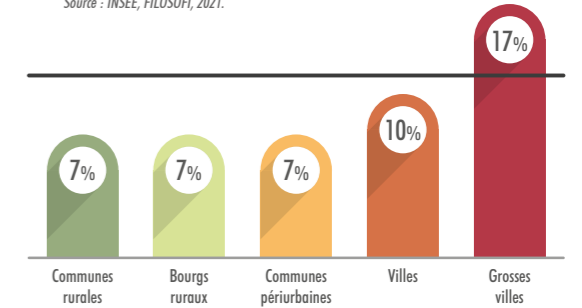
Pourtant, les difficultés sont bien présentes, puisque ce taux de pauvreté relativement faible représente tout de même 150 700 Isérois. En un an, entre

2020 et 2021, l'Isère compte 6 400 personnes pauvres de plus (le taux de pauvreté était de 11,3% en 2020, soit une augmentation de 0,5 points). Par ailleurs, les disparités territoriales dans le département sont importantes : à l'échelle communale, en Isère, les territoires les plus urbains affichent un taux de pauvreté monétaire près de 2,5 fois plus élevé que les territoires ruraux (17% contre 7%).

Ces chiffres confirment l'intuition des travailleurs sociaux du Département de l'Isère et plus largement des acteurs du champ de l'action sociale, qui faisaient déjà le constat de l'augmentation du nombre de bénéficiaires de l'action sociale, de l'élargissement des catégories



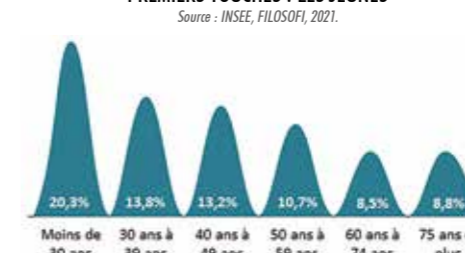
TAUX DE PAUVRETÉ SELON LA TYPOLOGIE DES COMMUNES
Source : INSEE, FILOSOFI, 2021.



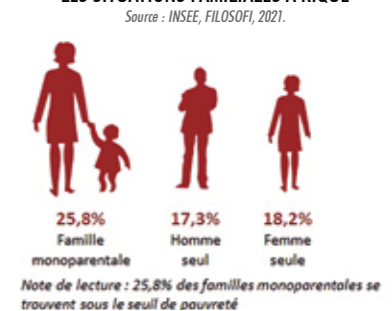
DES INÉGALITÉS ENTRE LE MILIEU RURAL ET URBAIN



PREMIERS TOUCHÉS : LES JEUNES



LES SITUATIONS FAMILIALES À RIQUE



de publics accueillis et de l'aggravation de nombreuses situations.

Le travail social s'inscrit aujourd'hui dans ce contexte de transformations structurelles profondes de la société et de crises conjoncturelles successives (crise sanitaire, crise inflationniste) influant sur les formes et trajectoires des précarités vécues par les Isérois.

Dans l'optique de mieux comprendre l'impact de ces crises sur la pauvreté en Isère et d'adapter son action, le Département a engagé en 2022 une démarche d'observation et d'analyse visant à alimenter les réflexions sur les leviers permettant d'inscrire le travail social dans une logique préventive d'anticipation des risques et des besoins. Cette démarche se focalise plus spécifiquement sur les territoires ruraux, qui ont jusqu'ici peu fait l'objet d'analyses contrairement aux territoires plus urbains (2).

Quatre territoires d'étude ont été choisis, avec l'ambition de représenter la

diversité des bassins isérois (tant sur le plan sociodémographique que géographique) : un territoire de montagne (l'Oisans), un territoire périurbain sous influence Grenobloise (le Sud Grésivaudan), un territoire du centre Isère rural (la Bièvre) et enfin un territoire du Nord Isère, plus urbain (le Roussillonnais).

L'étude s'appuie sur la combinaison de différentes méthodes de collecte d'information, à la fois quantitatives et qualitatives (Cf encart méthodologie). Cette approche multiple permet de comprendre et donner à voir la complexité du vécu de la précarité en milieu rural. Ainsi, en mobilisant à la fois des données chiffrées et la parole des professionnels et des habitants, il est possible d'appréhender ce phénomène à différentes échelles et selon différents points de vue, en croisant les niveaux les plus descriptifs et les plus subjectifs.

La première partie de l'étude traite de l'élargissement de la notion de précarité à celle d'insécurité sociale, en s'appuyant

sur les récits de vie des personnes rencontrées. La seconde partie met en avant, à travers l'analyse des parcours, des déterminants sociaux de l'insécurité sociale. La troisième partie est consacrée aux effets amplificateurs des territoires ruraux sur les difficultés sociales. Enfin, les deux dernières parties présentent les stratégies que peuvent mettre en œuvre les personnes pour tenir et essayer de s'en sortir, ainsi que leurs parcours d'accès aux droits et aux services.

(1) INSEE, FILOSOFI, 2021. Le seuil de pauvreté est le revenu en-dessous duquel une personne est considérée comme pauvre. Le seuil le plus souvent utilisé est égal à 60 % du niveau de vie médian. En 2021 le revenu médian s'élève à 1 930 euros.

(2) Entre 2021 et 2022 un « diagnostic social métropolitain » visant à « objectiver les formes de pauvreté à l'échelle métropolitaine » a été mené pour Grenoble-Alpes Métropole par une équipe pluri-partenaire locale. Ce rapport a permis de dresser un tableau de la diversité des vulnérabilités sociales vécues par les habitants sur la métropole, territoire le plus urbain de l'Isère.

Méthodologie :

Complémentarité des approches quantitatives et qualitatives pour comprendre la précarité.

Si l'approche par le seuil de pauvreté met en lumière le fait que les territoires ruraux sont 2,5 fois moins touchés par la pauvreté monétaire que les territoires urbains en Isère, elle occulte la nature et la diversité des difficultés rencontrées par les habitants. Pour mieux appréhender la complexité de ces situations, la méthodologie déployée dans cette étude repose sur la complémentarité entre l'analyse quantitative et qualitative. Ce faisant, nous souhaitons aller au-delà des statistiques et au-delà des expériences subjectives vécues par les personnes.

Quatre démarches méthodologiques alimentent notre étude :

- l'analyse de données statistiques internes et externes au Département;
- une enquête partenariale avec l'INSEE;
- des « focus groups » avec des professionnels et bénévoles de l'action sociale;
- des entretiens semi-directifs auprès d'habitants.

Analyse de données statistiques internes et externes au Département

Pour mesurer et comparer le taux de pauvreté entre les différents territoires en Isère, nous avons établi une typologie permettant de classer les communes rurales et urbaines. Or, les définitions de la ruralité sont variables et il n'existe pas de consensus. Plusieurs approches permettant de catégoriser les communes sont couramment utilisées : par les aires d'attraction des villes, les unités urbaines, la densité de population, le taux de surface urbanisée ou

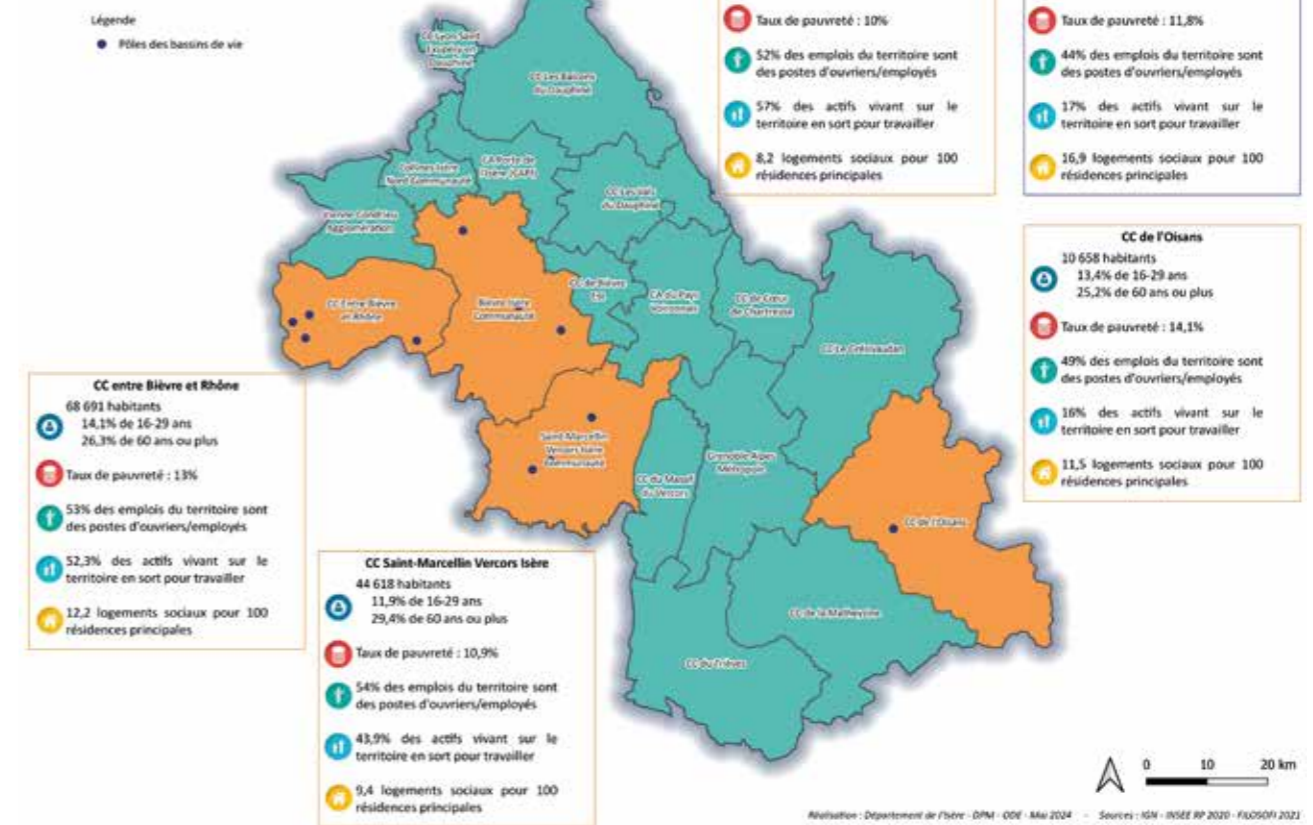
encore via le taux d'équipement. Une typologie des territoires combinant ces différentes approches et visant à gommer au mieux les limites de chacune a été adoptée (3). Partant de là, nous avons utilisé les données issues du fichier localisé social et fiscal (INSEE Filo-sofi) pour rendre compte de la part de la population vivant en-dessous du seuil de pauvreté, ainsi que les profils de ménages les plus touchés, selon les types de territoires isérois.

Une approche par le prisme de l'activité du Département a été réalisée. Le Département, chef de file de l'action sociale, dispose de données d'activité internes renseignées par les services d'action sociale. En combinant ces données avec celles issues du recensement de la population de l'INSEE, nous avons pu :

- comparer au sein des territoires urbains et ruraux le recours aux services sociaux du Département (nombre de personnes vues et nombre « d'accueils-entretiens » (4)) ;
- observer les spécificités de structure familiale et de structure par âge des personnes accueillies par rapport à la population générale des territoires ;
- qualifier les thématiques les plus abordées lors des accueils-entretiens ;
- identifier des spécificités en matière d'accompagnement (fréquence, nombre de rendez-vous).

Une approche à partir des données de la CAF a également permis d'analyser les trajectoires des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) à l'échelle iséroise et de faire une focale

Les territoires d'étude



sur les allocataires des territoires ruraux. Cela nous a permis d'analyser si le niveau d'ancienneté et la durée de perception du RSA présentaient des spécificités pour les personnes vivant en milieu rural.

Une approche subjective des difficultés financières : enquête partenariale avec l'INSEE

Une étude menée en partenariat avec l'INSEE (5) en 2023 et qui s'appuie sur l'enquête Epidémiologie et Conditions de vie (EpiCov) menée à un niveau national et départemental a, quant à elle, permis d'estimer la dynamique de l'épidémie et l'effet combiné du confinement et de l'épidémie sur les conditions de vie en s'appuyant sur 3 vagues d'enquêtes par questionnaire (6). En exploitant les réponses des Isérois

participants, l'analyse visait à dresser le portrait des personnes qui ressentent des soucis financiers et à analyser l'évolution entre les vagues 1 et 3 de l'enquête. Elle s'est intéressée au nombre de personnes ressentant des difficultés financières, leur situation sur le marché du travail ainsi que leur état de santé.

Une approche par des « focus groups » auprès de professionnels et bénévoles de l'action sociale

Le volet qualitatif de l'étude a été initié avec un dispositif d'enquête type « focus group » auprès d'un ensemble d'acteurs institutionnels et associatifs. Concrètement, il s'agit d'entretiens collectifs semi-structurés, encadrés par un (ou plusieurs) animateur, visant à faire émerger, grâce au jeu de la dynamique

collective, l'expérience et le point de vue des participants sur un sujet déterminé.

Nous avons ciblé des acteurs de « première ligne », en contact direct avec les bénéficiaires des aides ou des dispositifs. Au total, sur les 4 territoires d'étude, nous avons rencontré 45 personnes pour 33 structures (services sociaux du Département, associations locales...). Les objectifs poursuivis étaient les suivants :

- établir une cartographie thématique des formes de précarité ;
- identifier les « signaux faibles » et les faisceaux d'indices témoins d'éventuelles évolutions à l'œuvre (nouvelles formes de fragilité, amplification...);
- repérer les « points de bascule » dans les trajectoires sociales, c'est-à-dire les facteurs de vulnérabilité qui

opèrent la bascule entre vulnérabilité des conditions de vie et précarité ;
 - développer une « culture commune », une forme de diagnostic partagé entre les acteurs de terrain ;
 - repérer les angles morts de l'action sociale et définir les leviers d'action pertinents permettant de prévenir l'aggravation des situations.

En plus d'enrichir directement notre étude de l'expertise des participants, les « focus groups » ont permis de constituer des relais pour une enquête à destination des habitants.

Une approche par les récits de vie : entretiens semi-directifs auprès d'habitants.

Pour compléter notre étude, nous avons recueilli la parole de personnes concernées par une ou plusieurs formes de précarité à travers 52 entretiens semi-directifs. Nous avons réalisé ces entretiens sur les territoires du Sud-Grésivaudan, de l'Oisans et de la Bièvre. Trois publics cibles, socialement fragilisés par des moments de

transition dans leurs vies, avaient initialement été ciblés :
 - des jeunes, de 18 à 25 ans, en voie d'autonomisation ;
 - des actifs précaires « primo-demandeurs », s'adressant pour la première fois aux services sociaux du Département ;
 - des nouveaux retraités, qui sont dans une période charnière pouvant être synonyme de pertes de revenus et de risque d'isolement.

Ces catégories se sont avérées poreuses entre elles et recouvrir une grande hétérogénéité de situations. A titre d'exemple, pour la catégorie des actifs précaires, nous ne sommes pas parvenus à accrocher uniquement des primo-demandeurs : beaucoup avaient connu des difficultés par le passé, des situations d'aller-retour dans la précarité ou y étaient installés durablement. De la même manière, le rapport au travail et le statut de l'emploi variaient significativement d'un enquêté à l'autre (auto-entrepreneur, salarié, travail non déclaré, CDI, CDD, Intérim, saisonnier, sans activité au moment de l'entretien, etc.).

Notons aussi quelques particularités de notre panel d'enquêtés pouvant exercer une influence sur les résultats de l'analyse des matériaux recueillis. Nous avons rencontré plus de femmes -31- que d'hommes -23- (8), notamment des femmes monoparentales -9-. La majorité des personnes rencontrées étaient célibataires lors de l'entretien. Certaines situations peuvent aussi être surreprésentées en lien avec nos modes de recrutement : plus de la moitié des personnes ont été rencontrées via des structures d'aide alimentaire (CCAS, Secours populaire, Restos du Cœur et tournée mobile de la Croix Rouge) ou en raison du territoire (travailleurs saisonniers en Oisans). De même, il faut tenir compte du fait que nous avons rencontré nos enquêtés lors de permanences ou qu'ils nous été orientés par les services sociaux et les associations : ils ont de fait une connaissance, même très parcellaire, des structures d'aide locales. Enfin, certains publics sont très peu nombreux (une seule personne propriétaire de son logement) voire absents de notre corpus (aucun agriculteur).

Le guide d'entretien élaboré pour l'étude a été construit autour des thématiques suivantes :
 - les caractéristiques socio-démographiques (sexe, âge, situation familiale, emploi, logement) ;
 - le niveau de vie subjectif, les facteurs récents influant l'évolution de la situation financière et les conséquences des difficultés financières ;
 - le parcours d'accès aux droits, la relation aux acteurs de la solidarité et la demande d'aide ;
 - les démarches administratives et le recours aux prestations et aides sociales.

TABLEAUX DES ENQUÊTÉS (7):

	Actifs	Jeunes	Retraités	Total
Bièvre	5	2	3	10
Oisans	11	3	6	20
Sud Grésivaudan	10	8	4	22
Total général	26	13	13	52

(3) Cette typologie, élaborée par l'Agence d'urbanisme, mobilise différentes méthodes de caractérisation du rural (densité, densité de population, taux de surface urbanisée, etc.). La typologie est la suivante :
 - Grosse ville : commune de plus de 10 000 habitants.
 - Ville : commune-centre ou Pôle intermédiaire ou supérieur de moins de 10 000 habitants.
 - Commune périurbaine : commune de banlieue ou ville isolée.
 - Bourg rural : Pôle de proximité hors d'une unité urbaine et hors du pôle principal.
 - Commune rurale : commune hors d'une unité urbaine dont le taux de surface urbanisée est supérieur à 2%.
 - Commune très rurale : commune hors d'une unité urbaine et de l'aire d'attractivité d'une ville ou dont le taux de surface urbanisée est inférieur à 2%.
 (4) Les accueils-entretiens correspondent aux rendez-vous des usagers avec les travailleurs sociaux du Département. Ils sont systématiquement reportés dans une base de données que nous avons exploitée.
 (5) INSEE (2023) « Impact de la crise sanitaire en Isère. Quatre Isérois sur dix ressentent des soucis financiers plus d'un an après le début de la crise sanitaire »
 (6) Du 2 mai au 1er juin 2020 ; du 26 octobre au 16 décembre 2020 ; du 24 juin au 7 août 2021
 (7) Tous les prénoms utilisés au cours de l'enquête ont été changés pour conserver l'anonymat des personnes.
 (8) Deux entretiens ont été menés auprès de deux habitants à la fois (un couple et deux frères). Ils sont comptés une unique fois dans le tableau des enquêtés ci-dessus.



PARTIE 1

D'UNE ÉTUDE SUR LA PRÉCARITÉ À UNE ÉTUDE SUR L'INSÉCURITÉ SOCIALE DES PERSONNES

En Isère comme en France, la pauvreté monétaire a augmenté à la suite de la crise Covid-19 ; et la période inflationniste récente impacte les budgets des ménages. Dans les milieux ruraux isérois, la pauvreté monétaire est en moyenne près de 2,5 fois moins importante que dans les grosses villes. Appréhender la pauvreté par le seul prisme de la pauvreté monétaire peut cependant masquer une autre notion complémentaire qui s'est dessinée très nettement au fil des entretiens avec les personnes rencontrées : la notion d'insécurité sociale.

Dès lors que l'on prend en compte les dépenses (au-delà donc des seuls revenus), la notion d'insécurité sociale commence à apparaître à travers les dépenses contraintes, les arbitrages et les privations. Le poids des dépenses contraintes est plus important pour les ménages pauvres, et le poids de ces dépenses est fortement corrélé à la composition familiale du ménage, ainsi qu'à la qualité des logements et leur éloignement. Il en résulte des difficultés accrues pour les personnes seules et les foyers monoparentaux, majoritaires dans le public que nous avons rencontré.

Les récents travaux sur l'approche subjective de la pauvreté sont particulièrement pertinents pour rendre compte des entretiens menés en Isère. Le sentiment de pauvreté n'est pas seulement exprimé par les personnes vivant sous le seuil de pauvreté. Parmi les enquêtés, on observe un continuum de situation de pauvreté, avec des niveaux de revenus hétérogènes. Les constats posés par cette approche ont conduit à reconsidérer notre démarche, d'une étude sur la précarité à une étude sur « l'insécurité sociale ».

Analysé par le sociologue Nicolas Duvoux et largement exprimé dans les entretiens, ce terme renvoie à un sentiment qui se caractérise par une inégalité dans le rapport au temps vécu, que ce soit dans le court terme (crainte de l'imprévu) ou le temps plus long (incapacité à se projeter positivement à long terme), expliquée en particulier par l'absence d'un patrimoine sécurisant.



Partie 1

D'une étude sur la précarité à une étude sur l'insécurité sociale des personnes.

La première étape de notre étude a consisté en une analyse localisée du taux de pauvreté, de sa variabilité selon les caractéristiques socio-démographiques des ménages, et de son évolution. Le taux de pauvreté monétaire, qui correspond à 60 % du revenu médian (soit 1 158 euros par mois pour une personne seule en 2021), a augmenté suite à la crise sanitaire. Entre 2020 et 2021, il est passé de 11,3 % à 11,8 % en Isère et de 14,4 % à 14,9 % en France métropolitaine. Par le prisme de cette mesure, les habitants des territoires ruraux sont 2,5 fois moins concernés que ceux des

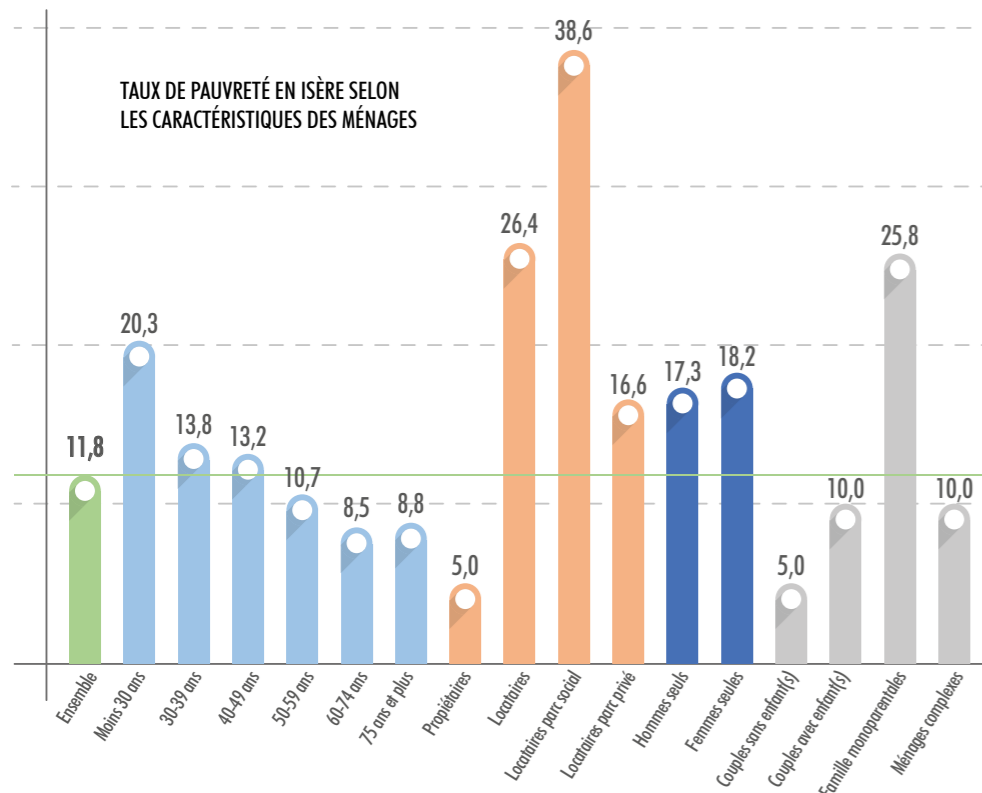
grosses villes en Isère (7 % contre 17 %). Cette approche nous a également permis d'observer les taux de pauvreté selon les profils des ménages en Isère. Les profils des ménages pauvres sont similaires en milieu rural et urbain, avec une importance marquée pour les familles monoparentales, les personnes seules et les jeunes.

De l'intérêt de combiner les approches pour mieux comprendre les formes de la précarité et leur vécu

La pauvreté monétaire est donc moins présente dans les territoires ruraux que dans les territoires les plus urbains. En effet, ces derniers concentrent une part

Le taux de pauvreté monétaire, qui correspond à 60 % du revenu médian (soit 1 158 euros par mois pour une personne seule en 2021) a augmenté suite à la crise sanitaire

TAUX DE PAUVRETÉ EN ISÈRE SELON LES CARACTÉRISTIQUES DES MÉNAGES



Insee filosofi, 2021

La mesure de la pauvreté par le seuil monétaire permet donc de documenter des évolutions et de comparer des territoires ou des groupes d'individus. Si cette mesure de la pauvreté est la plus connue et commentée, elle peut être complétée par d'autres approches existantes.

PAUVRETÉ : DIFFÉRENTS INDICATEURS POUR DIFFÉRENTS PHÉNOMÈNES (9)

	Pauvreté monétaire relative	Pauvreté en condition de vie	Pauvreté administrative	Sentiment de pauvreté
Variable principale	Revenus	Consommation	Minimas sociaux	Situation perçue
Phénomène social	Inégalité (bas de la distribution)	Privation	Assistance	Insécurité sociale durable
Avantages	Forte comparabilité ; Disponibilité des données	Usages des variations conjoncturelles de revenu ; Multi dimensionnalité	Pauvreté comme intégration disqualifiante ; articulation micro-macro	Pas de définition a priori
Inconvénients	Seuil arbitraire ; Sensible à l'évolution du revenu médian ; Sensible à la taille du « halo »	Comparabilité limitée (indicateur synthétique) ; Détermination des items (préférences hétérogènes...)	Dépendance aux catégories administratives ; Peu sensibles aux dynamiques du marché du travail, des configurations familiales, etc.	Peu utilisé ; Modes de mesures potentiellement hétérogènes
Taux France	14,9 % (Filosofi 2021)	11 % (SRCV 2021)	10 % (DREES, 2021)	19 % (baromètre DRESS 2021)

et un volume de personnes pauvres importants, situation due entre autres à la localisation des emplois qui attirent notamment les jeunes, à l'offre de logement social bien plus développée dans les grandes agglomérations, ou encore à la plus grande présence de services et, plus largement, d'opportunités d'améliorer sa condition : « C'est bien une dynamique d'urbanisation de la pauvreté (...) qui caractérise, en France, la distribution spatiale de la pauvreté » [Damon, 2014] (10). Selon le premier rapport sur la pauvreté de l'Observatoire des inégalités (2018), 66,5% des personnes pauvres en France vivent dans les grands pôles urbains.

Dans le contrechamp de cette «urbanisation de la pauvreté», nous nous interrogeons sur les formes spécifiques de la pauvreté en milieu rural et les difficultés potentiellement accrues qui résultent d'une moindre concentration des activités économiques et des opportunités.

Pour essayer de mieux comprendre les difficultés traversées par les habitants des territoires ruraux et leurs stratégies pour s'en sortir, nous sommes allés à leur rencontre.

Les 52 entretiens réalisés dans le cadre de l'étude nous renseignent sur les

autres manières de mesurer la pauvreté : en conditions de vie (à travers les privations subies), administrative (via les minimas sociaux perçus) ou encore sur le ressenti de pauvreté (sur la perception de leur situation financière, mais aussi sur les conséquences et le vécu de celle-ci). A ce propos, Nicolas Duvoux, sociologue et président du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE), nous invite à considérer la pauvreté subjective comme un indicateur « d'insécurité sociale ».

Au-delà des revenus : intégrer les dépenses pour rendre compte des contraintes budgétaires, des arbitrages et privations

Les ménages les plus précaires consacrent une plus grande partie de leur budget aux dépenses contraintes. Celles-ci correspondent aux dépenses pré-engagées (par contrats, comme le loyer, les assurances, l'abonnement internet, la cantine scolaire, etc.) et aux autres dépenses nécessaires à la vie quotidienne (alimentation, essence, etc.) sur lesquelles les ménages ont un pouvoir d'arbitrage limité. Les dépenses pré-engagées, dont le poids a augmenté ces 20 dernières années

pour toutes les tranches de revenu, ont augmenté encore plus rapidement pour les ménages les plus pauvres. (11)

La période inflationniste récente a amputé encore davantage le reste à vivre des ménages les plus modestes, avec une forte hausse des dépenses liées à l'énergie, l'alimentation ou encore aux assurances. Les personnes les plus fragiles mobilisent alors des stratégies qui, si elles sont communes à d'autres catégories de population, peuvent être accentuées : puiser dans ses économies, repousser ou renoncer à des dépenses, voire s'endetter pour tenir et ainsi être exposées à des incidents bancaires (12).

(9) Ce tableau est extrait de l'intervention de Nicolas Duvoux, président du conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE), au séminaire de l'encadrement du Département de l'Isère « précarités : comprendre et agir », 21/09/2023 Grenoble. Les données ont été actualisées avec les chiffres de 2021.

(10) Julien Damon (2014) « Chiffres, approches et paradoxes de la pauvreté urbaine » Questions de communication, dossier : La ville, une oeuvre ouverte ?

(11) France stratégie (2021) « Les dépenses pré-engagées : près d'un tiers des dépenses des ménages en 2017 ». La note d'analyse, août 2021 - n°102

(12) enquête credoc/banque de france : https://www.banque-france.fr/system/files/2024-01/Enquete-credoc_2024-01.pdf

Le poids des dépenses contraintes parmi le budget est fortement corrélé à la composition familiale du ménage.

L'enquête Budget de famille de l'Insee (13) apporte plusieurs enseignements.

La part des dépenses contraintes dans le budget des ménages est passé de 27 à 32 % en 20 ans :

- parmi les ménages pauvres, ces dépenses représentent 41 % du budget, contre 28 % des ménages aisés ;
- les personnes seules et les familles monoparentales sont les deux catégories de ménage les plus contraintes financièrement. À l'inverse, les couples, surtout sans enfant, génèrent des économies d'échelle parmi les dépenses, et en premier lieu concernant les dépenses de logement qui constituent 68 % des dépenses contraintes d'un ménage français en 2018 ;

- le poids des dépenses contraintes diminue avec l'âge, passant de 34 % pour les 15-29 ans à 28 % pour les 60-74 ans, cette gradation ne se vérifie pas au sein des ménages pauvres monétairement. Un reflet de l'absence de patrimoine, qui est la première des inégalités inter-âges. Ainsi, pour notre étude, le facteur « composition des ménages » influence bien davantage les situations de précarité que l'avancée en âge.

Faisant le constat que les budgets des ménages précaires sont constitués en majeure partie d'un ensemble de biens et services nécessaires et que l'approche de la pauvreté par les ressources (seuil de pauvreté) ne parvient pas à intégrer les dépenses qui y sont liées, le CNLE propose une approche par les budgets de référence (ou budgets décents) (15) : « *ce budget doit permettre de disposer des ressources suffisantes, non seulement pour faire face aux nécessités de la vie quotidienne (se loger, se nourrir, avoir accès à la santé...) mais aussi avoir la possibilité de participer à la vie sociale* ». Il est estimé à 84 % du niveau de vie médian et dépend des caractéristiques du ménage comme du lieu de vie. À titre d'exemple, pour des ménages logés dans le parc social, le budget de référence varie en 2018 entre 1 419 euros (milieu rural) et 1 863 euros (Métropole du Grand Paris) pour un actif seul.

Dans son ouvrage « *Où va l'argent des pauvres* », le sociologue Denis Colombi décrit la rationalité des pratiques économiques des pauvres (16), elle qui est souvent jugée au prisme de celle des classes moyennes et supérieures. Il argue qu'en matière de consommation

ou de gestion de budget, les comportements adoptés par les personnes qui ne disposent que de très peu de ressources sont tout à fait justifiables et compréhensibles pour peu qu'on accepte de se mettre à leur place.

« *Gérer un budget en situation de pauvreté, ce n'est pas seulement devoir faire attention, ou se dire qu'on se payera ça le mois prochain ou lorsque l'on aura quelque chose à fêter. La logique de la pauvreté est d'abord celle du sacrifice permanent. Abandonner une activité, une consommation, un choix qui, à d'autres, apparaîtrait facilement indispensable, avec l'espoir que l'on n'aura pas à se sacrifier pour autre chose encore* ».

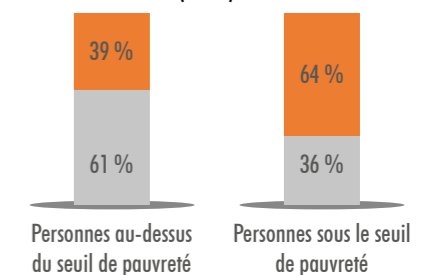
Le continuum de situations de pauvreté observées parmi les enquêtés

Les récents travaux sur l'approche subjective de la pauvreté sont particulièrement pertinents pour rendre compte des entretiens menés en Isère. Cette approche repose sur la perception que les personnes ont de leur situation sociale et budgétaire, de leur sentiment ou non d'être pauvres. Elle permet de montrer que le sentiment de pauvreté n'est ni seulement ni nécessairement exprimé par les personnes vivant sous le seuil de pauvreté, au contraire. L'enquête EPI-COV (17) exploitée en Isère le confirme bien. Si elle révèle que quatre Isérois sur dix ressentent des soucis financiers en 2021, elle montre aussi que **parmi les personnes vivant sous le seuil de pauvreté monétaire, plus d'un tiers déclare ne pas ressentir de soucis financiers et qu'à l'inverse, parmi les**

personnes au-dessus de ce seuil, près d'une personne sur 4 ressent des soucis financiers (cf. graphique ci-contre).

Un article récent (Richard, 2022) donne une piste d'explication à ce constat, en démontrant, dans les trajectoires de vie, que c'est surtout lorsque les personnes passent sous le seuil de 80% du revenu médian (contre 60% pour le seuil de pauvreté) que le ressenti de pauvreté apparaît. Plusieurs enquêtés témoignent de ces situations. C'est le cas de Georgina, femme de ménage en CDI, qui décrit le difficile équilibre de son budget (composé de salaire, prime d'activité, allocations familiales et logement) depuis qu'elle se trouve seule avec la perte de son mari : « *une fois payées les factures, il ne reste rien* ».

QUAND LE RESENTI DE LA PAUVRETÉ DIFFÈRE DE LA NOTION OBJECTIVE DU SEUIL DE PAUVRETÉ (ISÈRE)



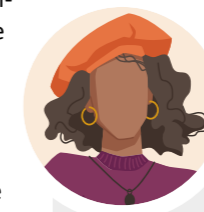
● Ne ressentent pas de soucis financiers
● Ressentent des soucis financiers

Source : INSEE (2023) « Impact de la crise sanitaire en Isère. Quatre Isérois sur dix ressentent des soucis financiers plus d'un an après le début de la crise sanitaire »



CLARA (14)

Clara, une enquêtée de 38 ans qui élève seule ses deux enfants, déclare gagner près de 2 000 euros par mois : 1 300 euros via son activité salariée et 700 euros de prestations versées par la CAF (prime d'activité, APL, allocation familiale et pension alimentaire). Pourtant, elle ne parvient pas à rembourser son découvert à la banque « *ma carte le 10 du mois elle est bloquée, je ne peux plus rien dépenser* », se rend aux restos du cœur pour limiter ses dépenses alimentaires et se prive de lunettes, de chaussures, de vacances, saute des repas, etc. École et garde d'enfant, factures du quotidien, dépenses de santé, crédit en lien avec son emménagement, Clara énumère ses dépenses au fil de l'entretien et explique que son budget n'est pas tenable « *Et puis il faut les habiller, ça va vite. Les nourrir, les habiller... Je sais qu'on sort pas, je me fais aucun plaisir, mais j'y arrive pas quoi. En sachant que mon loyer est pas trop cher parce que j'ai 90 mètres carrés et 3 chambres en plein [nom de la commune], et ils m'ont fait un loyer à 500 euros. Alors qu'ici j'ai regardé, ce que j'ai avec 3 chambres c'est 900 euros, donc j'aurais jamais pu. De toute façon même pas on m'aurait accepté mon dossier. L'électricité c'est un truc de malade, 195 euros par mois...* » ; « *1800 euros ou 2000 euros de revenus en tout pour tout [...] c'est pas si énorme que ça quand on a deux enfants. Donc je me dis que je devrais m'en sortir, mais c'est compliqué.* »



MARIE

En effet, l'étroitesse des finances et des marges de manœuvre budgétaires des pauvres les condamne souvent à calculer très précisément les moindres entrées et sorties d'argent, et à se priver toujours davantage.

Marie, une retraitée rencontrée au secours populaire en Oisans, qui a vu son APL diminuer année après année tout en étant confrontée à l'inflation, nous explique : « *Je compte tous les mois. [...] J'ai un tableau, avec toutes mes dépenses. [...] Je gère au mois par mois* ». Pour continuer à acheter, elle utilise le paiement en plusieurs fois, et se refuse complètement d'être à découvert ou de faire des crédits. « *Par exemple j'ai une table à acheter, je vais l'acheter chez Cdiscount et je vais la payer en 4 ou 6 fois. Une table à 30 euros. Voilà, je gère comme ça hein. Après tout, je me dis bon, je paye peut-être un petit peu de frais d'agios, ils sont pas trop élevés, mais c'est le seul moyen d'acheter hein. [...] Interdit d'être à découvert ! Interdit de faire des crédits ! Non non, après on s'en sort plus.* ».



Je vois pas le bout du tunnel. Et dès qu'on essaie de commencer à voir un peu le bout du tunnel, j'ai l'impression que quelqu'un qui est au-dessus de nous et qui nous dit « Ben restez en bas » et donc il remet les coups de pieds, « tu restes en bas ».

(Franck, 32 ans)

L'approche subjective donne à voir des situations très diverses, au-delà de celles habituellement envisagées lorsque l'on parle de la pauvreté, à savoir les personnes au chômage et/

ou connues de l'aide et de l'action sociale. Les actifs ainsi que les retraités font partie de ces populations qui se déclarent pauvres, bien qu'au-dessus du seuil de pauvreté pour certains. Partant de ce constat d'un

« centre de gravité de la pauvreté [qui] se déplace », A. Papuchon et N. Duvoux invitent ainsi à appréhender la pauvreté comme un « continuum de situations d'insécurité sociale, allant de la grande exclusion à la difficulté à disposer d'un niveau de vie « décent » » (18).

Ces différents éléments permettent de comprendre la grande diversité des personnes rencontrées dans l'enquête et ainsi concernées par les difficultés

socioéconomiques. Ces personnes n'étaient pas choisies sur la base de leurs ressources financières, mais parce qu'elles correspondaient à des catégories que nous avons fixées initialement (en lien avec des facteurs de fragilité). Or, les entretiens montrent que ces catégories englobent des situations très hétérogènes et qu'elles ne sont pas étanches. Parmi les retraités, nous retrouvons par exemple des personnes qui conti-

nuaient d'exercer, même faiblement, une activité professionnelle. Finalement, l'enquête en Isère illustre le continuum de situations, les entretiens ayant été menés :

- avec des personnes situées très bas sous le seuil de pauvreté, mais aussi avec des personnes faisant des allers et retours autour de ce seuil ou le dépassant ;
- avec des personnes sans emploi et retraitées, des étudiants ou des personnes en formation, mais également des actifs.

Parmi les actifs, on retrouve quelques indépendants mais surtout des salariés stables (CDI, fonctionnaires territoriaux) et instables (saisonniers en station, intérimaires...), à temps complet ou partiel. Certains métiers sont surreprésentés, à l'image des emplois de services et des emplois industriels (caissier, opérateur de scierie, agent technique en collectivité locale, aide-ménagère, aide à domicile au sein d'une entreprise de services...), qui font partie des métiers où la part des salariés précaires est la plus forte (faible rémunération, pénibilité des conditions de travail, flexibilité des horaires, etc.) (19).

Des situations « d'insécurité sociale »

Ces constats amènent à redéfinir l'objet de l'étude. Pour tenir compte de ce continuum de situations et de l'importance de l'expérience subjective, le terme « d'insécurité sociale » apparaît tout aussi utile que celui de précarité que nous avons pris au démarrage de l'étude. La notion de précarité renvoie principalement à l'effritement de la société salariale et des protections sociales qui sont liées au statut de salarié, avec l'augmentation des formes atypiques d'emploi (CDD, temps partiel subi...), et à la stagnation des salaires pour un ensemble d'actifs. Ainsi, bien qu'utilisée de manière extensive, cette notion « vise à rendre compte d'existences marquées par la discontinuité,

la déqualification et une forme de domination économique » (20). Ces situations concernent plusieurs enquêtés, mais ce qui est le plus transversal aux personnes interrogées, c'est un sentiment de ne pas être à l'abri d'un imprévu, de ne pas toujours se projeter dans l'amélioration de sa situation.

La perception de sa propre situation (et/ou de celle de son foyer) et le rapport au temps sont assez centraux dans les entretiens. Ils nous permettent de parler de ces conditions « d'insécurité sociale durable » proposées par A. Papuchon et N. Duvoux, qui englobent « la situation actuelle et la projection dégradée dans l'avenir ». C'est d'ailleurs l'insécurité du quotidien qui revient le plus fréquemment dans les entretiens, la « crainte d'un frigo qui lâche », d'une voiture en panne, d'une facture imprévue. C'est le cas de Leslie, une jeune mère de famille monoparentale travaillant comme aide à domicile à temps partiel et complétant ses ressources avec le RSA.

Comme d'autres, ses faibles ressources mensuelles ne lui permettent pas d'épargner et ainsi de se mettre à l'abri d'un imprévu :



Je peux jamais mettre de l'argent à côté avec mon RSA peut-être de temps en temps, 50€ surtout en été parce que on mange moins, moins de voiture. Mais l'argent qu'on met à côté, on est sûr que c'est pour une facture qui va arriver.

Ces situations illustrent l'importance du patrimoine dans le sentiment de vulnérabilité économique et dans les perspectives d'avenir. Ce patrimoine peut être liquide mais également matériel, comme le fait de disposer d'une voiture en bon état, ou immobilier. Le témoignage de Clara, également aide à domicile mais à temps complet, illustre ce point : « J'ai que 38 ans, mais je me

demande la retraite ce que je vais avoir, c'est une angoisse quoi. Parce que je ne serai jamais propriétaire. Comment je vais vivre plus tard ? Parce que je veux pas être un poids pour mes enfants ».

Le fait de ne pas être propriétaire la place dans une insécurité courante : « Ma grande peur c'est qu'un jour mes propriétaires décident de vendre et que je sois obligée de partir ». Son rapport à l'avenir est pessimiste : « Je vois pas comment ma vie, financièrement, pourrait aller mieux ». Elle a d'autant plus de difficultés à envisager une évolution de sa situation qu'elle confie être peu diplômée et ainsi être cantonnée à des métiers peu rémunérateurs.



Je ferai n'importe quel autre métier je gagnerais pas beaucoup plus, j'ai pas le bac donc euh... Ça fait 18 ans que je suis dans le soin à la personne, je serais vendeuse c'est pareil, on est au SMIC, donc y'a pas vraiment de solutions quoi.

Les perspectives professionnelles, en lien avec le niveau de diplôme des personnes et l'offre d'emploi autour de chez elles, structurent fortement le rapport à l'avenir. Parmi les personnes qui affichent en entretien une forme d'optimisme, le fait de trouver un emploi, de changer de travail pour un travail plus rémunérateur, d'accéder à un contrat stable (comme les contractuels de la fonction publique rencontrés) ou à l'inverse de lancer sa microentreprise revient fréquemment. A contrario donc des retraités, qui n'ont pas ces perspectives. Le deuxième élément qui participe d'une projection favorable dans l'avenir intervient lorsque les personnes ont des projets, plus ou moins engagés, de déménagement. À la différence de l'emploi, la perspective ne se situe pas dans la possibilité d'améliorer ses ressources, mais plutôt de réduire ses dépenses, c'est-à-dire d'aller

dans « une région où tout coûte moins cher », sur le plan du logement et de la vie quotidienne essentiellement.

(13) INSEE (2017) Budget de famille

(14) Pour mémoire, tous les prénoms utilisés au cours de l'enquête ont été changés pour conserver l'anonymat des personnes.

(15) CNLE (2022) « Les budgets de référence. En milieu rural, en ville moyenne et en Métropole du Grand Paris. Nouvelles pistes pour l'inclusion sociale », Rapport 2022

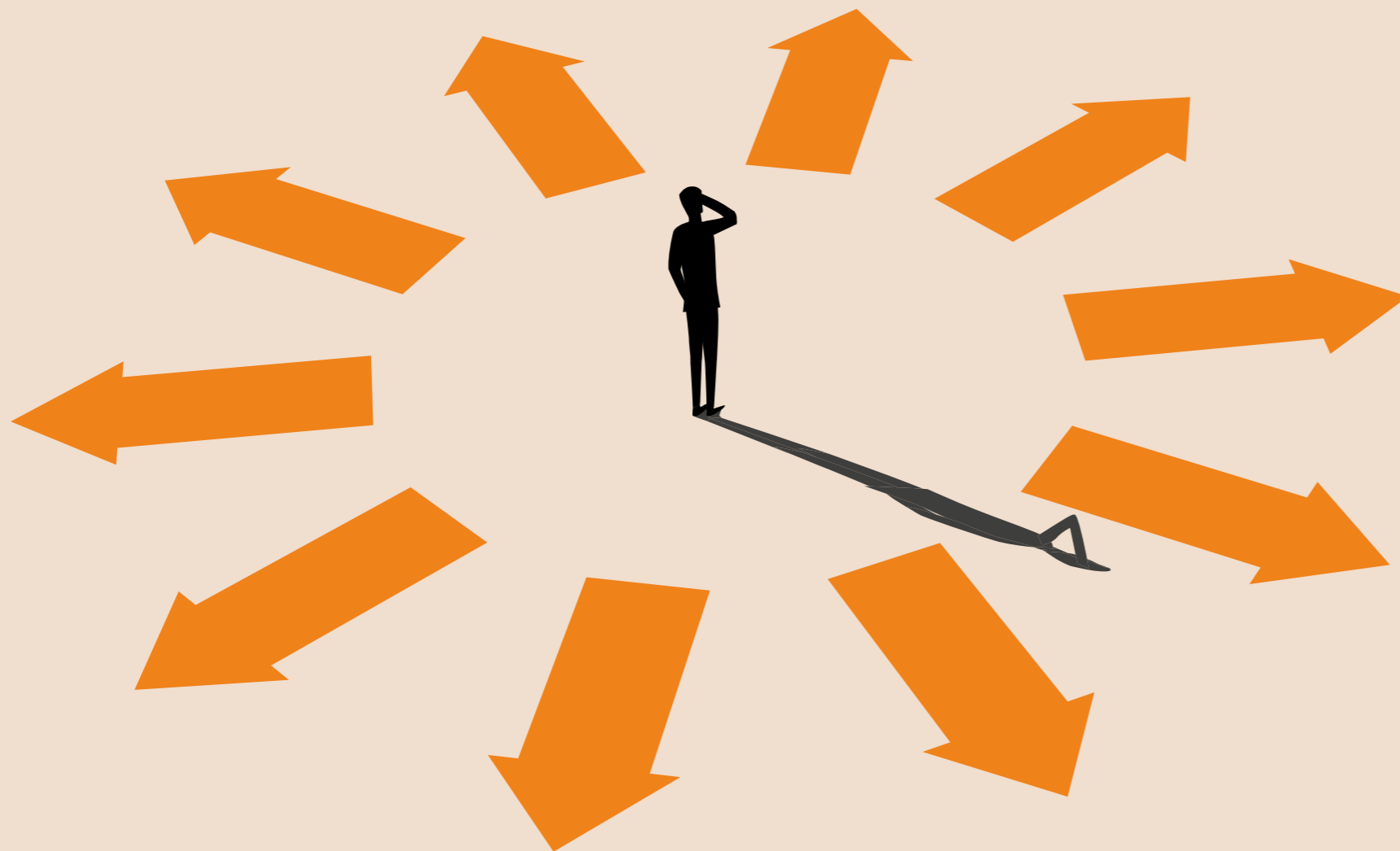
(16) Denis Colombi (2020) « Où va l'argent des pauvres », Editions Payot & Rivages, Paris

(17) INSEE (2023) « Impact de la crise sanitaire en Isère. Quatre Isérois sur dix ressentent des soucis financiers plus d'un an après le début de la crise sanitaire »

(18) DUVOUX Nicolas, PAPUCHON Adrien, « Qui se sent pauvre en France ? Pauvreté subjective et insécurité sociale », Revue française de sociologie, 2018/4 (Vol. 59), p. 607-647

(19) Observatoire des inégalités « Des métiers où la précarité est la règle » (2021) <https://inegalites.fr/Des-metiers-ou-la-precarite-est-la-regle>

(20) DUVOUX Nicolas, « Précarité et insécurité sociale », Constructif, 2022/2 (N° 62), p. 32-35



PARTIE 2

TRAJECTOIRES DANS LA PRÉCARITÉ : DES CAUSES MULTIPLES ET DES MÉCANISMES SPÉCIFIQUES SELON LES PROFILS ET PÉRIODES DE VIE

La pauvreté peut être transitoire ou durable. Parmi les personnes que nous avons rencontrées, on distingue des situations durablement ancrées dans la précarité, et d'autres trajectoires plus hachées, avec des accidents de parcours, plus ou moins récurrents.

Pourtant, la pauvreté ne frappe pas au hasard et certains facteurs, tels que le niveau de diplôme, l'âge, le statut d'activité ou encore la structure familiale renforcent le risque de précarité. La prise en compte des déterminants sociaux est essentielle pour comprendre ces parcours de vie et ce qui les influence.

Au-delà de ces déterminants généraux, certaines difficultés sont spécifiques à certains des publics que nous avons rencontrés. La question des périodes de transition dans les parcours de vie, fragilisant les conditions sociales, est centrale. Les ruptures conjugales, les décohabitations et l'insertion professionnelle pour les jeunes, ou encore le passage à la retraite pour les seniors constituent autant de facteurs de bascule dans la précarité. Les femmes, qui représentent plus de la moitié de notre corpus d'enquêtés, font elles-aussi face à des difficultés spécifiques.



POUR ALLER PLUS LOIN

Un recueil de portraits issu de cette étude est disponible sur demande

Partie 2

Trajectoires dans la précarité : des causes multiples et des mécanismes spécifiques selon profils et périodes de vie.

L'équilibre des conditions de vie d'un individu repose sur différents « piliers » ou points d'appui, constitués de différents facteurs tels que la santé, la situation familiale, les ressources financières, etc.

Ces éléments interagissent de manière systémique, créant des dynamiques d'interactions réciproques. L'accumulation de difficultés touchant plusieurs de ces facteurs, ou inversement le poids excessif de difficultés sur l'un d'eux, peuvent compromettre l'équilibre global, rendant ainsi les conditions de vie insoutenables et plaçant les individus dans des situations d'insécurité permanente. Il est à noter que les effets de cumul des difficultés sur plusieurs champs apparaissent comme un facteur d'amplification et d'aggravation des situations.

L'approche longitudinale qui a été menée, prenant en considération les trajectoires des personnes rencontrées, a permis de mettre en lumière les effets d'interactions et les chaînes de causalité qui influencent leur parcours. Les témoignages recueillis soulignent l'importance des contextes familiaux, territoriaux, et des expériences individuelles, contribuant ainsi à dégager une compréhension systémique des situations observées.

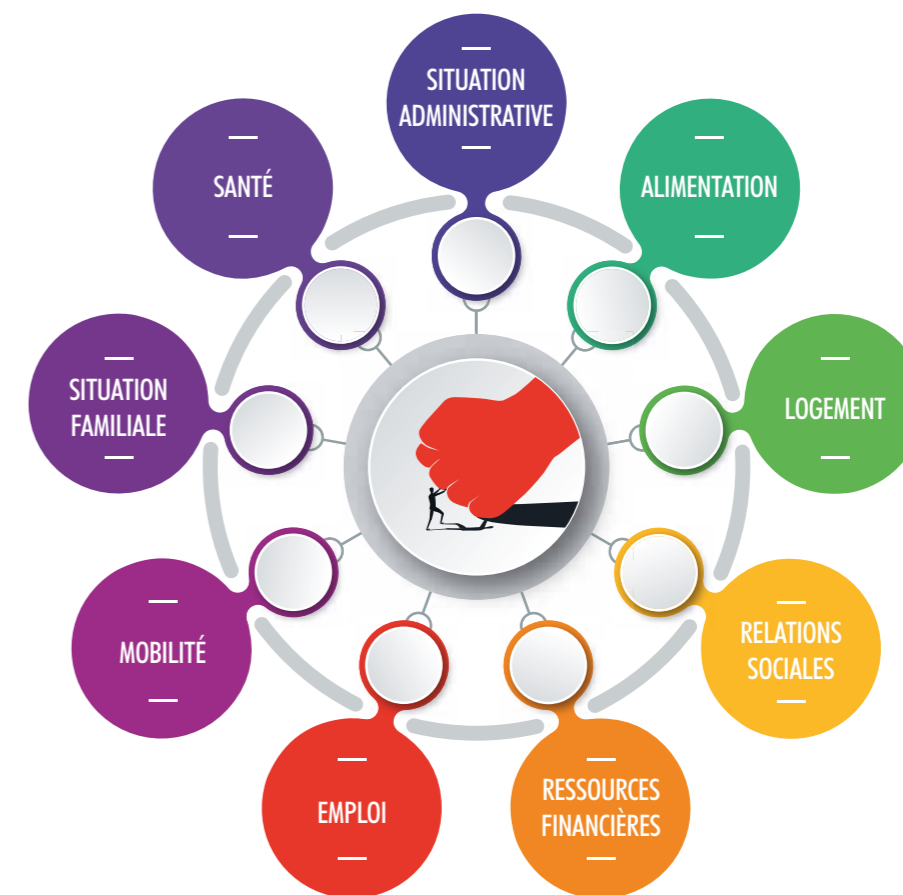
Les parcours des personnes rencontrées ne se ressemblent pas et sont marqués par leur hétérogénéité. Si le manque de ressources financières constitue un dénominateur commun, ses causes sont souvent multiples et différentes d'une situation à une autre.

Des situations-types ont toutefois pu être observées. Par ailleurs, des mécanismes invariants dans l'émergence ou le maintien d'une situation d'insécurité sociale ont également pu être identifiés concernant certains profils, tels que les jeunes, les retraités, les saisonniers ou les femmes.

Deux situations-types ont été observées :

- **les situations ancrées**, avec des fragilités qui s'alimentent les unes les autres et des effets de cumul ou de cercle vicieux qui ne permettent pas d'assurer une stabilité des conditions de vie ;
- **les « accidents de parcours »**. Certaines fragilités au sein d'un ou plusieurs de ces champs ne permettent pas d'« amortir » la survenue d'un événement particulier, un « déclencheur fort », (séparation, perte d'emploi, problème de santé, panne de voiture...), avec des répercussions en cascades sur les autres champs qui viennent déstabiliser l'équilibre général des conditions de vie. Parmi cette catégorie des « accidents de parcours », **on peut distinguer les personnes ayant déjà connu des difficultés par le passé**, faisant parfois des allers-retours dans la précarité, **des personnes qui traversent ce type de problématique pour la première fois**. Les parcours marqués par la récurrence des accidents sont l'expression des multiples instabilités (professionnelles, familiales, financière, etc.) sur lesquelles repose l'équilibre des trajectoires sociales.

Ce faisant, l'approche par les parcours permet aussi de distinguer une pauvreté durable d'une pauvreté plus transitoire, avec des problématiques et des trajectoires variées.



Des déterminants de la pauvreté qui entravent les parcours

« La pauvreté ne frappe pas au hasard » (21) : certaines catégories de personnes sont plus touchées que d'autres en fonction de certaines caractéristiques comme le niveau de diplôme, l'âge, le rapport à l'emploi et le type d'emploi occupé, la structure familiale, le logement, le genre ou encore le fait d'être immigré. Ainsi, en dehors des accidents de parcours qui peuvent concerner tout le monde, comme le diagnostic d'un cancer pour Hélène, 36 ans, entraînant une rupture d'activité professionnelle, les entretiens révèlent des déterminants de la pauvreté qui sont fréquents dans les parcours des enquêtés.

Par les émotions qu'elles suscitent, par la diversité des conséquences qu'elles génèrent (en termes de temps, d'argent...), les difficultés familiales et les ruptures conjugales constituent le premier déterminant de pauvreté identifié parmi les trajectoires sociales des personnes enquêtées. C'est l'exemple de Florent, 46

ans, qui a subi le décès soudain et violent de sa compagne en 2019 et qui est aujourd'hui en dépression : « *c'est parti en vrille* » ; « *j'ai pas encaissé*. » ; « *pendant 2 ans, j'ai fait que la merde en fait. Je m'occupais de rien. [...] le matin whisky, rien à foutre ouais je suis tombé* » ; « *j'ai pété un câble* ». L'exemple aussi de Nathalie, 43 ans, qui évoque une séparation conjugale comme l'origine de ses difficultés : « *psychologiquement, c'était très dur. J'y arrivais pas. Et puis avec fallait gérer le bébé et faire des cartons en même temps c'était horrible* ».

On retrouve également des personnes qui ont grandi au sein d'un contexte familial précaire financièrement, parfois violent et qui ont éventuellement dû être placées auprès de l'aide sociale à l'enfance, ou ayant vécu un deuil ou une séparation des parents. Ainsi, parmi les jeunes rencontrés, plusieurs sont issus de familles elles-mêmes en difficulté financière. Les aides reçues sont majoritairement ponctuelles. Le père d'Aurélié est en procédure de surendettement, tandis que sa mère vient d'hypothéquer

sa maison. Benjamin, 17 ans, évoque sa relation conflictuelle avec un père aujourd'hui absent :

« *Du moment où ils se sont séparés, je sais pas ce qu'il a fait, il s'est retrouvé sans logement. J'ai eu beaucoup de conflits avec mon père, une relation un peu tendue, j'avais plus de contact avec lui. Je n'ai eu des contacts qu'au moment où il a eu la confirmation qu'il avait un logement à Vizille. Je sais juste qu'il était domicilié au CCAS de Vizille* »

A la fois cause et conséquence des situations de pauvreté, plusieurs personnes que nous avons rencontrées vivent au sein de ménages dit « complexes », comprenant parfois un grand-parent, un oncle, ou d'autres enfants issus d'une recomposition familiale.

Parmi les déterminants de la pauvreté rencontrée, figure aussi l'absence d'épargne et de patrimoine : parmi les

52 enquêtés, on ne compte qu'une seule habitante propriétaire de son logement. Au-delà du logement, à l'absence généralisée d'épargne s'ajoutent des niveaux de formation souvent faibles, des séparations familiales qui handicapent... En somme, les enquêtés sont majoritairement pris dans des dynamiques de précarité dont ils ne perçoivent pas de perspectives de sortie. Le moindre changement social ou professionnel constitue ainsi une goutte d'eau qui crée la bascule vers des formes de précarités dont il est difficile de se sortir sans soutien conséquent. Cela est particulièrement vrai pour les publics en situation de solitude, qui ne peuvent pas compter sur l'aide informelle (voir chapitre 4).

Les jeunes : accès à l'autonomie difficile et parcours « horizontaux » - (13 personnes)

• Contexte familial : fragilités préexistantes et phénomènes d'interdépendances

Les jeunes font face à des processus d'autonomisation compliqués, souvent influencés par des fragilités familiales préexistantes. Les ressources financières, culturelles et matérielles limitées sont des obstacles majeurs. Les interdépendances élevées entre parents et enfants créent des budgets en « vases communicants », illustrant, au-delà même de la question d'un manque de ressources et de soutien familial possible, une solidarité nécessaire à leur égard. Les témoignages de Cindy, Max et Valentin soulignent le poids des contextes familiaux :



Par exemple là on a aidé pour le financement parce qu'on a eu des problèmes avec les factures d'électricité récemment. Vu qu'on a eu des galères, le stock pour passer le permis, il a un peu rétréci.
(Max et Valentin, 20 et 22 ans)

« Comme il [son père] galère donc je vais pas lui faire «ah non, les 500 € c'est que pour moi», je vais l'aider un minimum. C'est la survie de lui, mais aussi de moi. Si demain il coule... je coule avec lui donc je suis obligée » (Cindy, 19 ans)

• Contexte territorial : rareté et éloignement des ressources. Le problème central de la mobilité

La rareté et l'éloignement des ressources territoriales exacerbent les difficultés des jeunes. La mobilité constitue à cet égard un défi majeur. L'éloignement des bassins d'emploi et de l'offre de formation, ainsi que la faiblesse de l'offre en transports en commun, ont un impact significatif sur la vie quotidienne, particulièrement pour qui ne dispose pas d'un véhicule, comme souligné par Max et Valentin.

« On n'a pas la voiture pour y aller, on n'a pas l'essence, on n'a pas les sous (...) Il y a 2 bus qui partent : le bus scolaire qui passe en premier, à 7h et qui va jusqu'à St Marcellin, ensuite il y en a un autre qui passe genre 5mn après et qui fait tous les villages (long !), mais après il n'y a plus rien. Et pour rentrer c'est 18h » (Max et Valentin, 20 et 22 ans)

Des disparités importantes d'une situation à l'autre sont observées selon que les jeunes vivent à distance ou non des axes de transport structurants. Dans le cas de Kevin, par exemple, qui vit à proximité d'une gare, la mobilité pour aller travailler à Grenoble ne représente pas de difficulté particulière : *« J'avais ma carte Illico, le train je le payais 1,30€-2€ donc ça allait. »* L'aléa principal réside alors plutôt dans la fiabilité des transports collectifs, inégale selon les territoires ou les périodes de l'année : *« Depuis quelques mois, il y a beaucoup de problèmes de bus : des bus qui passent pas, des bus qui passent devant sans s'arrêter... »* (Benjamin, 17 ans)

Comme l'indique une étude menée par les missions locales, les jeunes ruraux « ont parfaitement assimilé la nécessité de se déplacer pour travailler et se former, ils construisent plus tôt que les autres leur vie de couple, ils souhaitent rester dans leur bassin de vie, mais ils rencontrent davantage de difficultés à acquérir leur indépendance et leur autonomie pour entrer dans la vie d'adultes. (22) »

• Les difficultés d'insertion comme frein à l'autonomie

Les jeunes enquêtés témoignent tous, à des degrés divers, de rapports difficiles à leur scolarité, marquée par des expériences négatives et des parcours « horizontaux » (23), comme en atteste la faiblesse des bagages scolaires.

« Après le lycée j'ai commencé directement à travailler. J'ai pas cherché à comprendre et j'ai bossé : intérim, vrais contrats, enfin... CDD » (Kevin, 20 ans)



La formation je devais la repasser parce qu'il y a un truc ben je me suis loupée mais... Enfin j'ai pas trop envie de la repasser du coup, je sais pas... Je trouve ça sert à rien d'y repasser... Parce qu'il y a pas besoin forcément d'études pour travailler dans le commerce donc... J'ai appris les bases donc...
(Emilie, 19 ans)



Question : Vous ne les avez pas du tout passés les examens ?

Non, pas du tout.

Question : Vous allez les repasser ?

Non je pense pas.

Question : Ça ne vous correspondait pas forcément comme cursus ?

Pas plus que ça. Donc là, c'est plutôt une année sabbatique, de réflexion... C'est ça (Khadija, 21 ans)

Une étude de l'INJEP fondée sur les données de l'INSEE montre que les jeunes ruraux s'orientent plus fréquemment que les urbains vers la voie professionnelle en fin de troisième. Elle montre aussi que les jeunes hommes ruraux sont plus fréquemment ouvriers, (6 jeunes sur 10 contre 1/3 des jeunes urbains), et plus particulièrement dans l'agriculture et la construction. Les jeunes femmes rurales sont quant à elles majoritairement employées (55 %, soit 5 points de plus qu'en milieu urbain), plus du tiers des jeunes travaillant dans l'« administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale » (24)

Au handicap lié au manque de diplôme et de formation, s'ajoutent le déficit de l'offre locale de formation, mais aussi celui des opportunités professionnelles, plus rares, et enfin, les contraintes de mobilité pour pouvoir y accéder. Ces différents aspects produisent des effets de cercle vicieux et exercent une pression significative sur l'insertion professionnelle des jeunes. Ces derniers se trouvent alors contraints de s'orienter vers des formes de contrats précaires et sous-qualifiés,

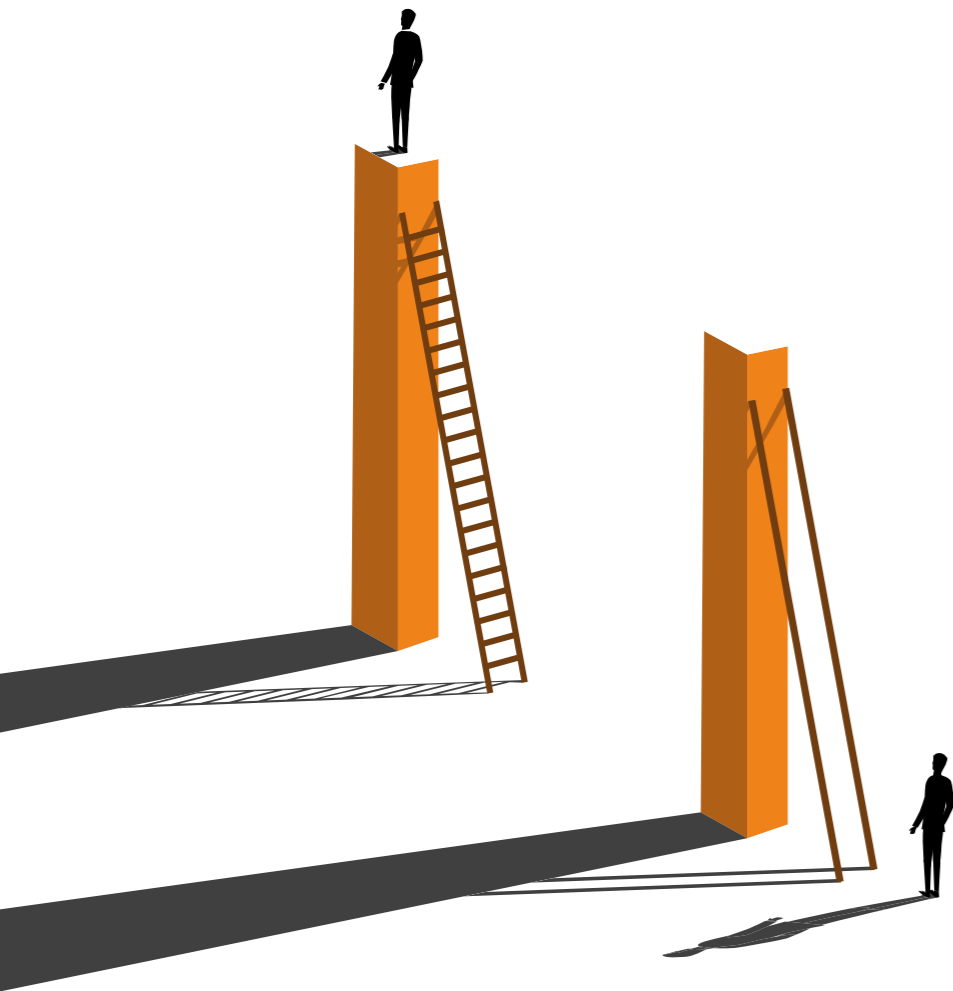
qui ne leur permettent pas de développer de nouvelles compétences et tendent à les maintenir dans des conditions d'emploi peu attractives ou valorisées. Les premières expériences professionnelles peuvent ainsi être difficiles et émaillées de situations douloureuses qui viennent développer et alimenter un rapport au travail marqué par l'insécurité. Les témoignages convergent vers l'idée d'une difficulté à trouver sa place, ses repères, avec des contrats non reconduits, des contrats qui prennent fin prématurément, etc.

« Après, le travail, c'est plus compliqué. Parce que dans le dernier j'ai fait un burn-out donc j'ai plus vraiment envie de rentrer dans ce monde-là, d'avoir un patron, tout ça » (Alexandre, 19 ans)

« C'est assez compliqué quand on est jeune, sachant que j'allais sur mes 17 ans à ce moment-là. Il n'y a pas beaucoup de personnes qui prennent, parce qu'on n'a pas de diplômes, parce que beaucoup de jeunes montrent du négatif. Le seul endroit où j'ai pu aller c'était Mc Do » (Cindy, 19 ans)

• Facteurs de bascule et de précarisation

A des degrés divers et sans qu'il soit toujours évident d'identifier le sens de la causalité, les parcours apparaissent également marqués par des aléas de la vie très divers venant provoquer ou amplifier des difficultés sur d'autres plans. La situation de Carole l'illustre bien. Arrivée seule dans la région avec un compagnon dont elle se sépare au bout de quelques mois, elle est confrontée à des problèmes de santé mentale qui la conduisent à plusieurs périodes d'hospitalisation, dont certaines de longues durées. Elle n'est alors plus en mesure de travailler, ne bénéficie d'aucun soutien familial puisque ses proches vivent à plusieurs centaines de kilomètres, ses droits s'épuisent et elle ne parvient pas à s'acquitter de démarches administratives pour activer de nouveaux droits. Sa situation se détériore. Elle n'a plus de logement, elle est hébergée de manière temporaire chez des connaissances.





Il y a eu des complications que la vie a voulu comment ça se passe. Donc je voyageais un peu chez untel et chez untel, c'était vachement compliqué.

(Carole, 24 ans)

Nous relèverons à nouveau l'impact que les situations familiales peuvent avoir sur le parcours des jeunes en quête d'autonomie comme des violences conjugales ou familiales parfois, des séparations difficiles avec enfants, des situations de rupture brutale avec la famille, ou encore l'apparition d'une maladie, la survenue d'un accident, le décès d'un proche...

« La cause de ma démission c'est juste parce que mon papa était malade, donc je les ai bien aidés, ils étaient très fiers de moi, le truc étant qu'il est décédé d'un cancer malheureusement, ça m'a déprimé, on m'a changé de chef et malheureusement le chef ne comprenait pas ma situation et du coup ça m'a saoulé, je suis parti » (Romain, 22 ans)

« Depuis que j'ai fait ma dépression, mon anxiété sociale a beaucoup augmenté, il m'arrive de faire des crises d'angoisse s'il y a trop de monde autour de moi ». (Aurélien, 29 ans)

On retiendra également les aléas d'ordre matériels, comme des pannes de voiture, la perte d'un logement ou encore l'accumulation de dettes

qui se surajoutent et amplifient les difficultés initiales, voire les produisent.

Ainsi, les parcours difficiles et les trajectoires « horizontales » des jeunes sont inextricablement liés à des fragilités familiales préexistantes ainsi qu'à des phénomènes d'interdépendance. Les limitations financières, scolaires et maté-

rielles constituent des obstacles majeurs, tandis que la rareté des ressources territoriales et les problèmes de mobilité amplifient encore davantage leurs difficultés. La connaissance des droits apparaît souvent lacunaire et la sollicitation des aides sociales, quelles qu'en soient la forme, reste marginale avec une propension à « se débrouiller par soi-même ». En parallèle, l'accompagnement des missions locales tend à se poursuivre plus longtemps car il se heurte à des réalités territoriales (déficit d'activités économiques et d'emplois, manque de logements locatifs financièrement accessibles, insuffisance des transports publics et des relais, etc.) » (25).

Des précarités supplémentaires vécues par les femmes et notamment les mères

Certains entretiens conduits auprès d'habitantes ont mis en évidence des précarités spécifiques concernant les femmes.

D'abord, par la confirmation de revenus perçus en moyenne inférieurs à ceux des hommes. Un écart d'autant plus important lorsque l'on considère les compositions familiales, puisqu'en Isère 80% des familles monoparentales ont à leur tête une femme. Ainsi Sophie, 46 ans, habitante de la Côte-Saint-André, vit seule avec une enfant de 6 ans dont elle assume seule les charges affectives, éducatives et financières. Elle est séparée depuis deux ans et n'a perçu son premier versement de pension alimentaire que depuis un mois au moment de l'entretien. Sophie témoigne : *« Les pères qui ne paient pas la pension alimentaire, qui ne viennent pas chercher leurs enfants, qui font les choses à votre nom dans leur dos... »*. Son témoignage rejoint celui de Mirelle, aujourd'hui retraitée de 66 ans : *« Il ne m'a jamais versé de pension, j'ai jamais eu d'aides, j'ai travaillé jours et nuits pour les élever. Il ne les a jamais pris. Ni un repas, ni un anniversaire, ni les vacances, j'ai tout assumé »*. Hélène, 38 ans et séparée d'un ex

avec qui elle a eu deux enfants, précise par ailleurs qu'à la suite de la séparation de son ex-mari, alors qu'un accord à l'amiable devant le juge dispensait le père de pension alimentaire, ce dernier devait participer aux frais de charge des enfants mais peinait à honorer les remboursements en question *« j'ai décidé de profiter de l'entrée au collège du plus grand à partir de septembre pour rééquilibrer car là ça va plus du tout »*. Plusieurs jeunes enquêtées ont par ailleurs indiqué que les charges financières du couple étaient réparties à 50/50 entre les deux parties, alors même qu'elles perçoivent des revenus inférieurs à ceux de leurs concubins. Loana achève ses études et Aurélien est en interruption d'emploi pour souci de santé ; contrairement à elles, leurs concubins respectifs perçoivent des revenus d'activité professionnelle, mais toutes les deux tentent autant que possible d'assurer 50 % des charges financières du couple, en premier lieu le loyer, qui « plombe le budget ». Il faut rappeler que des dépenses égalitaires pour des budgets différents génèrent une situation de dépendance financière pour la personne dont les revenus sont moins élevés. Il lui est alors plus difficile de prendre part de manière égale dans les décisions du couple, en premier lieu celles qui concernent les arbitrages financiers.

Ensuite, par l'asymétrie de charge mentale, concernant notamment les démarches administratives, courantes ou nouvelles. Certains enquêtés divorcés ont pu décrire en quoi leur ex-compagne était toujours référente et en charge des démarches administratives de l'ex-couple, comme les papiers d'assurances, les échéances... Ainsi Roger, 65 ans, est séparé de son ex-femme depuis 2016, mais reconnaît ne pas connaître en détail l'ensemble des frais car *« ça c'est mon ex-femme qui gère »*. La mobilisation de l'action sociale et la réalisation des démarches associées semblent également plus souvent incomber aux femmes qu'aux hommes. Ainsi,



JULIEN DAMON ET LA POLITIQUE PUBLIQUE EN FAVEUR DE LA PRÉVENTION DES DÉCOHABITATIONS ET DES RECOMPOSITIONS FAMILIALES.

Julien Damon est sociologue et enseignant à Science-Po Paris. Il défend l'intérêt du soutien conjugal par la force publique dans différents ouvrages.

Son propos ? Favoriser autant que possible la conjugalité, modalité de « faire famille » la plus solide économiquement parlant pour un ménage. Dit autrement, considérer le poids sur les finances publiques des séparations (frais de justice, aides financières familiales de la Caf, ...) ; et agir en prévention des séparations (conseillers conjugaux et familiaux) ainsi qu'en aval, en incitant à la remise en couple.

Pour agir en amont, on peut considérer par exemple l'accompagnement financier pour une médiation familiale, qui pourrait être enrichi d'un volet prévention.

Pour l'aval, Julien Damon prend pour exemple d'autres Etats comme le Japon ou Singapour. L'idée : développer une politique de soutien à la recomposition comme le financement de bars, restaurants, sites matrimoniaux... Dans l'idée que favoriser la remise en cause favorise la natalité, mais aussi la santé économique des ménages. Toutefois, il semble important de rappeler que dans de nombreuses situations, malgré les progrès sociétaux, la décohabitation reste difficile pour certains habitants et particulièrement les habitantes, notamment celles victimes de violence.



CAMILLE BORDENET : LES FEMMES, ANGLE MORT DES POLITIQUES RURALES. LES POUVOIRS PUBLICS PEINENT À RÉPONDRE À LEURS BESOINS SPÉCIFIQUES.

La journaliste au journal Le Monde brosse un portrait des précarités vécues par les femmes qui habitent les espaces ruraux (soit environ 11 millions de femmes en France).

« Ce sont elles qui « tiennent la campagne », pour reprendre le titre de l'enquête de Sophie Orange et Fanny Renard (La Dispute, 2022). Les sociologues y montrent à quel point l'organisation des territoires ruraux repose en grande partie sur « une bande de femmes » qui, face au retrait de l'Etat social, tiennent tous les services essentiels : de l'enfance (Atsem, AVS...) au grand âge (aides à domicile...), en passant par les collectivités ».

Parmi les difficultés exposées, la journaliste rappelle que les femmes rurales se retrouvent souvent dans des emplois précaires et mal rémunérés, notamment dans le secteur des services à la personne. Leur contribution à la vie rurale est souvent sous-estimée et leur engagement dans des métiers du « care » est en partie considéré comme une extension de leurs responsabilités domestiques – déjà inégalement réparties au sein des couples et donc plus importantes que celles des hommes -, plutôt que comme un travail valorisé économiquement. S'appuyant sur les appréciations des parlementaires relatives aux mesures récentes en direction de la ruralité, et notamment le nouveau plan gouvernemental France Ruralité, la journaliste explicite les carences de prise en compte des besoins des femmes rurales pour faire face à leurs difficultés.



Je suis restée 6 mois à l'appartement sans frigo, sans machine à laver, sans gazinière, sans rien. (...) ça a été un gros bordel pendant 6 mois, on était on va dire comme des SDF avec un toit quoi.

(Laurie, 28 ans)



limitations financières, scolaires et maté-

les mamans (ou belles-mamans) sont fréquemment citées comme déclencheurs initiaux de la demande d'aide. Hélène, 38 ans, en couple au sein d'une famille recomposée, témoigne que c'est lorsque son conjoint a vécu une fin de contrat professionnel et que les finances du couple ont plongé qu'elle a pris l'initiative de se rendre au service social départemental de Vinay. Du côté des mères célibataires, le poids des démarches administratives s'ajoute à d'autres responsabilités et à un quotidien déjà difficile économiquement. C'est l'exemple de Clara, 38 ans, mère de deux enfants, qui a rejoint un groupe en ligne « les mamans qui déchirent », recueil de coups de main, de bons plans, d'informations... « *Je suis sur des forums sur internet de mamans en fait. Et en fait il y en a plein qui demandent à d'autres mamans qui ont pas l'info comme, j'ai entendu parler que la CAF faisait des microcrédits, j'ai entendu parler de pleins de choses, et on est pas au courant* ». Le nom même du groupe en question est révélateur d'une charge davantage assurée par les mères.

Le passage à la retraite : un changement de statut qui cristallise des positions sociales dans la durée – (14 personnes)

Le passage à la retraite représente une rupture de statut par rapport à l'activité, avec un changement des sources de revenus. Il inscrit les conditions de vie dans la durée puisque, une fois acquis les droits afférents (retraite ou allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA)), pas ou peu d'évolutions sont à prévoir. Dans les situations rencontrées, ce changement de statut comporte ce-

pendant des contours mouvants. Notamment en ce qui concerne l'âge du passage à la retraite, mais aussi en raison de son caractère graduel ou au contraire soudain. Ainsi, il apparaît « automatique » pour Jacqueline, dès l'âge atteint « *On m'a mise d'office à la retraite à 62 ans* », parce qu'il se substitue à une prestation sociale (l'Allocation aux adultes handicapés, AAH), ce qui représente, dans son cas, une diminution de ses revenus. Jean-Claude prolonge quant à lui sa vie active plusieurs années jusqu'à atteindre la limite de ses capacités physiques, afin d'approcher au maximum d'un niveau de retraite à taux plein.

D'autres encore, comme Mireille, connaissent un passage plus progressif, en continuant à opérer des allers-retours dans l'emploi pour améliorer leurs revenus et leurs conditions de vie.

« *Cet hiver j'ai trouvé des ménages, c'était nickel, surtout qu'il m'a fait travailler : j'avais 1000 €. 1200 + 1000 €, j'ai retrouvé mon statut.* » (Mireille, 66 ans)

Pour d'autres personnes ayant connu des périodes de rupture et de précarité avec des ressources parfois très aléatoires, le passage à la retraite représente au contraire une stabilisation de leur situation et de leurs ressources. Chantal, par exemple, percevait son salaire à demi-traitement (760€) suite à un arrêt maladie de longue durée lié à un accident. Elle a ensuite perçu une allocation adulte handicapée (AAH) de 900€, période durant laquelle elle a eu besoin de recourir à des associations caritatives. Le passage à la retraite, avec 1250€ de pension, lui permet de recouvrer un confort de vie où elle parvient à mettre de l'argent de côté : « *J'en suis contente vous savez... (de la retraite)* ».

En tout état de cause, les niveaux de retraite majoritairement faibles reflètent des carrières professionnelles marquées par des périodes

d'inactivité, des interruptions et réorientations de carrière, également de nombreuses situations de travail « empêchées » en raison de problèmes de santé, de contraintes familiales (aidants...), d'accidents de la vie... mais aussi des emplois souvent peu rémunérateurs ou comportant des formes de protection sociale réduite (indépendants, artisans...), ou encore non-déclarés.

« *En fait j'ai pas la retraite complète parce que j'ai beaucoup travaillé à mi-temps, et comme j'avais pas de diplôme, je prenais ce que je trouvais et puis le chômage ou le RSA complétait.* » (Irène, 65 ans)

Pour autant, et c'est un fait notable pour ce profil sans doute davantage que pour d'autres : même s'il en représente une condition essentielle, le niveau de ressources ne détermine pas directement le niveau de précarité vécu. Dans les témoignages recueillis, les situations apparaissent très contrastées à cet égard comme cela a été vu précédemment. Ainsi, certaines personnes peinent à couvrir leurs besoins avec des ressources de l'ordre de 1 200€ lorsque d'autres ont réussi à stabiliser leurs conditions de vie grâce au passage à la retraite, même de niveau moindre. Nous relevons par ailleurs l'impact de l'isolement : treize des quatorze personnes retraitées rencontrées vivent seules, les privant ainsi de la mutualisation des conditions d'existences (26). Plus largement, les contrastes observés reposent sur différents aspects :

- le niveau de patrimoine matériel et financier, le niveau d'endettement ;
- le statut d'occupation du logement : propriétaire ayant terminé le remboursement de son emprunt, locataire du privé ou du social ;
- les niveaux de charges (énergétique et d'entretien notamment) liés au logement ;
- les niveaux de charges familiales : présence d'enfants, ou de proches à charge ;



QUELLE PERCEPTION DE LA RÉFORME DE L'ASSURANCE CHÔMAGE PAR LES TRAVAILLEURS SAISONNIERS ?

Avec l'entrée en vigueur le 1er octobre 2021 de la réforme de l'assurance chômage, le mode de calcul du montant de l'ARE et sa durée ont été modifiés. L'augmentation du nombre de jours travaillés nécessaire à l'obtention de l'allocation (de 88 à 130, soit de 4 à 6 mois au cours des 24 derniers mois) et la prise en compte des périodes d'inactivité dans le calcul du montant de l'allocation impactent fortement les saisonniers. Conjugée à ces nouvelles règles, l'activité professionnelle discontinuée des saisonniers n'offre plus droit aux mêmes conditions de traitement social du chômage. Bien que la durée d'indemnisation ait été augmentée, les conditions d'ouverture des droits à l'ARE sont plus restrictives et le montant obtenu s'en retrouve généralement diminué.

« *Et la dernière loi Macron sur le chômage n'a pas arrangé les choses. Je me retrouve avec une période immense de chômage, qui m'intéresse absolument pas parce que pas besoin, mais je me retrouve avec un tout petit taux. L'argent qui tombe sur mon compte, les 4 mois où j'en ai besoin, je suis à 800 euros, mais sur 700 jours. Sauf que je m'en fiche d'avoir 700 jours, je préférerais être à 1000 balles sur 300 jours.* » (Lucie, 31 ans, saisonnière)

- l'éloignement des ressources et les besoins de mobilité ;
- les conditions de santé physique et psychologique, et les impacts induits ;
- les capacités d'autonomie : soutien de proches, production ou récupération de nourriture...

Mireille, par exemple, témoigne d'une importante diminution de ses revenus au moment du passage à la retraite, qui s'élève à 1 200 euros, mais également d'une situation d'isolement dans laquelle elle se retrouve démunie. L'éloignement de son logement, ainsi que sa vétusté, l'expose à des niveaux de charge importants qu'elle peine à assumer.

« *C'est quasiment ma retraite. En gros, j'ai plus de 800-900€, entre la voiture, les assurances, l'énergie. C'est le coût de vivre là-haut.* »

Par ailleurs, ses deux filles majeures, qu'elle a élevées seule sans aucun contact avec le père, rencontrent également des difficultés face auxquelles elle apporte un soutien matériel important.



« *J'ai aidé mes filles, j'ai vidé tous mes comptes. J'ai... j'ai plus rien. Et là, même qu'elles me parlent pas trop, je partage mon colis alimentaire de la Croix Rouge, s'ils me donnent trop de yaourts ou autre.* »

(21) Observatoire des inégalités « L'essentiel des données sur la pauvreté en France » (2022)

(22) POIRIER Éléonore, « Regards des missions locales sur la jeunesse de leurs territoires », Pour, 2015/1 (N° 225), p. 83-90.

(23) Dans le sens d'une absence de progression dans le parcours de formation : diplômes non obtenus, formations courtes ou interrompues, absence de formation...

(24) Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP), fiche repère « Qui sont les jeunes ruraux ? », juin 2019.

(25) POIRIER Éléonore, op. cit.

(26) Les personnes seules en situation de pauvreté sont près de 10 points supérieures qu'en population générale, selon le rapport de la DREES : « Minima sociaux et prestations sociales. Ménages aux revenus modestes et prestations sociales. Edition 2015 », DREES, sous la direction de Michèle Lelièvre, août 2015.



« *J'ai pris ma retraite à 67 ans, j'ai arrêté parce que j'en pouvais plus* » ; « *J'en ai chié un petit peu... Ah oui, oui, parce que nettoyer les apparts. Quand il y en a 10 ou 15 par week-end, physiquement c'est pas évident* »

(Jean-Claude, 70 ans)



peu d'évolutions sont à prévoir. Dans les situations rencontrées, ce changement de statut comporte ce-



PARTIE 3

LE POIDS DU TERRITOIRE : DES EFFETS AMPLIFICATEURS DES DIFFICULTÉS SOCIALES

La spécificité des territoires ruraux a un impact sur les difficultés sociales rencontrées par les personnes en situation de précarité. Les situations analysées au cours de cette étude mettent en lumière trois grands déterminants territoriaux jouant un effet amplificateur des problématiques rencontrées : le logement, l'offre territoriale lacunaire et dispersée (équipements, emplois, services, etc.), et la mobilité (la capacité à se déplacer sur le territoire pour accéder aux ressources). Ensemble, ils structurent un contexte et des conditions de vie dans lesquels l'accès aux ressources élémentaires (alimentation, emploi, santé, éducation, droits sociaux, services, loisirs...) est rendu compliqué.

En effet, la ruralité se caractérise par des ressources plus limitées qu'en milieu urbain et implique de ce fait une capacité à se déplacer plus importante. Or les situations de précarité financière dans un tel contexte restreignent ces capacités de déplacement et de logement dans de bonnes conditions, à proximité des ressources. Les coûts de mobilité et de logement accroissent ainsi considérablement le poids des dépenses, entraînant une forme de cercle vicieux venant compromettre l'accès aux ressources - essentielles pour sortir de la précarité ou en limiter les effets.

Partie 3

Le poids du territoire : des effets amplificateurs des difficultés sociales.

Différents travaux convergent vers l'idée selon laquelle la pauvreté en milieu rural se caractérise par un manque de visibilité généralisé : elle est à la fois plus diffuse, latente, cachée, hétérogène et avec une part de personnes concernées moins élevée qu'en milieu urbain (26). Ils s'accordent également sur l'« effet du territoire », qui ajoute un poids supplémentaire aux difficultés sociales (problématiques de santé, d'emploi, familiales, etc.), « de par les contraintes matérielles qu'elles imposent et les représentations idéelles qu'elles suscitent, rétroagissent sur les formes de pauvreté et de précarité observées dans ces lieux. (27) »

Les situations analysées au cours de cette étude mettent en lumière trois grands déterminants territoriaux jouant un effet amplificateur des difficultés rencontrées :
- le logement ;
- l'offre territoriale lacunaire et dispersée ;
- la mobilité.
Ces déterminants structurent un contexte et des conditions de vie dans lesquels l'accès aux ressources élémentaires (alimentation, emploi, santé, éducation, droits sociaux, services, loisirs...) devient ardu, si ce n'est tout simplement compromis.

Le logement

En milieu rural, l'isolement géographique du logement (éloignement des lignes de transports, des équipements ou encore des emplois) amplifie les difficultés liées à la mobilité et à la rareté des ressources. Les problématiques sont souvent liées à l'ancienneté du bâti, confrontant les occupants à de la précarité énergétique, de l'inconfort, voire de l'insalubrité. Le repérage des situations de mal-logement est d'autant plus délicat que cette précarité de l'habitat est plus diffuse que dans l'urbain. Plus généralement, le logement représente une part importante du budget des ménages, et plus encore pour les ménages pauvres. Le caractère énergivore et vétuste des logements accentue l'effort financier nécessaire pour se loger dans des conditions décentes.

L'endettement que représente un achat immobilier pour celles ou ceux qui ont pu en réaliser un est parfois à l'origine d'une situation de bascule dans la pauvreté. Les parents de Cindy, 19 ans, en ont été victimes lorsqu'ils ont dû s'endetter pour rembourser leur crédit im-



i ANALYSE DES «ACCUEILS-ENTRETIENS» DE L'ACTION SOCIALE DÉPARTEMENTALE (28).

Les données d'activités issues de la base de données des « accueils-entretiens » des 3 dernières années ont été analysées et croisées avec les données du recensement de la population (29) afin de comparer la distribution des âges et des structures familiales entre la population générale et les personnes accueillies par territoires. Plusieurs enseignements sont à tirer de cette analyse : Les territoires ruraux sont sous-représentés dans les accueils-entretiens, à la fois en termes de nombre de personnes vues et en nombre d'accueils-entretiens.

RÉPARTITION DE LA POPULATION ISÉROISE, DES PERSONNES RENCONTRÉES EN ACCUEILS-ENTRETIENS ET DU NOMBRE D'ACCUEILS-ENTRETIENS, ET DIFFÉRENCE EN POINTS PAR RAPPORT À LA POPULATION GÉNÉRALE.

Typologie de commune	Population	Personnes rencontrées	Accueils entretiens
Rural	18.8 %	10.5 % (-8.3 points)	8.8 % (-10.1 points)
Péri-urbain	19.2 %	11.5 % (-7.7 points)	10.4 % (-8.8 points)
Urbain	61.9 %	76.5 % (+14.6 points)	79.7 % (+17.8 points)

En ce qui concerne le nombre et le rythme des accueils-entretiens pour les personnes rencontrées, on note que les prises en charge sont plus courtes et moins intenses dans les territoires ruraux :

- moins d'accueils-entretiens par personne rencontrée en moyenne sur la période considérée (4.1 en milieu rural, 4.5 en péri-urbain et 5.1 en milieu urbain) ;
- moins de personnes avec plus de 5 ou plus de 10 accueils-entretiens en milieu rural ;
- surreprésentation des personnes ayant été rencontrées une seule fois ;
- surreprésentation des suivis plus courts.

On peut faire l'hypothèse que si les habitants rencontrent moins les travailleurs sociaux dans en milieu rural qu'en milieu urbain, c'est avant tout en raison de la proportion moins importante de personnes rencontrant des difficultés sociales (comme cela peut être souligné à travers l'indicateur du nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté monétaire, part moins importante en milieu rural). Les thématiques « enfance famille /prévention protection » et « insertion » sont surreprésentées dans les territoires ruraux, l'urbain se démarquant sur le logement et l'accès aux droits.

En ce qui concerne la structure familiale et l'âge des personnes rencontrées, les hommes isolés et, plus faiblement, les femmes isolées, sont surreprésentés dans les territoires ruraux. En comparaison avec la population générale, les couples sans enfant des territoires ruraux et péri-urbains sont moins représentés dans les accueils-entretiens. Les familles monoparentales sont surreprésentées dans tous les types de territoires.

Dans les territoires ruraux, les 65-79 ans et 55-64 ans sont surreprésentés par rapport aux territoires urbains et ce, à l'inverse des 25-39 ans et 20-24 ans. C'est surtout vrai pour les communes très rurales en ce qui concerne les 55-64 ans. Dans tous les types de territoires, les 65-79 ans sont sous représentés dans les accueils-entretiens par rapport à la population générale.

mobilier : « L'erreur qu'ils avaient fait mes parents, c'est d'acheter une maison à St Etienne de St Geoirs et c'est à cause de ça qu'ils ont eu des problèmes financiers ».

Dans les territoires ruraux, où la part des logements sociaux parmi les résidences principales est moins importante qu'en milieu urbain, le parc privé peut constituer un logement social de fait. Parfois insalubre, il est la seule solution pour qui a besoin de se loger rapidement, à la suite d'une décohabitation par exemple (conjugale, parentale, veuvage).

Florent, 46 ans, explique regretter d'avoir choisi trop rapidement son appartement :



J'étais content en fait, mais j'aurais su ça, j'aurais peut-être jamais dû le prendre puisqu'au fur et à mesure d'habiter dedans, les choses que j'ai découvertes... c'est un appartement humide en fait, ça sent l'humidité.

Gérard, de la même manière, a dû s'installer dans un vieux logement communal qui n'est plus aux normes, et à distance des transports en commun et de tous les services : « Je vais sur Vizille quand je peux, quand j'ai un frère qui m'emmène, mais c'est pas toujours facile. J'aurais voulu trouver un autre logement ailleurs. Parce qu'on est trop coincé ici. Aller à Vif, à Vizille, avoir les magasins à côté... ». Loana, 20 ans, indique qu'avec son copain, ils ont accepté la première réponse positive qu'ils ont eue : « On est juste en dessous du seuil d'indécence je crois. On avait des notes très élevées. L'hiver on est seulement monté à 15 degrés en chauffant ».

Ces différents constats sont notamment illustrés au sein des communes touristiques comme Bourg-d'Oisans : « Depuis que je suis arrivée à l'Alpes d'Huez, j'ai des grosses difficultés financières. Est-ce que c'est le lieu qui fait ça, où est-ce que c'est la situation politique et finan-

cière du pays... Je pense que c'est un peu des deux. » raconte Lucie, 30 ans. Enfin Clara, 38 ans, revient sur les difficultés rencontrées pour trouver un logement en tant que mère célibataire : « Même en travaillant, surtout si on est maman célibataire, pour trouver un logement, c'est l'horreur. Dans le privé, ils ont pas confiance ils veulent pas nous louer, parce qu'ils se disent on pourra pas la foutre dehors si elle ne paye pas. ».

Mireille, 66 ans : « Au moment de la retraite je me suis retrouvée toute seule dans cette grande maison que j'arrive pas à retaper parce que... pas les moyens, pas d'aides. J'ai que des problèmes. Les robinets ont 45 ans, ils fuient. Le toit, c'est pas isolé. Elle est très belle... très belle de loin ! Mais loin d'être confortable, je vis dans la cuisine quasiment, comme les anciens hein... Question : Vous avez quoi comme système de chauffage ?

J'ai plus rien. Un radiateur à bain d'huile, et la cheminée de la cuisine, foyer ouvert, tout ce qu'il faut pas ! »

Ainsi, au-delà même des niveaux de charge de logements la plupart du temps vétustes, leur localisation souvent contrainte peut peser lourdement sur les conditions de vie, et ce d'autant plus quand s'ajoute la problématique d'une offre territoriale globale faible.

Une offre territoriale lacunaire et dispersée

Un territoire rural offre en effet moins de potentiels et de diversité en termes d'emplois, d'activités, de services ou d'équipements.

Le bassin d'emploi apparaît à la fois dispersé et peu diversifié, avec davantage de postes d'ouvriers et d'employés. Une part importante des actifs vivant sur le territoire en sort pour travailler (cf. carte en introduction « Les territoires d'étude »). De plus, constatée parmi les actifs rencontrés, la nature des contrats traduit une précarité supplémentaire,

celle de l'insécurité de l'emploi. Plusieurs travaillent en intérim, comme saisonniers (métiers de montagne en Oisans, du monde agricole en Bièvre, de restauration...), d'autres encore enchaînent des contrats courts au sein de secteurs peu valorisés comme le domaine du care (ménage, aide à domicile ou puériculture...), d'autres enfin sont artisans ou auto-entrepreneurs, avec une moindre protection sociale. Max, 20 ans, témoigne des difficultés à être embauché dans son secteur, même pour un stage :



Déjà quand on cherchait des stages, j'ai fait tous les électriciens sur St Antoine l'Abbaye, sur St Marcellin, sur Chatte pareil, sur toutes les petites boîtes qui sont dans les collines et tout, et ça pareil de l'autre côté entre St Antoine et Valence, j'ai fait tous les électriciens entre les deux, personne m'a pris.

L'accès à l'alimentation, ensuite, est autant confronté à un déficit de l'offre locale qu'à des situations de quasi-monopole, avec une absence d'alternatives accessibles et adaptées aux budgets. Le caractère rural et étendu du territoire conduit les habitants à devoir se déplacer, parfois sur de grandes distances, pour avoir accès à des points de vente ou de distribution alimentaires. Le coût d'accès à l'alimentation est donc indissociable du coût de la mobilité (hausse des prix des carburants, coût de la possession et de l'entretien du véhicule là où celui-ci est indispensable au vu de la faible offre de transports en commun, cf. infra).

L'offre de commerce alimentaire est souvent très limitée. Par exemple, le supermarché de Bourg d'Oisans est unanimement reconnu comme extrêmement cher. Pour bon nombre d'enquêtés, faire ses courses dans ce supermarché est inconcevable, excepté dans le bac des dates courtes : « C'est un des [nom

de l'enseigne] les plus chers de France. Quand on arrive au [nom de l'enseigne], j'ai un seul rayon, c'est les produits, ils ont un bac dates courtes, et là on arrive à un prix qui revient à peu près à celui de partout en France. Alors que c'est des moins 50. C'est très cher là-bas. Je vous conseille pas de faire vos courses là-bas ! »

Pour d'autres habitants du territoire de l'Oisans vivant dans des villages ou hameaux reculés, les commerces de proximité n'existent pas : « Si je veux une baguette, il faut que je fasse 26 bornes. ». Une solution alors adoptée par certains consiste à aller faire les courses à Vizille, à plus de 30 km de Bourg d'Oisans. Les frais d'essence engendrés se répercutent donc sur le coût des denrées alimentaires. Les habitants adoptent des stratégies de débrouille visant à amortir cette dépense, comme le fait de faire ses courses lors de rendez-vous prévus à Vizille ou à Grenoble, de mutualiser les frais d'essences avec des voisins ou encore de faire des courses conséquentes pour avoir à y aller le moins fréquemment possible.

Les territoires peu denses sont aussi moins dotés en équipements, publics comme privés. Ainsi, Jérémy, 41 ans, précise qu'en Oisans il y a peu de services sociaux : « c'est une station de ski, c'est pas une ville (...). Si on veut des aides sociales, faut aller soit à Bourg d'Oisans soit à Grenoble. Bon c'est sûr aller à Grenoble c'est pas... Faire 120km dans la journée c'est beaucoup ». Les enquêtés que nous avons rencontrés témoignent de l'absence d'équipements culturels, de commerces, de tissu associatif ou de centres sociaux de proximité, des services que l'on peut retrouver au sein des grandes agglomérations. Max et Valentin, deux frères de 20 ans vivent dans le Sud Grésivaudan et témoignent de ces carences de commerces et services : « Il y a moyen qu'on déménage, toute la famille. C'est un beau petit village, mais quand tu remarques après tout ce qui manque. On restera quand même dans une autre campagne, mais pas à ce point-là, pas aussi éloigné on va dire.

Manque de services, l'essence à chaque fois qu'on doit faire un déplacement... Avant quand on avait besoin de quelque chose on allait à l'épicerie du village. Le dernier qui a fermé, ça fait un an qu'il est plus là. Du coup on est obligé de prendre la voiture et d'aller jusqu'à St Marcellin pour acheter quelque chose, parce que sinon y'a rien ».

Au sein des petites communes, avec peu de logements sociaux, les dispositifs d'accompagnement de type tarification solidaire (transports, cantine scolaire...) sont également moins présents. C'est ce dont témoigne Laurie, 28 ans, qui a fait le choix de ne pas inscrire sa fille à la cantine de l'école, qu'elle juge trop chère « je la fais manger à midi. Mais bon c'est pareil quand les placards sont vides, c'est mieux qu'ils aillent à la cantine quand même. On est loin de l'agglomération et on n'a pas les subventions que Saint Martin d'Hères ou Vizille ». En outre, la spécificité des espaces ruraux touristiques, comme les stations de ski, entraîne des coûts très importants pour les populations dans le besoin, et peut ainsi atteindre moralement les personnes. Ainsi, Lucie, 30 ans, exprime son découragement :



Pas forcément trouver des solutions, parce que des solutions, honnêtement, y'a pas spécialement de solutions à la situation dans laquelle je suis. Hormis déménager et reprendre un travail à plein temps dans une région où tout coûte moins cher. Ce serait ça la solution.

Cette carence de l'offre s'observe particulièrement au regard de l'offre de soin. Alors qu'en Isère, un habitant peut compter sur 4 consultations annuelles en moyenne auprès d'un médecin généraliste, ce chiffre est quasiment divisé par deux lorsque l'on ne prend en compte que les communes rurales (30). Hélène a bénéficié de séances auprès d'un psychologue. Bien qu'elle considère

en avoir encore besoin, elle a dû les interrompre car celles-ci se déroulaient à Grenoble, à l'hôpital « beaucoup trop loin ». Se rendre dans un autre cabinet plus proche de chez elle reviendrait à opter pour une offre privée non remboursée. Finalement elle fait sans.

Il faut également mentionner que les dynamiques sociales et d'entraide des enquêtés brisent le mythe des espaces ruraux solidaires, avec troc, jardins de fruits et légumes partagés et plus largement communautés d'entraide. Au contraire, les personnes dans le besoin témoignaient d'une grande solitude, d'un manque de ressources que tentent de compenser les services sociaux, notamment CCAS et service local de solidarité du Département. On peut ainsi faire l'hypothèse que ce sont les personnes les plus isolées et les moins inscrites dans les réseaux locaux qui, à niveau de ressources financières équivalentes, parviennent le moins à équilibrer leurs conditions de vie.

La faible densité d'habitants des territoires d'enquête amène enfin la question de l'intimité dans la demande d'aide. Plusieurs enquêtés témoignent d'une sollicitation difficile des services de solidarité par crainte d'être identifiés par des connaissances, ou

de revoir par la suite les autres bénéficiaires.

La mobilité, ou la capacité à se déplacer sur le territoire pour accéder aux ressources

La rareté de l'offre territoriale est indissociable de la capacité à se déplacer sur le territoire pour accéder aux ressources élémentaires. Or cette capacité apparaît très hétérogène parmi les personnes enquêtées. Tout d'abord, nous l'avons mentionné, en fonction du lieu de résidence. Ainsi, la mobilité n'entre pas dans le champ des préoccupations des personnes situées non loin des services de proximité (bourgs principaux) ou des axes de transport principaux. Kevin, par exemple, ne ressent aucune difficulté particulière à se déplacer en fonction de ses besoins : « J'avais ma carte Illico, le train je le payais 1,30€-2€ donc ça allait ». De même Irène qui vit à St Marcellin en centre-bourg : « Moi c'est vrai que j'ai pas de voiture, alors ça fait pas mal de choses [en termes d'économie] »

Il ressort ainsi nettement qu'en dehors des axes structurants de transport, les réseaux secondaires sont beaucoup plus lacunaires, comme le détaille Romain :

« Pour aller sur Grenoble c'est pas un souci. Par contre pour se déplacer ici c'est compliqué. Au niveau bus en fait y'en n'a pas. Y'a pas de bus qui prend des gens comme ça, c'est que du scolaire pratiquement ou que du touriste. Donc la voiture elle est essentielle. »

Le coût des transports en commun entre également en considération, notamment dès lors que l'on sort des abonnements et tarifs réduits. Ils ne répondent pas aux besoins de déplacement ponctuels, pourtant tout aussi nécessaires (santé,

emploi, droits sociaux...) et deviennent, à ce titre, rapidement inaccessibles. Par ailleurs, les abonnements ne couvrent gé-



« J'ai une amie, et même l'assistante sociale, qui m'avaient dit « vendez votre voiture ». Moi j'ai dit si je vends ma voiture, j'ai plus de vie. Parce que j'ai vu ce que c'était de pas avoir de voiture. De toute façon ça va m'arriver, je sais qu'à un moment je vais pas pouvoir conduire, j'ai vu par rapport aux personnes âgées, et d'être dépendante et coincée, les rdv de docteurs... han ! (Mireille, 66 ans) »

néralement que la ligne principale, et non l'ensemble des trajets, lesquels obligent à recourir à des lignes secondaires (bus, tram) une fois ralliée une localité : « Il y a des abonnements mais il faut de l'argent aussi pour se déplacer dans les grandes villes. ». Certains enquêtés témoignent également du poids des démarches liées aux transports en commun et de la longueur des délais avant la mise en place



« La voiture pour l'instant c'est vraiment, comme je disais, une épave. Ça devient vraiment compliqué de se déplacer parce que chaque fois qu'on la prend, on n'est pas sûr qu'on peut revenir après. On n'est pas sûr que la batterie va tenir. Il y a un problème avec la boîte automatique qui fait que quand on démarre, tant que la voiture n'est pas chaude, elle saute et se verrouille en première. (Max et Valentin, 20 et 22 ans) »

d'une offre adaptée. On retiendra enfin une démultiplication des temps de trajet avec la prise en compte des horaires et temps de correspondance : « Les trains des fois ça fait arriver beaucoup à l'avance, parce qu'on est obligé d'être à l'heure du train, si on prend le prochain on va être en retard, donc on est obligé parfois d'arriver 30 ou 45mn en avance » (Cindy, 19 ans).

Dans ce contexte, la possession d'un véhicule, et d'un permis de conduire valide, constitue un « besoin vital » pour une ma-

majorité des personnes enquêtées. « Et y'a rien ici, pas de commerces. Sans voiture on est perdu. ». Un besoin qui représente un coût non négligeable et entre en concurrence avec d'autres besoins fondamentaux.

Le corolaire est aussi celui d'une capacité à maintenir son véhicule en état, à pouvoir l'en-

tenir et le réparer en cas de panne. Plusieurs enquêtés ont fait état de véhicule non entretenu, avec des difficultés importantes d'entretien, des problèmes de fiabilité et, plus encore, de sécurité à l'état, en somme, de « semi-épave ».

Aurélien s'alarme de la même façon de l'état de son véhicule qui cumule les problèmes, avec un circuit électrique qui ne fonctionne plus, donc sans airbag, lumière et ouverture des fenêtres : « Ce n'est plus une voiture en sécurité (...) Le problème, c'est que là cette semaine je suis en train de me poser la question si je vais pas appeler l'agence d'intérim pour leur dire d'arrêter. » Ou encore Sylvie, qui attend quatre ans avant de remplacer ses pneus usés, ou Gérard, dont la voiture ne passe pas au contrôle

technique et qui mise sur une réparation « au black ». Pour Jérémie, les aléas mécaniques auxquels il a dû faire face ont directement compromis sa stabilité financière : « Entre l'embrayage et le moteur, j'en ai eu pour presque 3000 euros, presque la valeur du véhicule (...) C'est la voiture qui m'a fait dégrader financièrement. Jusqu'à que la voiture, elle tombe en panne, j'arrivais à me gérer quoi. »

La possession d'un véhicule, et son entretien représentent ainsi un sujet majeur d'anxiété, en raison des conséquences possibles du moindre aléa. « Je ne sais pas comment faire si ma voiture me lâche. » ; « C'est une charge, mais j'ai pas le choix ». Le coût de fonctionnement représente en lui-même un poids considérable dans les budgets contraints des enquêtés « Ma petite Mégane 2 qui me coûte des frais et plus des frais » qui viennent compromettre la recherche de « bons plans » : le coût de la mobilité annule le bénéfice de l'accès à des ressources plus abordables, ainsi que le relate Laurent : « On va des fois à Saint-Jean, des fois à Chatte... En fait, finalement, ce qu'on récupère en argent, on le paye en essence. »

En outre, l'enquête met en lumière un certain nombre d'usages « empêchés » de la voiture individuelle :

- le fait de ne pas avoir de permis de conduire, ni les capacités financières de le passer ;
- l'impact de perdre son permis de conduire dans une situation de dépendance accrue, avec des suspensions de permis parfois longues (plusieurs mois) ;
- des incapacités soudaines de conduire en raison d'un accident ou de difficultés de santé, avec une absence d'alternatives de mobilité.

(26) Cf. par exemple ABJEAN Annaïg, « Pauvreté en milieu rural... », op. cit. ou Hochedez Camille, Mia-locq Madeleine, « Précarités et marginalités en milieu rural. Introduction », Pour, 2015/1 (N° 225), p. 19-25.

(27) Reynès Jean, « Géographie de la pauvreté et de la précarité dans les zones rurales de moyenne montagne », L'Espace géographique, 2018/1 (Tome 47), p. 71-81. DOI : 10.3917/eg.471.0071. URL : https://www.cairn.info/revue-espace-geographique-2018-1-page-71.htm

(28) Les accueils-entretiens correspondent aux rendez-vous des usagers avec les travailleurs sociaux du Département. Ils sont systématiquement reportés dans une base de données que nous avons exploitée.

(29) INSEE RP 2020

(30) Selon l'indicateur « Accès potentiel localisé (APL) à un médecin traitant », calculé à partir des données 2021 du ministère de la Santé.





PARTIE 4

STRATÉGIES INDIVIDUELLES EN DEHORS DES RÉPONSES INSTITUTIONNALISÉES : ENTRE DÉBROUILLE ET SOLIDARITÉ INFORMELLE

Face aux difficultés financières, pour équilibrer leurs budgets, les ménages peuvent avoir recours à différentes stratégies. Certaines d'entre elles, regroupées dans cette partie, n'impliquent pas de solliciter de l'aide auprès des institutions (publiques comme associatives).

La première des stratégies, observée chez la très grande majorité des ménages que nous avons rencontrés, consiste à s'astreindre à une discipline stricte dans la gestion budgétaire, une gestion parfois « à l'euro près ». Une grande diversité d'arbitrages allant de la priorisation de certains postes de dépenses à l'étude minutieuse des coûts associés au retour à l'emploi prend alors place.

Puis viennent des stratégies de « débrouille », visant soit à diminuer les dépenses, soit à temporiser, soit à augmenter les ressources. Il s'agit là de stratégies individuelles diverses concernant tous types d'économies pouvant être réalisées. D'autres méthodes, collectives cette fois-ci, sont également mises en place : nous les avons regroupées dans la catégorie des « solidarités informelles ». Celles-ci sont également multiples, mais toutes les personnes n'y recourent pas : certaines n'ont personne sur qui compter, quand d'autres préfèrent ne pas demander d'aide à des proches ou à des connaissances. Plus généralement, cette solidarité entre habitants est précieuse et pose la question du rôle de la puissance publique dans le soutien à cette forme d'entraide.

Partie 4

Stratégies individuelles en dehors des réponses institutionnalisées : entre débrouille et solidarité informelle.

Pour faire face aux difficultés financières, notamment en période d'inflation, les ménages peuvent mettre en place différentes stratégies. Une récente enquête du CREDOC commanditée par la Banque de France (31) identifie trois « stratégies » principales :

1 Équilibrer son budget en puisant dans ses ressources ou en temporisant. Cette première stratégie inclut le fait d'essayer d'augmenter ses ressources par le biais de l'emploi, de demande d'aides sociales, d'urgences ou auprès de proches. Elle inclut également le fait de recourir à des arrangements bancaires ou de paiement (crédit, découvert autorisé, paiement en plusieurs fois...)

2 Repousser ou renoncer à des dépenses (équipement ménager ou informatique, courses alimentaires, voiture, soins, etc.)

3 Subir l'incident bancaire, en dernier recours (paiement rejeté par la banque, dépassement de découvert, etc.)

Ces différents cas de figure ont été observés lors de notre enquête, et se cumulent lorsque les difficultés sont les plus importantes.

Des conséquences sur les budgets des ménages, entre restriction et renoncement

Le principal dénominateur commun des 52 habitants enquêtés est la fragilité financière vécue au quotidien. L'absence de marge de manœuvre caractérisée par des situations très tendues où, chaque mois, des arbitrages entre plusieurs dépenses doivent être effectués. Pour qualifier leur situation financière, les enquêtés oscillent entre « catastrophique », « sur le fil », « ras les pâquerettes », « la galère », « on va pas se mentir je suis dans la merde » ou encore « j'ai pas d'argent devant moi, tout est calculé à l'euro près ».

Les personnes ont décrit des budgets contraints par le court terme. Elles sont obligées parfois de régler des dépenses en plusieurs fois, de recourir à des petits crédits en cas d'imprévu, ou encore d'être systématiquement à découvert : autant de situations qui pénalisent financièrement les concernés (ex : les agios de la banque en cas de découvert, les taux d'intérêt des crédits à la consommation...).

Cette omniprésence de l'incertitude quant à la santé financière du lendemain s'exprime notamment dans l'incapacité à se projeter, comme l'indique Tiago, 32 ans :

« Il y a des mois où ça se passe bien, il y a des mois où on est à moins, en découvert, et au final bah on dit, on veut se faire un petit plaisir à la piscine, comme ça, mais on dit non on peut pas. Là déjà même pour manger, c'est des fois un peu chaud. »

Franck, 32 ans, exprime la lassitude de ne pas pouvoir se projeter dans une perspective réjouissante, faute de moyens, malgré la gestion constante : « On fait comme on peut. On attend que je touche un peu. On essaie de pas trop acheter. Parce que bon c'est cher, c'est de plus en plus cher » ; « on achète des trucs de chinois là, c'est moins cher. On peut pas les vacances, on peut rien faire. On calcule, mais non. On reste à la maison ».

Cette gestion à l'euro près est récurrente parmi les propos des enquêtés, les uns précisent en quoi une modification du montant perçu d'APL peut entraîner leur déménagement pour moins cher, d'autres mentionnent des tableaux Excel pour établir ou suivre leur budget, du stress quotidien...

En somme, les dépenses qui constituent des variables d'ajustement sont celles pour l'alimentation, le vestimentaire, la santé, les divertissements, le chauffage ou encore les équipements.

Les dépenses alimentaires : une variable d'ajustement ?

Parmi les postes de dépenses, l'alimentaire constitue une variable d'ajustement des budgets considérable d'après les récits confiés par les enquêtés. D'abord par la baisse de qualité, en favorisant les courses « discount », la recherche des bons plans... Puis par la privation.

À NOTER :
en milieu rural, au prix des courses doit être ajouté celui de la mobilité pour accéder aux lieux d'achats, soit la plupart du temps, le prix de l'essence au kilomètre.

« LA DÉBROUILLE DES PERSONNES QUI NE MANGENT PAS TOUJOURS À LEUR FAIM », SEPTEMBRE 2023, CREDOC

En 2022, une étude du Crédoc a montré que 16% de la population française était en situation de précarité alimentaire, dont la principale raison citée est un manque de moyens financiers, dans un contexte de forte inflation des produits alimentaires. L'étude met en évidence qu'une personne sur deux en situation de précarité alimentaire se débrouille sans recours à l'aide alimentaire. La première raison invoquée du non-recours est la honte sociale, évoquée par 35 % des personnes concernées. Ensuite, 20 % des concernés déclarent ne pas savoir où trouver une telle aide alimentaire. Enfin, 35 % considèrent ne pas y être éligibles. Parmi les conséquences, 50 % des personnes concernées réduisent la taille de leurs repas ou en sautent (contre 11% de l'ensemble des Français). Près d'une moitié également affirme consommer des aliments moins chers (contre 20%). Enfin 39 % des parents déclarent se priver au profit des enfants (contre 15 % de l'ensemble des parents).

D'après une étude du CREDOC (32), la précarité alimentaire a considérablement augmenté en 2022 avec l'inflation : « la part des personnes déclarant ne pas avoir assez à manger passant de 12 % à 16 %, soit + 4 points en cinq mois alors qu'elle n'avait augmenté que de 3 points entre 2016 et 2022 ».

La présence d'enfants ou petits-enfants peut également entraîner des privations indirectes lorsque la personne souhaite favoriser au sein de son budget un autre poste de dépense :

« Je me fais des mois de pâtes, mais ce n'est pas grave, car je peux faire une activité avec mes petits-enfants une fois par mois, un ciné ou un kebab ». (Sylvie, 63 ans)

« Il y a des matins où non, on déjeune pas parce qu'on préfère nourrir nos enfants quoi » (Aurélien et Julien, 36 et 44 ans)

« Je paye mes factures, mais bon c'est manger, c'est pas possible quoi. Moi je saute un repas le midi. Tous les midis pour permettre aux enfants de manger » (Marie, 44 ans)

Si une partie des enquêtés déclare recourir à l'aide alimentaire, une autre partie explique y renoncer, notamment par honte sociale ou encore par difficulté d'accès. Parfois, pour les familles avec enfants, ne plus parvenir à nourrir suffisamment son enfant peut constituer un « déclic » qui lève les freins vers l'aide alimentaire. Selon les territoires, le prix de l'alimentation peut être particulièrement élevé pour les populations modestes. C'est le cas de l'Oisans, réputé selon les habitants pour accueillir un supermarché pratiquant les prix les plus chers de France, et où dans l'ensemble les commerces alimentaires sont peu accessibles financièrement. « Aux 2 Alpes, avec un chèque alimentaire, on ne fait pas grand-chose ».

Des stratégies et arbitrages motivés par l'impératif du calcul permanent

Certains enquêtés privilégient le règlement des charges, comme le loyer « avant tout, avoir un toit » pour ne pas risquer

l'endettement et les impayés. Quitte à se restreindre fortement sur les dépenses alimentaires « déjà le loyer c'est 600€, ensuite y'a les assurances, la mutuelle, les téléphones... La priorité c'est le loyer, pour pas être à la rue, ensuite bah on rogne sur les bords ». D'autres à l'inverse utilisent les dépenses pré-engagées comme des variables d'ajustement. Les professionnels de terrain qui exercent dans le territoire de la Bièvre témoignent ainsi de stratégies visant à ne pas favoriser systématiquement le règlement du loyer, ce qui permet aux personnes de conserver du pouvoir d'achat en vue de la réparation du véhicule personnel par exemple, ou pour des frais de santé, de rentrée scolaire, pour financer un permis de conduire...

Parmi les arbitrages difficiles, les dépenses liées à l'emploi font l'objet de calculs minutieux par les personnes d'âge actif. Entre dépenses d'essence, de frais de garde, de tenue professionnelle parfois, les habitants en situation de précarité peuvent être amenés à refuser une offre d'emploi qui s'avérerait être insuffisamment rémunérée au regard de leur budget, malgré la perspective d'insertion qu'offre le retour à l'emploi :

Parce qu'on m'a dit, mais si, vous pouvez reprendre le travail, mais vous payez une nourrice. Mais mon salaire, je le donne à la nourrice, je fais comment au final ? Ça revient au même, donc, même si je gagne 1 200 € que je paye que 400 € de loyer. Si je donne 650 € à la nourrice au final, il me reste qu'un euro à la fin du mois ; pareil, y a rien, donc le calcul est vite fait, les choses sont vite faites hein, c'est vite réglé.
(Laurie, 28 ans)

D'autres témoignages, d'habitants comme de professionnels, soulignent ainsi le refus d'emploi lorsque celui-ci est précaire, peu payé, éloigné, parfois à temps partiel ou en horaire décalé. De même, financer un permis B ou bien une formation représente un investissement parfois impossible à assumer pour les ménages précaires qui se retrouvent

ainsi en difficulté pour augmenter les chances d'une meilleure insertion professionnelle.

Pour certains, la voiture constitue une réserve financière pour améliorer le pouvoir d'achat. Cela est d'autant plus valable pour les retraités, qui n'ont plus besoin de se rendre au travail. Cependant, cette possibilité de vendre son véhicule entre en confrontation avec la nécessité de conserver une autonomie indispensable dans l'accès aux ressources, au sein de territoires peu dotés en transport en commun (comme l'a montré le témoignage de Mireille dans la partie précédente, à qui son assistante sociale comme son amie ont conseillé de vendre sa voiture).

Débrouille et solidarité informelle

Pour « s'en sortir », « tenir » ou « faire face », les personnes que nous avons rencontrées mobilisent des ressources de différentes natures : individuelles ou collectives, institutionnalisées ou informelles.

La logique du déclenchement et de la mise en œuvre de ces ressources est difficile à cerner. Qu'est-ce qui fait qu'un individu préfère solliciter son voisin plutôt qu'un travailleur social ? Ou à l'inverse, qu'il préfère cacher ses difficultés à sa famille et se faire aider par l'institution la plus proche ? En plus de la nécessité de savoir à qui et pour quoi s'adresser, demander de l'aide est « coûteux » : cela demande du temps, de l'énergie et peut dégrader l'image que l'on a de soi.

Aucun des enquêtés rencontrés n'était pleinement « à l'aise » avec l'idée de se faire aider ou de ne pas être capable de « se débrouiller tout seul ». Parmi les options possibles, certaines ne nécessitent pas de se rapprocher des acteurs publics ou associatifs. Confrontés à l'insécurité du quotidien, les enquêtés nous ont fait part d'un large éventail de tactiques permettant de s'adapter aux contraintes budgétaires auxquelles ils font face. Beaucoup ont adopté des comporte-

ments individuels de « débrouille » visant autant à limiter leurs dépenses qu'à augmenter leurs ressources.

• La débrouille

En complément des arbitrages budgétaires, évoqués précédemment, la faible latitude financière des gens les pousse à rogner sur leurs dépenses là où ils le peuvent. Pour cela, ils peuvent alléger leurs charges courantes en réduisant leur consommation sur plusieurs fronts, comme le fait Sylvie pour les appareils électroménagers, le wifi ou le chauffe-



Les machines (à laver) je les fais à froid cycle minimal, je débranche ma wifi, je débranche mon chauffe-eau chaque fois que je peux pour éviter que ça chauffe trop, je sais pas quoi faire d'autre... Je suis assez rodée à l'optimisation !
(Sylvie, 60 ans)

À budget serré, les habitants sont également très précautionneux lorsqu'il s'agit de faire les courses. Plusieurs stratégies émergent parmi lesquelles :

- utiliser le drive ou se tenir très strictement à sa liste de courses pour ne pas être tentés de faire des dépenses imprévues ou superflues ;
- utiliser le bac « dates courtes » des grandes et moyennes surfaces (GMS) ;
- repérer les promotions et faire ses courses en fonction des prix et des promos, parfois dans différents magasins ;
- se déplacer loin pour aller dans des GMS moins chères, profiter de rendez-vous spécifique pour effectuer ce genre de déplacement pour limiter le coût en essence.

Dans leurs stratégies d'accès à l'alimentation à bas coûts, les habitants veillent aussi à inclure les dépenses liées au transport. Lorsque les points de vente sont éloignés, le surcoût lié au carbu-

rant empiète sur les économies réalisées par l'achat de denrées moins chères « ce qu'on récupère en argent, on le paye en essence ».

Pour limiter leurs dépenses en matières vestimentaire, d'équipement ou d'ameublement, les habitants rencontrés se rendent dans des lieux de récupération ou d'achats à moindre coût, de seconde main. Plusieurs sites, physiques ou virtuels, ont été cités par les enquêtés : Vinted, Marketplace, Déchetterie, Vide-greniers ou encore Ozanam sont autant d'espaces permettant aux personnes rencontrées de s'équiper.

« J'ai vu ça nulle part ailleurs : [parlant de déchetteries en Oisans] elles jettent pas. En fait il y a des locaux de récupération, et ça je trouve que c'est dommage qu'il n'y ait pas ça partout en France. J'ai refait ma vaisselle qui était pourrie, j'ai trouvé un blouson de ski qui vaut 500 euros pour l'hiver, c'est bien que ce soit mis en place ici ». (Lucie, 30 ans)

Certains habitants de l'Oisans, qui comptent sur ces moyens pour se vêtir, regrettent d'ailleurs amèrement la fermeture d'une antenne locale d'aide vestimentaire. Celle-ci répondait aux besoins des personnes avec notamment des vêtements adaptés au climat froid du territoire.

De la même manière, les lieux et plateformes d'échanges favorisant la seconde main sont plébiscités par les habitants pour vendre les objets qu'ils possèdent et ainsi augmenter leurs ressources.

Plusieurs personnes ont également déclaré pouvoir récupérer des aliments ou des produits d'hygiène sur leur lieu de travail. C'est le cas par exemple de Lucie, qui fait des ménages et qui récupère parfois « énormément de choses » (papier toilette, gel douche, shampoing, nourriture) ou encore de Sylvie, agent polyvalent dans une école, qui récupère de la nourriture grâce à la restauration scolaire : « J'ai la chance de pouvoir ramener un peu de manger de la cantine. » ; « quand il reste un peu, donc ça nous aide bien ».

Une autre stratégie observée consiste à réaliser les dépenses de consommable d'énergie lorsque les prix sont bas. C'est le cas de Marie, qui suit les prix et remplit sa cuve de fioul lorsque c'est le plus avantageux. Cela nécessite cependant de pouvoir avancer ce type de frais. Une autre habitante, Clara, déplore ne pas pouvoir acheter ses granules pour le poêle en hors saison, où le prix est moitié moins élevé : « C'est toujours pareil : moins on a de sous, plus on se punit ! »

Pour augmenter leurs ressources, plusieurs des personnes rencontrées ont décidé de « travailler au noir ». C'est le cas par exemple de Lucie, saisonnière, qui déclare avoir parfois recours à cette pratique pour augmenter ses revenus en complément de son allocation de retour à l'emploi. Cela lui pose malgré tout problème, car elle cotise moins pour ses droits :



C'est ça le problème, parce que je me retrouve dans une situation où je suis obligée d'accepter du black pour s'ajouter au chômage, sinon je m'en sors pas. Donc du coup je cumule pas pour la retraite, je cumule pas pour les aides...
(Lucie, 30 ans)

Un autre enquêté déclare, quant à lui, qu'il aimerait pouvoir augmenter ses revenus en travaillant un peu au noir. Son activité d'auto-entrepreneur qu'il exerce sur internet est peu rémunératrice : 50-60h par mois, payée environ 3 euros de l'heure. Ses revenus sont complétés par son allocation de solidarité spécifique.

« Personnellement, je sais que vous m'enregistrez, moi personnellement je le dis et j'ai pas honte de ça, les gens qui font du travail au noir ils ont raison. [...] Ils vont te prendre la moitié sur 50 euros. Je vais travailler une heure et demie pour... Ils ont raison ».

les gens, ça sert à rien. C'est au gouvernement que j'en veux » (Laurent, 54 ans)

• Solidarité informelle

Les solidarités informelles correspondent aux formes d'entraide qui ne font pas intervenir les acteurs institutionnels (public et associatif) de l'action sociale. Nous reconnaissons parmi elles les solidarités familiales, mais aussi celles qui s'exercent entre amis, voisins ou même entre inconnus. Comme le relève Annaïg Abjean à partir d'études menées par la Mission Régionale d'Information sur l'Exclusion (MRIE), « les premiers pourvoyeurs d'aide alimentaire aux personnes en situation de pauvreté sont leurs proches : la famille, les amis, les voisins, souvent précaires eux-mêmes. (33) »

Si la plupart des personnes que nous avons rencontrées nous ont partagé des expériences de solidarités informelles, certaines d'entre elles déclarent ne pas recourir à l'aide des autres. Nous distinguerons ici ceux qui ne peuvent pas (isolement, entourage précaire) de ceux qui ne veulent pas le faire (honte, ne pas être redevable).

Un habitant de 62 ans, Paul, n'a par exemple pas sollicité son entourage puisqu'il n'identifiait personne en capacité de le loger :

Ben non justement. Moi ils sont tous ouvriers à droite à gauche, ou paysans... Ils ont tous un appartement adéquat, et je peux pas dire « tiens je viens et je dors sur le canapé pendant 6 mois », c'est pas possible. Voilà. Du coup j'ai pas pensé à ça, j'ai fait outre, j'ai dit laisse tomber, je me démerde tout seul et je suis resté quelques semaines SDF quoi.

Marie témoigne quant à elle ne pas avoir informé son entourage sur sa situation « *j'en parle pas, j'en dis rien, ils ne savent pas.* ».

Les actions de solidarités informelles sont le plus souvent marquées par des logiques de réciprocité. On peut distinguer trois grandes dimensions de cette solidarité :

- les aides financières et matérielles ;
- le soutien moral et affectif ;
- l'échange ou le don de services.

En matière de soutien financier et matériel, nous avons pu remarquer une forte importance de la solidarité familiale intergénérationnelle, en particulier des parents envers les profils d'enquêté « jeunes » et des enfants envers les « retraités ». C'est le cas par exemple de Loana, 20 ans :

Ma mère nous aide pas mal niveau argent, elle nous amène aussi à manger... Et mon père il vient souvent faire quelques réparations dans l'appart, on est bien entouré. Je me demandais pourquoi mon copain était souvent à découvert alors qu'il gagne plus que moi, mais en fait j'oublie que mon père il paye beaucoup de mes factures et aussi qu'il a payé mon permis.

C'est également le cas de Françoise, 76 ans, qui se fait aider financièrement par sa fille (prêt d'argent, de véhicule, frais d'assurance, etc.) : « *J'ai de la chance d'avoir une fille qui peut m'aider* ».

Nous avons pu inventorier une mosaïque de pratiques en matière d'échanges ou de dons de services :

- mobilité (mutualisation des frais d'essence pour les courses ou l'aide alimentaire, prêt de véhicule, chauffeur qui ne fait pas payer le bus) ;
- hébergement ;
- aide administrative ;
- informatique (donner accès à du matériel, aide aux démarches) ;
- Alimentation (dons, prise de repas chez des proches, échange contre un autre service) ;
- garde d'enfant ;
- discussion pour se donner les tuyaux (bouche-à-oreille, discussion sur des

forums et groupes Facebook/réseaux sociaux.) ;

- etc.

Cette liste permet de donner un aperçu de la diversité et de l'intérêt de la solidarité informelle. Aussi, au-delà du fait de recevoir de l'aide, de nombreux habitants accordent beaucoup d'importance au fait de pouvoir donner en retour. Lucie, qui travaille les saisons en stations et bénéficie de l'aide alimentaire affirme à ce propos : « *c'est pesant dans le sens où j'aimerais bien être autonome et un jour être moi du côté de celui qui tend la main. Ce serait valorisant. Mais je suis pas dans une démarche d'autocritique et de jugement par rapport à moi parce que je profite de ces aides-là. Si on commence à se culpabiliser pour ce genre de choses alors que la vie est déjà compliquée derrière. Faut accepter qu'on nous tende la main et être redevable en retour* ».

Au-delà des aides matérielles et financières, le soutien moral et affectif est une ressource précieuse. Lorsqu'il vient à manquer, il peut mettre en grande difficulté. C'est le cas de Jeremy, qui habitait auparavant à Marseille et qui souffre de l'isolement depuis qu'il travaille en station « *vivre seul, j'y arrive pas* » ; « *mais j'ai mes amis sur Marseille, j'ai mon père sur Marseille, donc moi, ma solution c'est de revenir sur Marseille quoi, en espérant retrouver du travail* ».

Le soutien de la famille, des amis, et plus largement le maintien du lien social avec les proches est essentiel. Corinne, 58 ans, qui ne travaille plus à cause de soucis de santé, témoigne :

« Ho oui bah lui je vais le voir toutes les semaines [mari de sa mère], je vois un de mes frères toutes les semaines, mes enfants je les vois souvent. Oui, si, si je vois du monde. Puis là où j'habite j'ai des voisins qui sont super sympas, on a vraiment une très très bonne ambiance, on se voit souvent. En plus je fais partie du comité des fêtes de [nom de la commune]. Donc du coup je rencontre encore d'autres personnes, là on est un groupe où on s'entend vraiment super bien. Voilà, oui, je vois du monde. Je reste pas en-



LE SYSTÈME D'ÉCHANGE LOCAL (SEL)

Françoise, 76 ans, est retraitée et engagée dans plusieurs structures associatives locales. Elle explique que pour elle, œuvrer pour les autres est presque vital « *Si je ne peux plus avoir d'engagement, et qu'il faut juste que je bataille*

pour moi... Moi je disparais hein ». Parmi ses nombreux engagements associatifs et militants, elle adhère à un Système d'Échange Local (SEL) au sein duquel elle échange régulièrement des services et des biens avec les autres membres. Elle a par exemple récemment pu être aidée pour aménager son appartement, son jardin ou réparer une fuite d'eau, en échange de quoi elle donne des confitures et gâteaux aux noix qui ont fait sa renommée parmi les membres.

« *Il est pas question de sous, on paye une très petite adhésion, 5 euros par an, c'est juste ça permet de payer l'assurance, et après c'est un système, on a un site internet, on voit les offres et les demandes par mail, on se voit une fois par mois, c'est très convivial...* ».

Il existe de nombreux groupes d'échanges locaux en France (plus de 300 répertoriés par « Sel'idaire, la maison commune des SEL ») et une charte, « L'esprit du SEL », qui affirme : « Le SEL est un système d'échange qui s'inscrit dans la perspective d'une alternative au système économique actuel. Par sa réflexion et ses pratiques, il participe à la transition vers une société plus juste, respectueuse des êtres humains et de l'environnement. ». La réciprocité et le lien social généré par les SEL sont des marqueurs forts de cette forme de solidarité quasi-institutionnalisée.

fermée chez moi toute la journée à me morfondre sur mon cas ».

Marie, quant à elle, à la retraite depuis 6 ans, nous explique que ses activités lui permettent de ne pas penser à ses difficultés financières :



C'est le but de sortir de chez soi, de pas ruminer... Comme je me donne des activités à côté [cf piscine, randonnées, yoga] ça me permet de vider un petit peu, de souffler, de pas y penser.

Faciliter l'accès à des ressources sportives, culturelles, ludiques et plus largement sociales est un enjeu fort pour les personnes comme pour les territoires.

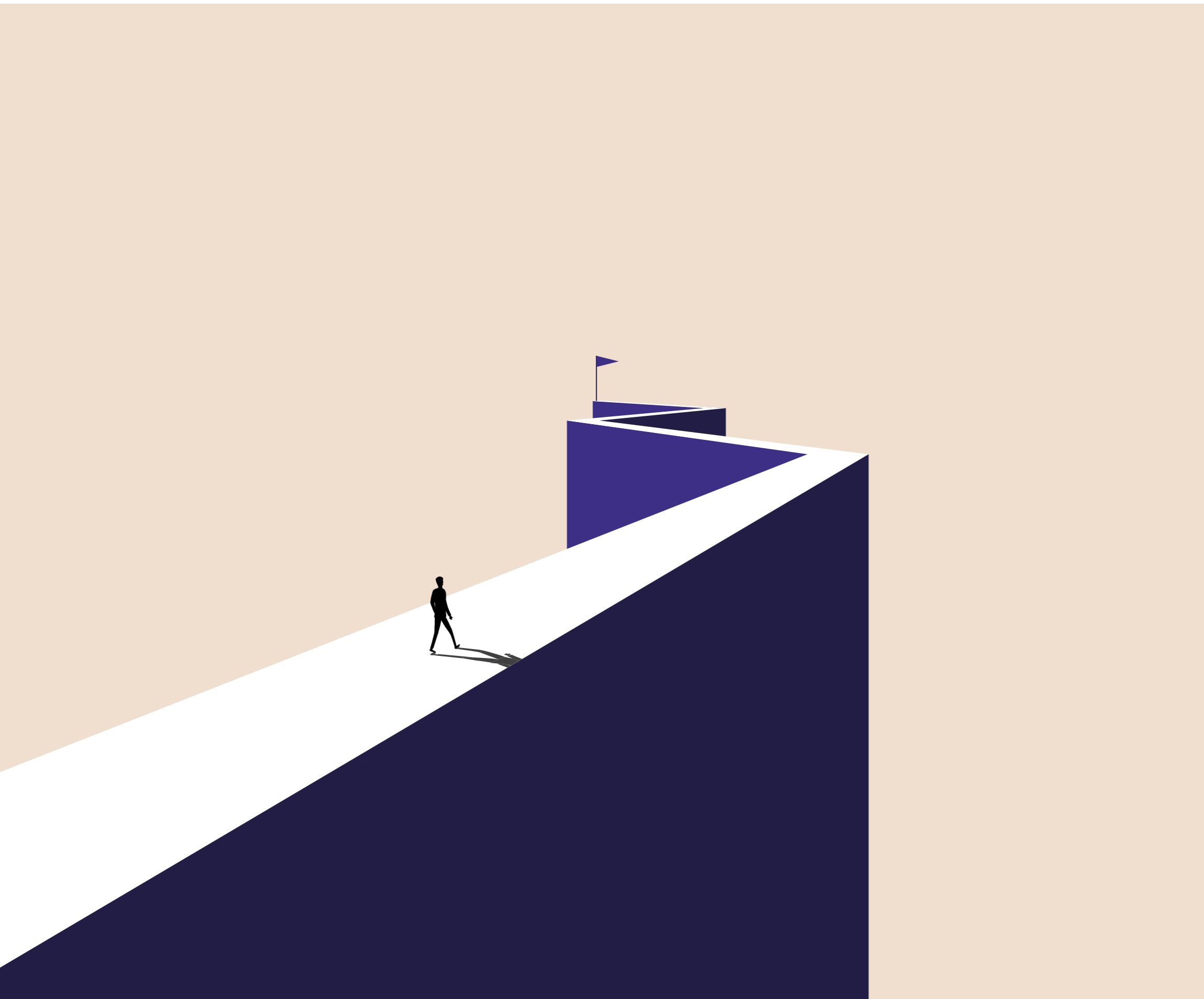
Ce soutien que s'apportent les citoyens entre eux semble de prime abord ne pas concerner directement la puissance publique. Pour autant, la solidarité informelle et la solidarité institutionnalisée ne sont pas opposables, et il y a un

intérêt pour les acteurs institutionnels à penser et organiser la complémentarité entre ces deux solidarités.

(31) Les comportements budgétaires des ménages en période d'inflation, CREDOC/Banque de France, 2024

(32) CREDOC (2023) « En forte hausse, la précarité alimentaire s'ajoute à d'autres fragilités »

(33) ABJEAN Annaïg, « Focus – L'aide alimentaire, symptôme d'une radicalisation de la pauvreté ? », Informations sociales, 2014/2 (n° 182), p. 76-79. DOI : 10.3917/inso.182.0076. URL : <https://www.cairn-info.sid2nomade-2.grenet.fr/revue-informations-sociales-2014-2-page-76.htm>



PARTIE 5

PARCOURS D'ACCÈS AUX DROITS ET AUX SERVICES

Les parcours d'accès aux droits témoignent de la rencontre entre la demande et l'offre d'action sociale. Dans les territoires ruraux, la raréfaction des opérateurs sociaux complexifie l'accès aux droits et services et fait reposer la responsabilité de l'action sur les acteurs de proximité restants. Il y a là pour les acteurs du territoire un enjeu à se coordonner pour accompagner les usagers et fluidifier les parcours entre les différentes institutions locales, et ce quelle que soit la porte poussée par l'habitant.

L'étude de ces parcours révèle un ensemble de difficultés, entre non-accès, non-réponse et non-recours. Elle met en lumière un ensemble de situations peu ou mal couvertes par l'aide et l'action sociale, que ce soit en raison de la lisibilité des critères ou en raison de l'adaptation de l'offre aux situations d'insécurité sociale. Elle témoigne également de fréquentes discontinuités de droits autour de certaines prestations et allocations.

Enfin, cette étude des parcours permet de retracer le passage du non-recours à la demande d'aide. Plusieurs phases se succèdent : d'abord, se considérer comme éligible et légitime, peser ensuite le pour et le contre, puis effectuer la demande. Cette concrétisation de la demande repose à la fois sur les individus, avec parfois des déclics, mais également sur l'expérience passée du contact avec les institutions, et donc sur le fonctionnement administratif. Finalement, il en ressort que la sollicitation des acteurs est dépendante de la nature des besoins, de l'offre existante sur le territoire et de sa connaissance par les personnes. Ces observations sur les trajectoires institutionnelles donnent à voir l'enjeu de la détection des situations de difficultés socioéconomiques puis de leur orientation, c'est-à-dire de comprendre les besoins sociaux au-delà de ce que les personnes formulent explicitement.

Partie 5

Parcours d'accès aux droits et aux services.

Certaines transitions dans les parcours de vie peuvent être fragilisantes. Le passage à l'âge adulte, l'arrivée d'un enfant dans le foyer, une séparation conjugale, un problème de santé, la perte d'un emploi ou encore le passage à la retraite sont des événements qui peuvent avoir de fortes incidences sur les conditions matérielles et les expériences de vie des personnes. Lorsqu'une personne « bascule » dans la précarité, il lui est nécessaire de se repérer et de se familiariser à un environnement nouveau, celui des institutions médico-sociales de proximité. Face à des politiques publiques souvent cloisonnées, des dispositifs complexes et à la multiplicité des acteurs, la lisibilité de la protection sociale pose souvent problème. Ainsi, que la situation précaire soit ancrée depuis longtemps ou au contraire nouvellement survenue, la connaissance de l'offre sociale, même très parcellaire, est un prérequis essentiel pour accéder aux droits et aux services.

Les faibles densités démographiques et d'équipements dans les territoires ruraux exposent les habitants à différentes formes de vulnérabilités sociales. La rarefaction des guichets d'opérateurs publics (comme France travail, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie ou la Caisse d'Allocations Familiales) renforce le rôle des acteurs institutionnels de proximité. Il y a donc pour ces territoires, et pour les acteurs qui les composent, un enjeu à se coordonner pour répondre aux besoins des personnes fragiles. Pour les habitants, l'enjeu miroir est celui de connaître cette offre sociale de proximité puis d'en faire la demande et d'obtenir une réponse adaptée au besoin qui est formulé. Notre étude permet de mettre

en perspective les problématiques liées à la rencontre entre cette demande et cette offre d'action sociale.

L'offre sociale de proximité

Partant du point de vue des acteurs de l'action sociale, le travail en réseau et l'interconnaissance sont reconnus unanimement comme essentiels pour répondre aux problématiques complexes des usagers, car ils permettent de formuler une offre lisible, coordonnée et cohérente. Ils sont perçus à la fois comme une force sur laquelle s'appuyer et un manque qu'il convient de renforcer.

Les territoires de petites tailles mettent en avant une bonne interconnaissance et réactivité, tout en alertant sur les risques de sectorisation et de fragmentation.

Les acteurs de l'action sociale témoignent aussi de l'atout que représente un maillage partenarial efficient permettant d'impulser des groupes de travail inter-institutionnels pertinents, tout en soulignant que la lisibilité lacunaire du « millefeuille » d'acteurs, de dispositifs et de compétences nuit aux bénéficiaires comme aux acteurs du champ. Globalement il apparaît aussi important de renforcer les liens qui unissent les acteurs de l'action sociale de différentes institutions sur un territoire.

Ce besoin de renforcer les liens entre acteurs est nourri par la problématique du recul des services de l'Etat et de la rarefaction des partenaires qui en découle :

« On a de moins en moins de partenaires localement, tout repose sur les restants » ;



Ce que je trouve sur ce territoire c'est qu'il y a quand même pas mal de choses, mais pour moi y'a 10% de plein de petites choses, et ces 10% là sont... saturés ! En termes d'orientation, sur du soin, des prises en charge... C'est un réel problème et qui selon les contextes, les situations, crée la bascule.
Parole d'un professionnel rencontré lors d'un « focus group »

En plus de nuire à la qualité de la réponse apportée, ces problématiques font peser le risque d'une détérioration de la relation entre l'utilisateur et l'institution.

« On est amené à prioriser et on est emmené dans une gestion de l'urgence quotidienne et en fait moi je ne fais plus de prévention, je ne fais que de l'urgence et c'est pas mon travail » ;
« On incarne un peu pour eux tout ce que l'état ne fait pas. On récolte les colères » ;
« On est parfois les seuls qu'ils peuvent atteindre en face à face et ça entraîne une dégradation du lien »

On notera que les maisons France services, guichets d'accueil polyvalent permettant d'accueillir, d'accompagner dans les démarches et d'orienter les usagers, sont unanimement reconnues comme des acteurs essentiels de cette offre sociale de proximité parfois lacunaire.

Finalement, on retiendra l'enjeu pour les acteurs du territoire de se coordonner pour accompagner les usagers et fluidifier leurs parcours entre les différentes institutions locales.

La connaissance de l'offre sociale de proximité

Les professionnels et bénévoles des territoires essaient de porter à connaissance les dispositifs et structures existantes. Un des acteurs de l'action sociale souligne que la première condition pour l'accès aux droits est la connaissance de ces derniers : « c'est pas vraiment dans les quartiers populaires, mais plutôt en campagne où les gens ne connaissent pas du tout ou bien considèrent qu'ils n'y ont pas droit ».

En effet, les personnes que nous avons rencontrées ont, pour la plupart et à des degrés variables, une connaissance la-

cunaire des structures locales existantes. Concernant les institutions publiques (services sociaux de Département et CCAS), on observe souvent une méconnaissance des compétences, avec des confusions possibles entre les institutions. Concrètement, les personnes ne savent pas toujours ce que pourrait leur apporter telle ou telle structure. Plus généralement, la connaissance de l'offre sociale de proximité et la première porte poussée peuvent dépendre de différents facteurs, comme d'un besoin spécifique, de la proximité géographique immédiate ou encore du bouche-à-oreille (proches, espaces publics, internet, travail, etc.). Ce lien est souvent ponctuel, non ancré dans un parcours d'accompagnement.



CONTRASTE ENTRE LES RELATIONS AUX INSTITUTIONS LOCALES ET AUX ORGANISMES NATIONAUX.

- **Une dépendance accrue aux démarches administratives :** Les dispositifs d'aide représentent parfois une part importante, voire l'essentiel des ressources dont disposent les personnes. Leur mobilisation représente à cet égard un enjeu particulièrement saillant, alors même que les démarches administratives sont délicates à mettre en œuvre.

- **Des modes de relation à l'utilisateur aux antipodes :** une opposition entre un suivi de proximité, incarné, humain, efficace, et la « machine administrative » lointaine, non humaine, injoignable, arbitraire, qu'on ne comprend pas et qui ne nous comprend pas. Une opposition entre le suivi sur le temps long associé à une vision globale de la situation, et l'intervention ponctuelle et (mono)thématique. Des administrations locales (Département, CCAS, Missions Locales...) perçues comme accessibles et à l'écoute. Une grande satisfaction de l'accompagnement personnalisé. Sentiment d'être épaulé, accompagné au sens propre, ne pas être seul face à sa situation. Des organismes nationaux non-présents sur le territoire, difficiles à joindre, saturés, et qui proposent des suivis non-personnalisés (changements d'interlocuteur) et qui concentrent la critique vis-à-vis de l'« institution » et ce qu'elle incarne en termes de production des inégalités : colère et frustration sur le montant des prestations, les modalités d'accès et les critères d'éligibilité.

Le parcours de Lucie, une habitante de l'Oisans de 30 ans illustre bien ce phénomène. Arrivée en Oisans il y a 4 ans pour travailler comme saisonnière, elle a d'abord connu la Maison France Services par sa colocataire « pour imprimer des documents, quelque chose comme ça ». Elle se rend au secours populaire depuis un an et demi, sporadiquement et plutôt en intersaison. Elle a eu connaissance des distributions alimentaires par le biais d'une connaissance : « ça devait être aussi ma coloc, ou une connaissance » ; « ici, il y a beaucoup de choses qui fonctionnent au bouche-à-oreille ». Elle ne fréquente ni les services sociaux du Département, ni le CCAS : « j'ai pas eu contact avec eux, je sais pas exactement ce qu'ils font ».

Du point de vue de l'utilisateur, il n'y a pas de véritable besoin de connaître tous les acteurs où les compétences de chacun d'entre eux. L'essentiel est d'obtenir une réponse au besoin formulé ou de se faire orienter vers la bonne structure.

ficier signifie déjà pouvoir concrètement identifier à qui elles s'adressent. Or, les entretiens montrent bien l'enjeu de la lisibilité de ces critères. Ceux-ci sont à la fois très différents selon les aides et complexes, reposant sur des dimensions comme l'âge, les ressources financières, le statut administratif, la domiciliation effective sur une commune, etc. Cette situation est loin d'être propre aux territoires d'enquête. En effet, au niveau national, le Conseil d'État s'est penché récemment sur les conditions de ressources dans les politiques sociales, et a identifié, sur ce seul critère donc, les manières très hétérogènes de considérer les ressources des foyers : revenu fiscal de référence, quotient familial, reste à vivre, revenus professionnels et capitaux... Il conclut ainsi qu'il existe autant de manières de définir les ressources des allocataires que de prestations sociales, dessinant « un paysage complexe, sans véritable vision d'ensemble » (34).

Ce rapport du Conseil d'État rappelle également la diversité des périodes de références qui servent de base pour ouvrir et calculer les droits sociaux. Elles varient selon que l'on prend, par exemple, les ressources des trois derniers mois (comme pour le RSA et la prime d'activité) ou celles des années précédentes. La période de référence peut remonter à deux années, lorsqu'il s'agit des ressources fiscales (comme pour le chèque énergie). Dans ce dernier cas, un décalage peut se créer entre la période de référence et la situation financière actuelle des personnes. Ce point rappelle que le fonctionnement des prestations sociales occasionne des difficultés dès lors que les ressources sont instables. Des personnes enquêtées se retrouvent ainsi dans des situations d'inéligibilité du fait de leurs ressources antérieures (supérieures au plafond ouvrant l'accès à des prestations), alors même qu'elles connaissent actuellement des difficultés financières. Julien, un homme de 47 ans actuellement en arrêt maladie,

revient dans l'entretien sur ce décalage. Il explique ne pas être éligible à certaines aides du fait de périodes de référence trop éloignées de la situation financière actuelle de son foyer :



Le problème, c'est toujours pareil, c'est que pour les impôts ils sont en N 0, mais pour tout le reste, ils sont encore en arrière quoi. Donc je vais avoir certainement droit à rien parce que [ma conjointe] a fait 6 mois de formation rémunérée [...] C'est une catastrophe. Du coup j'ai pas le droit aux APL pas le droit au chèque énergie... j'ai le droit de payer tout plein pot, mais j'ai de moins en moins d'argent quoi. [...] Ce décalage, pour moi, ça me fait comme quand j'étais saisonnier, que quand je travaillais pas, on me demandait de payer les impôts, puis quand je travaillais, je payais plus d'impôts quoi. Alors que c'était l'inverse qu'il faudrait, qu'on paie des impôts quand on a des salaires quoi. Chaque fois que je me retrouvais dans une période de chômage, bah du coup je perdais à peu près deux, trois, quatre cents euros là et c'est là qu'ils me demandait les impôts quoi.

Les entretiens pointent ainsi l'enjeu de lisibilité de ces critères, mais aussi et surtout celui de leur adaptation aux situations d'insécurité sociale telles que rencontrées en Isère. Or, plusieurs personnes sont revenues sur le fait de ne pas pouvoir bénéficier d'une aide, financière ou d'une autre nature, bien qu'elles en aient fait la demande ou ressenti le besoin. Elles ont, en effet, relaté être au-dessus des barèmes d'accès aux aides et tarifications, temporairement (lorsque les revenus ont diminué récemment) ou durablement (effet de seuil de dispositifs ciblés sur les ménages "les plus pauvres"). Jacqueline illustre le décalage entre la situation familiale prise en compte pour déterminer son éligibilité aux droits et sa situation réelle. Séparée de son conjoint, mais non divorcée, elle explique que les ressources de son ex-conjoint ont été prises en compte dans la demande d'aide qu'elle a faite récemment pour répondre à de fortes charges de logement et à une baisse de

ses ressources (passage à la retraite). Enfin, certaines personnes peuvent être aussi exclues des critères d'éligibilité, par exemple du fait de leur statut administratif.

Ces situations concernent non seulement les prestations sociales ou les aides facultatives des collectivités territoriales, mais encore l'aide alimentaire d'associations comme les Restos du cœur. Nous rencontrons Aurélie et Julien dans cette association qui a durci les critères d'attribution de l'aide alimentaire - sans les préciser (il faut justifier ses « insuffisances de ressources ») - pour faire face à la hausse des coûts (inflation) et des demandes. Ce couple explique ne

plus pouvoir bénéficier directement de l'aide pour la campagne d'été, alors qu'il a pu en bénéficier l'hiver et alors que les deux étaient au chômage au moment de leur demande d'inscription : « on gagne trop pour eux ». Ils ont également fait face à un refus de la seule autre association d'aide alimentaire présente sur leur territoire. Ils viennent alors aux Restos du cœur pour récupérer le colis de la mère de l'homme. Celle-ci vivant seule, Aurélie et Julien récupèrent ce qu'elle a en trop ou ce qui n'est pas adapté pour elle (boîtes de conserve de grand format, etc.).

Le fait d'être non concerné par les critères d'éligibilité à certains droits ou à certaines aides a plusieurs conséquences. Nous nous arrêterons ici sur deux d'entre elles. La première est relative aux effets "démobilisateurs" de ces expériences de demandes d'aide qui n'ont pas pu se concrétiser. En amenant les personnes à évoquer leur parcours

d'accès aux droits, plusieurs d'entre elles ont pu témoigner de formes d'épuisement à multiplier les demandes, auprès de différentes structures ou parfois auprès de la même, et à se heurter à des refus. Ces expériences vécues dans le rapport aux acteurs du champ des solidarités peuvent être évoquées pour justifier le fait de ne plus s'adresser à eux en cas de difficultés sociales, en anticipant une réponse qui serait négative, ou de retarder le moment pour y aller. Georgina, une aide-ménagère de 48 ans qui a récemment perdu son conjoint, revient sur ce point quand on lui demande si elle a rencontré une assistante sociale pour aborder ses difficultés financières actuelles :

Moi je vais pas là-bas parce qu'à l'époque, il y a mon mari... À l'époque, je travaillais pas. Et moi, quand j'allais là-bas, plusieurs fois pour demander des aides, il m'a jamais apporté, alors que moi je vois qu'il y a des gens qu'ils abusent du système, qui sont tout le temps là. Et moi quand j'y vais ils me donnent pas de droit. Donc quand j'ai trouvé mon travail, j'ai dit je me débrouille avec ce que j'ai, et je vais plus demander. Même quand mon mari il est décédé, j'ai même pas mis un pied là-bas pour demander les aides. Je me suis débrouillée toute seule.

La seconde conséquence renvoie au fort ressentiment et plus généralement au sentiment d'injustice dont nous ont fait part les personnes qui ont été confrontées à des refus de demande d'aide et/ou qui ont été informées de leur non éligibilité. Marie, 44 ans, aide à domicile, illustre bien ces sentiments, que nous retrouvons notamment parmi les actifs :

« Vous vous rendez pas compte en fait, moi je touche 900€ au travail, j'utilise ma voiture personnelle pour travailler, j'ai droit à rien donc après comme j'ai dit... quand je vois les autres qui ont des belles voitures, qui travaillent pas. Oui, il y a de quoi en fait m'énerver ».

Les parcours d'accès aux droits sociaux : entre non-accès, non-réponse et non-recours

Des situations d'insécurité sociale peu ou mal couvertes par l'aide et l'action sociales

La question de l'accès aux droits traverse les entretiens avec les personnes rencontrées lors de l'enquête. Un des sujets qui revient rapidement est celui des conditions, des critères qui permettent ou non d'accéder à un ensemble de prestations sociales, d'aides locales, mais également de bénéficier des tarifications sociales des services publics comme les cantines. Nous faisons le choix de parler globalement de ces différentes aides publiques, car, pour les personnes, pouvoir en béné-

Les fréquentes discontinuités de droits

Parmi les facteurs d'insécurité pour les personnes, les témoignages font état d'un ensemble de situations de « discontinuités de droits », autour des prestations gérées par les CAF (35) (aides au logement, minima sociaux, allocations familiales) ou des allocations de Pôle Emploi. Derrière ce terme, nous pouvons ranger plusieurs réalités mais, qui, du point de vue des personnes rencontrées, s'entremêlent et participent à construire leur rapport à l'administration. Les discours peuvent d'ailleurs porter tour à tour sur la CAF ou Pôle emploi, sans que les personnes ne différencient, dans leurs expériences, ces deux organismes.

Le premier ensemble de discontinuités de droits évoqué dans les entretiens renvoie au fonctionnement même des prestations et allocations sociales et à leurs critères d'éligibilité. Elles s'adressent à des publics spécifiques (conditions de ressources, d'âge, de situations familiales...), elles sont largement familiarisées (et non individualisées, puisque l'ensemble des ressources du foyer peuvent être prises en compte) et elles peuvent être des « prestations différentielles » (qui évoluent constamment en fonction des changements de ressources des allocataires). De ce fait, des changements dans la situation d'une personne appartenant au foyer peuvent entraîner des modifications de montants ou des arrêts dans le versement des prestations. Certains témoignages montrent que les raisons de ces modifications ne sont pas toujours claires et que les explications demandées ne trouvent pas nécessairement de réponses, à l'image de Marie, qui travaille comme aide à domicile et qui a vu sa prime d'activité récemment réduite à un faible montant (15,87€). Elle a été d'autant plus surprise que le simulateur d'éligibilité de la CAF

avait estimé un montant bien plus important (367€) : « *tout le monde m'a dit qu'il y avait eu un problème, mais je les ai appelés. Ils m'ont dit « non, il y a pas de problème. Ne vous inquiétez pas si c'est calculé comme ça, c'est comme ça »* ».

Hormis ces cas où les raisons des modifications de droits sont incomprises, les personnes reviennent souvent sur les conséquences d'une reprise d'emploi, ou d'une augmentation du nombre d'heures travaillées. Des personnes témoignent des conséquences sur les montants d'allocations logement ou de minima sociaux lorsqu'un enfant rattaché au foyer travaille, même peu (et sans que celui-ci ne participe nécessairement au budget familial). Illustrant les effets de la reprise d'une activité, Leslie évoque ainsi une forme d'amertume dans la baisse des droits occasionnés par une récente mission d'intérim, qu'elle n'avait pas anticipé, ne connaissant pas précisément la manière dont les allocations sociales sont (re)calculées :

« J'ai travaillé cet hiver, un mois et demi. Intérim à la poste. Et en fait, j'ai gagné de l'argent pendant un mois et demi. Et tout cet argent, je l'ai mis à côté pour que je paye la facture d'EDF de l'hiver, parce que je savais qu'elle allait être haute. Mais par contre, moi qui connaissait pas encore trop le système de RSA parce que j'ai pas travaillé avant et en fait ça te fait perdre tout ton droit pendant 3 mois. Alors comment nous, les gens qui veulent sortir le RSA, des aides, si le RSA tout de suite, il nous met en galère après ... je trouve que c'est un cercle vicieux très compliqué. On veut s'en sortir, mais on peut pas tout de suite, déjà il faut qu'on travaille 3-4 mois pour remettre en route financièrement, qu'on va être à la même équilibre que le RSA il nous a fait avec l'APL. Et en fait le RSA, il arrête trop tôt pour qu'on peut se remettre dans le système. Alors au final, moi, qu'est-ce qui m'est arrivé ? L'argent que j'ai eu pour travailler, pour sortir un peu, pour peut-être réparer ma voiture qui me permettrait de chercher ailleurs un travail... au final, j'étais obligée d'utiliser ce revenu les derniers 3 mois pour payer en fait ce que le RSA m'avait rete-

nu. Ça doit être normal, mais c'était difficile. C'était très difficile parce que moi j'ai payé quand même une nounou, j'ai payé les vacances de la nounou, je travaillais 6 jours par semaine, mes enfants étaient stressés. Et puis au final, bah c'était pour rien ». (Leslie, 35 ans)

Le fonctionnement même des prestations implique des évolutions dans les montants de droits, mais également des moments de fin de droits. Les personnes font état de ces situations d'arrêts d'allocations logement ou de complémentaire santé suite, par exemple, au passage à la retraite ; de l'allocation de base de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) aux trois ans de l'enfant ; des allocations familiales lorsque les enfants partent ; du chèque énergie après un déménagement... Ce premier ensemble de discontinuités de droits, qui regroupent les situations de baisses ou de fins de droits, sont d'autant plus importantes pour les personnes qui ont des ressources essentiellement composées de prestations sociales :



Jusque-là ça allait, mais les droits viennent de changer [fin des allocations familiales suite au départ de son fils du domicile] à partir d'avril, soit je paie pas les factures de cantine et de centre aéré [...] le loyer je sais pas si je vais le payer, on verra bien. Je n'ai pas le choix.
(Sophie, 46 ans)

Ces situations soulèvent la problématique du décalage entre les ressources prises en compte par les administrations pour calculer les droits sociaux et les ressources actuelles des ménages. C'est tout l'enjeu, a priori technique, mais très sensible, des nombreuses « bases ressources » utilisées en France sur lesquelles l'éligibilité aux prestations sociales s'appuie. C'est le cas de Clara, qui rencontre des difficultés financières en ce moment, mais dont les ressources utilisées pour l'accès à la Complémentaire santé solidaire (les ressources perçues

durant les 12 mois précédant l'avant-dernier mois de votre demande) font qu'elle est au-dessus des critères d'éligibilité, ou de Julien, qui n'a plus accès au chèque énergie (ressources fiscales n-2) du fait que sa femme a été en formation il y a quelques années.

Le deuxième ensemble de discontinuités de droits concerne cette fois les ruptures de droits. Il renvoie en quelque sorte au non-recours par non-réception, c'est-à-dire ces situations où des droits sont ouverts, mais où les personnes ne les reçoivent pas ou n'en reçoivent qu'une partie (36). Ces situations peuvent être passagères, dans le sens où elles peuvent être liées à des dossiers bloqués temporairement suite à des déménagements (transferts de dossier entre les administrations d'un département à un autre), à des demandes de pièces justificatives complémentaires ou à des contrôles de la part des administrations, comme le relatent les deux exemples différents ci-dessous.

« J'ai eu un truc une fois, la CAF ils m'ont demandé un permis de séjour, je sais pas quoi, parce que j'étais Portugais, j'avais pas compris et tout. Je me suis dit, mais pourquoi il me faut un permis de séjour? ça fait tout le temps

que j'étais en France. Là j'ai bossé en France... je comprenais pas et après on a regardé sur Internet, je dis j'ai pas besoin de permis de séjour. C'est si t'es aux États-Unis, mais si tu viens d'ici... [...] ça a bloqué pendant 2-3 mois, mais après ça c'est remis vite et ils m'ont redonné la somme avec les 3 mois. En fait, le 3ème mois, un moment donné tout d'un coup ils ont tout versé »

« Je me suis retrouvée sans CMU du jour au lendemain, en train de me dire, mais qu'est-ce qui se passe en fait, pourquoi ? Donc ça a été encore un problème dû au

Nord. Le transfert du dossier a été mal fait, mais au final on a réussi du coup à refaire le truc, mais ça a quand même pris deux ou trois mois. Ça a été compliqué parce que j'avais des traitements à prendre moi, j'avais des examens à passer... Je vous cache pas que j'évitais de prendre tout rdv que ce soit médecin ou quoique ce soit. J'ai eu des examens à passer qui coûtaient un peu la peau des fesses, mais j'avais pas le choix. C'est ma mère qui souvent m'envoyait de l'argent pour que je puisse un peu genre faire mes examens parce que c'était important, mais voilà. »

Le portrait de Sylvie, détaillé dans le livret de portraits*, illustre également ce non-recours par « non-réception » sur une situation courante concernant les indemnités chômage. Elle est restée sans ressource financière plusieurs mois, dans une situation administrative qu'elle décrit comme totalement bloquée : pour étudier ses droits, Pôle emploi lui a demandé des documents (relevé de carrière) après son inscription, qu'elle a mis très longtemps à obtenir de la part de la Carsat. C'est grâce à l'assistante sociale de secteur qu'elle a pu dénouer cette situation administrative, non sans conséquence financière (dettes de loyer) et morale :

J'étais vraiment pas bien je me suis fait peur. Trois mois sans revenus ça paraît peu dans une vie, mais c'est très très long. Là vous me voyez comme ça, mais je passais mes journées en pyjama alors que de base moi je suis quelqu'un qui bouge hein je peux marcher 10km la journée ça me fait pas peur.
(Sylvie, 60 ans)

Le dernier ensemble de discontinuités des droits intervient suite aux recalculs de droits et aux corrections effectuées par les organismes de protection sociale. Cela peut générer des rappels de droits (sommes dues par les organismes de protection sociale) ou des indus

(sommes trop perçues par les allocataires, qui sont alors récupérées sur les prestations à venir). Les cas d'indus sont fréquents dans les entretiens, avec des montants réclamés parfois importants (plus de 2 000€). Cette fréquence s'explique par la hausse du nombre d'indus sur le plan national (37), en particulier avec la réforme des allocations logement et le traitement automatique croissant des prestations. La prime d'activité est également très concernée par les indus, mais ceux-ci touchent l'ensemble des prestations monétaires et allocations.

Les indus trouvent leur source dans les erreurs de la part de l'organisme de protection sociale ou de l'allocataire. Dans un des rares rapports sur la question (38), l'Inspection générale des affaires sociales et l'Inspection générale des finances, qui qualifiaient les indus de « phénomène de masse », identifiaient ainsi que les causes des indus relevaient de l'allocataire (50 à 60% des indus), de la législation (15 à 20% des indus) et des CAF (15 à 20%). Pour ce qui est des allocataires, les erreurs sont liées aux déclarations de ressources et à la complexité de ce qui doit être déclaré, ou non. Ce risque d'erreurs est plus important pour les personnes qui ont des situations professionnelles et/ou familiales changeantes, des statuts d'emploi variés (auto-entrepreneur et salarié...). Or les raisons des indus sont peu explicitées, certaines récupérations pouvant se faire sans information des allocataires et les interpellations à ce sujet ne pas aboutir aux réponses attendues :

Même mon assistante sociale elle n'a jamais rien compris à mon dossier [...] On a eu des techniciens qui nous ont appelé plusieurs fois, mais on n'a jamais su.

On observe ainsi une forte incompréhension des personnes qui se retrouvent dans cette situation, comme Franck. Chauffeur-livreur au chômage depuis deux mois, il explique les difficultés fi-

nancières de sa famille par une faible indemnisation de Pôle emploi et des aides de la CAF réduites par un indus :

Avec la CAF, ils nous enlèvent encore de l'argent. Il y a des trop-perçus, donc ils nous enlèvent encore de l'argent. [...] Quand ils font les calculs, quand ils font le truc... En fait, après 3, 4, 5 mois ils s'aperçoivent qu'ils nous ont trop versés. On fait une demande comme quoi on peut pas en fait, ça serait bien qu'on arrête tous les mois de payer ce trop perçu... et en fait la CAF nous répond « on a 2 mois pour vous répondre » et très souvent c'est négatif. Ils nous ponctionnent quand même 77€ [...] ils versent, ils versent et ils versent. Je comprends pas comment ils font pour faire le trop-perçu [...] ils nous disent, c'est par rapport à... par rapport à je sais plus quoi... je sais plus ce qui nous ont dit, mais pour moi je trouve pas ça logique. Si on me le dit pas moi je suis pas au courant.
(Franck, 32 ans)



Si la crainte des indus peut freiner des demandes de prestations sociales, ces situations ont d'autres conséquences plus fréquentes. Dans les témoignages des personnes, les indus participent :

- à de l'insécurité quant aux ressources des mois à venir : « vous ne savez jamais ce que vous allez toucher » ;
- à des conséquences financières, face auxquelles les personnes peuvent répondre en demandant de l'aide à leurs proches et/ou aux acteurs locaux (associations, services sociaux...) : « si on leur doit de l'argent, ils sont les premiers pour vous appeler pour vous dire « vous nous devez de l'argent », et il vous demande pas si vous êtes dans la mouise ou pas. Ils prennent, ils cherchent pas à comprendre. » ;
- à un sentiment d'arbitraire et d'injustice : « ils arrivent à nous trouver des trop-perçus, mais si vous voulez c'est des petits trop-perçus. De quoi,

de pas grand-chose... et ceux qui ont des trop-perçus de je sais pas combien... j'ai eu des amis qui ont eu des trop-perçus de je sais pas combien, à eux ils ont réussi à leur effacer la dette. Moi qui ai un petit et qui essaye d'être dans les clous, ben non. Il faut être malhonnête ».

- et plus généralement, à la production ou au renfort d'une défiance et/ou d'une incompréhension du fonctionnement des organismes de protection sociale : « [On a eu des indus après avoir repris un travail] parce que soi-disant qu'on n'a pas déclaré. Alors qu'ils reçoivent tout [...] la CAF et pôle emploi, c'est tout relié, c'est tout déclaré ».

Le non-recours « permanent », entre non-connaissance et non-demande

L'enquête cherchait à investiguer le parcours d'accès aux droits sociaux des personnes, en ayant une attention particulière au « non-recours ». Rappelons que ce phénomène renvoie à la situation de toute personne qui, en tout état de cause, ne bénéficie pas d'une offre publique, de droits et de services, à laquelle elle pourrait prétendre (39). Il prend de l'ampleur dans le débat public, les derniers chiffres démontrant à nouveau son ampleur sur plusieurs prestations sociales, que ce soit pour le RSA (34%) (40), l'ASPA (50%), la complémentaire santé solidaire (entre 48% et 73%) (41) ou l'assurance chômage (30%) (42).

Le non-recours est un phénomène complexe, et les entretiens permettent d'en souligner deux caractéristiques. Premièrement, si le terme est souvent utilisé de manière générique (« le » non-recours), il doit être qualifié au regard des objectifs poursuivis (le non-recours « à quoi ? »). Cette notion peut être utilisée à propos des aides sociales légales, des aides facultatives des collectivités locales, des aides caritatives, des ser-

vices ou même à des établissements (43). Cette précision est importante puisque l'on repère bien dans les entretiens que les causes de non-recours et le sens de ces situations ne sont pas les mêmes selon qu'il s'agit du non-recours aux prestations contributives, aux prestations non contributives, ou encore du non-recours aux aides proposées par les associations.

A l'évidence, le non-recours dépend de la nature de ce qui est proposé, par exemple des montants en jeu. L'évaluation du non-recours au minimum vieillesse au niveau national a par exemple démontré que ce phénomène est plus fort lorsque les montants d'ASPA sont les plus faibles (qui sont aussi des niveaux où le recours sur succession peut être un frein très important). Ce constat est valable pour l'ensemble des prestations sociales qui sont dégressives comme le RSA et la prime d'activité, où le non-recours peut être expliqué par certaines personnes comme un arbitrage entre les montants auxquels elles sont éligibles (par exemple la prime d'activité peut représenter une vingtaine d'euros mensuels) et les coûts nécessaires à l'obtention de ces prestations. Pour comprendre ces coûts et dépasser la seule logique économique (arbitrage financier), la littérature sur le « fardeau administratif » permet d'identifier trois composantes principales : les coûts d'apprentissage (temps et efforts pour rechercher des informations sur un dispositif, vérifier son éligibilité...), les coûts de conformité (fournitures de justificatifs pour attester l'éligibilité au dispositif, coûts financiers...) et les coûts psychologiques (stress lié à l'incertitude sur la capacité à réaliser les démarches...). Ce dernier type de coûts est particulièrement observable dans le non-recours à l'aide alimentaire. S'adresser aux associations qui font ces aides génère un sentiment de stigmatisation et de honte très fort. Mireille, 66 ans, l'exprime bien quand on lui demande si elle va au secours populaire fran-

çais, sachant qu'elle bénéficie d'une aide bimensuelle de la Croix rouge.



[Le Secours Populaire] j'ose pas. C'est déjà dur la Croix Rouge quand elle se gare devant la maison... [...] si vous saviez... Au début j'en avais les jambes qui tremblaient [...] Aller chercher de l'aide c'est très... honteux. La honte. Alors que je sais très bien qu'il n'y a pas de honte. Vous avez gagné votre vie, vous étiez à un haut niveau, vous étiez élue et là... pfiou... Aller chercher de l'aide... Personne sait dans quelles difficultés je vis. Tout le monde croit que je vis très bien. Je fais semblant. Et je pense que je suis pas la seule.

L'extrait précédent permet d'introduire la deuxième caractéristique du non-recours. Les différents travaux existants ont notamment montré l'importance de tenir compte de la temporalité de ces situations. La réalité du phénomène, son vécu, ses conséquences, et ainsi les leviers d'action, sont en effet très différents selon que le non-recours recouvre des situations passagères ou à l'inverse fréquentes ou « installées » dans le temps.

- **Non-recours temporaire** : entre le moment où une personne devient éligible et le moment où elle demande une prestation.
- **Non-recours permanent** : apparaît quand une personne ne demande pas une prestation entre le moment où elle devient éligible et le moment où elle ne l'est plus.
- **Non-recours frictionnel** : dû au non-versement complet ou partiel et pendant une période plus ou moins longue, de prestations alors même que des droits sont ouverts.
- **Non-recours cumulatif** : une personne éligible à plusieurs prestations, mais ne les perçoit pas toutes (44).

Le non-recours permanent est plus rare que le non-recours temporaire, que



nous développons ensuite. Parmi les personnes rencontrées, il est observé principalement sur la prime d'activité ou la complémentaire santé solidaire (CSS). La méconnaissance de la prestation (quant à son existence ou au public ciblé), et la perception erronée de son éligibilité sont des facteurs explicatifs de ces non-recours. Thierry, un saisonnier de 58 ans, illustre les deux explications. Il est sans mutuelle depuis un an. Auparavant couvert par la mutuelle du travail, ses récents emplois en saison ne lui ont pas permis d'avoir des revenus suffisants pour cotiser. Or, il a appris récemment l'existence de la CSS. Au moment de l'entretien, il explique qu'il n'a pas abordé ce sujet avec l'assistance sociale qui l'accompagne, mais qu'il le fera prochainement. De plus, il n'a jamais été allocataire de la prime d'activité, pensant être au-dessus des seuils. Ses revenus professionnels se situent pourtant légèrement au-dessus du SMIC et sont variables selon les périodes de l'année. Il est probable qu'il soit concerné par la prime d'activité, mais il n'en a pas fait la simulation.

Par ailleurs, le non-recours permanent s'explique également par de la non-demande volontaire. Le registre explicatif est alors différent et renvoie davantage à la pertinence de l'offre proposée, au regard des besoins des personnes. Avoir des remboursements moindres avec la CSS alors que l'on a des besoins de soins importants, mettre en regard le montant de la prime d'activité (parfois autour d'une cinquantaine d'euros) avec les démarches nécessaires pour l'obtenir ainsi que sa situation financière,

sont des exemples de ces formes de non-recours volontaires :



Je me dis, voilà des fois, il y a des sommes tellement minuscules que ça vaut pas le coup de faire tous ces papiers là pour juste une petite aide [rires].



Dans ce type de cas, les situations de non-demande volontaire poussent à interroger les modes de production des politiques publiques en ouvrant la réflexion sur la pertinence de l'offre sociale du point de vue de sa réception par les publics (45).

Enfin, le non-recours permanent apparaît, pour certains enquêtés, dans des moments particuliers de leur parcours de vie. Ces situations concernent un faible nombre de personnes, mais elles renvoient directement à ce que les professionnels de l'action sociale évoquent souvent, à savoir la difficulté à toucher des personnes qui cumulent plusieurs difficultés à un moment de leur vie. Parmi les enquêtés, il y a ainsi Florent, 46 ans, qui a vécu une période où il s'est isolé, suite au décès de sa compagne : *« pendant 2 ans, je suis tombé, mais je suis tombé bas à m'en foutre des papiers et de tout. »* Perrine, 32 ans, n'a plus fait de démarches administratives pendant quelques mois, une fois qu'elle avait réglé sa priorité qui était de trouver un logement, après avoir fui le domicile de son ex-conjoint, avec ses enfants. Citons également Leslie, 35 ans, qui revient sur une période de sa vie sans-domicile, où elle se décrit comme : *« une pure SDF, j'étais connue de nulle part, sauf au niveau de l'identité »*. À cette époque, elle n'a ni contact avec la Mission locale, ni aide financière ou alimentaire, ni mutuelle : *« Pendant 2 ans, j'ai été assez... j'ai rien demandé à personne. Je mangeais même pas »*. Enfin, prenons le cas de Kate, qui sort depuis peu d'une pé-

riode où elle était sans ressource financière, n'ayant pas renouvelé son RSA, et sans mutuelle non plus. Pour vivre, elle a tenu un temps sur ses économies puis sur l'aide d'un proche qui l'a hébergé et qui la nourrissait. Elle a été contactée par les services sociaux, mais n'a pas répondu pendant un certain temps :

« C'est de ma faute parce que Madame XXX [assistante sociale] m'a relancée. Il faut pas croire que le Conseil général m'a laissée tomber. Pas du tout. Je pense que sans avoir les tenants et aboutissants ils se rendaient bien compte puisque j'étais pas au rendez-vous, et puisqu'ils ont certainement eu un retour aussi des aides sociales ou du RSA qui n'était plus versé. Enfin bref certainement peut-être aussi des sons de... que ça n'allait pas au niveau du loyer. Enfin donc il y a eu des relances de leur part auxquelles je n'ai pas répondu. Je pense qu'à ce moment-là j'étais en train de plonger. Donc oui, la main était là, mais je l'ai pas prise. [...] Je suis pas fière, mais c'est pour ça, je peux pas, c'est ma faute, on m'a tendu la main, mais à ce moment-là j'étais plus apte à la prendre ».

Elle explique cette situation par le cumul de difficultés vécues à cette époque, où sa reprise d'emploi a été entachée par un accident, et un épisode de dépression :



Je me sentais débordée. Et du coup, au lieu de réagir comme une personne normale... je crois que tout s'est cumulé, la séparation du père de mon enfant, la séparation d'avec mon fils derrière, je reprends le travail, et bim. Finalement, je crois que ça faisait longtemps que j'avais un mal-être sous-jacent.

Du non-recours « temporaire » à la demande d'aide

Les situations de non-recours évoquées dans les entretiens renvoient plus fré-

quemment à du non-recours temporaire. Ces situations recouvrent en partie des problèmes de délais administratifs, d'attente de démarches parfois longue (par exemple pour les demandes d'allocations adultes handicapés). Ce point permet de rappeler ce que la littérature sur le non-recours a très tôt avancé sur les facteurs explicatifs du phénomène, à savoir qu'il faut éviter de renvoyer l'explication uniquement aux personnes concernées et qu'il est ainsi nécessaire de tenir compte des facteurs qui leur sont extérieurs. Parmi les modèles explicatifs du non-recours, un en particulier est intéressant pour comprendre les entretiens menés en Isère. Il s'agit de celui développé par W. Van Oorschot (46), qui propose une analyse des arbitrages qui font qu'une personne accède à ses droits. Il intègre ainsi la dimension du temps et il identifie trois phases : celle du « seuil » (connaître l'existence d'une prestation ou d'un service, se considérer comme éligible, penser que sa situation est passagère et ne nécessite pas de demander un droit...), des « arbitrages » (avec les facteurs encourageant ou inhibant la demande) et enfin celle de la « demande » (décision de recourir). Pour sortir d'une lecture centrée uniquement sur les individus, W. Van Oorschot montre que les décisions dépendent aussi des expériences passées de contact avec les institutions et des fonctionnements administratifs (qualité de communication, complexité des procédures, disponibilité des procédures...).

Ces éléments permettent de replacer les exemples de périodes pendant lesquelles les personnes enquêtées ont été en non-recours à différentes aides ou prestations sociales et comprendre les raisons des non-recours temporaires. Il est très clair que la première phase de « seuil » est centrale, en particulier autour des enjeux de connaissance des aides et de perception de son éligibilité. De nombreuses personnes témoignent du temps nécessaire pour avoir l'information nécessaire sur ce qui existe, sur qui peut en être bénéficiaire et comment y accéder. Il est également question ici des représentations que les personnes ont des dispo-

sitifs et de l'opinion qu'elles s'en font, à l'image de ce que dit Georgina à propos de la CSS. Elle ne connaît pas la CSS, mais elle a entendu parler de la CMU, qu'elle n'identifie pas pour elle étant en emploi (femme de ménage) : *« j'ai entendu, je sais qu'il y a des voisines à moi, ils ont ça, mais apparemment c'est pour les gens qui travaillent pas »*. A la fin de l'entretien, elle demandera comment y avoir droit et où s'informer.

Dans cette phase, W. Van Oorschot intègre le fait que les personnes peuvent avoir d'autres alternatives au recours aux aides et prestations, ou qu'elles peuvent avoir le choix entre plusieurs prestations. Ainsi, une des raisons des non-recours temporaires tient à l'existence de ressources différentes de la solidarité institutionnalisée (proposées par les services sociaux, associations...) et à la mobilisation en premier lieu de ces ressources :



C'est pas mon genre d'aller demander, je préfère aller me débrouiller par moi-même... je vais demander quand vraiment j'ai pas de moyen de faire autrement.



La partie précédente sur les stratégies de débrouille montre bien la diversité de ce qui peut être mobilisé par les personnes, que ce soit des ressources informelles (voisinage...) ou formelles, à l'image du prêt sur gage du Crédit municipal.

Dans la phase suivante, les arbitrages dépendent de facteurs déclenchant ou à l'inverse inhibant la demande. Parmi les derniers, les entretiens en donnent à voir trois fréquents :

- la stigmatisation sociale et l'exposition de soi dans un environnement proche : *« C'est le premier pas qui était dur, le regard des autres. Puis on se dit qu'on est tous dans la merde alors bon »*.
- les représentations et expériences passées des services sociaux (len-

teur de la prise de RDV...) et/ou du rôle des travailleurs sociaux : « *Moi je vais pas [voir l'assistante sociale] parce que à l'époque, il y a mon mari. À l'époque, je travaillais pas. Et moi, quand j'allais là-bas, plusieurs fois pour demander des aides, il m'a jamais apporté, alors que moi je vois qu'il y a des gens qu'ils abusent du système, qu'ils sont tout le temps-là. Et moi quand j'y vais il me donne pas de droit. Donc quand j'ai trouvé mon travail, j'ai dit je me débrouille avec ce que j'ai, et je vais plus demander. Même quand mon mari il est décédé, j'ai même pas mis un pied là-bas pour demander les aides. Je me suis débrouillée toute seule.* »

- les perceptions d'une offre contingente (c'est-à-dire qui ne puisse pas répondre à tous les besoins), impliquant de laisser sa place aux situations plus difficiles que la sienne :



J'aurais pas fait [de moi-même une demande d'aide], je laisse ma place à ceux qui ont plus besoin [...] J'ai essayé de tenir et puis... voilà.



D'autres facteurs déclencheurs de demande sont à l'inverse observables. Pour les analyser, nous pouvons renvoyer au travail de B. Vial qui a étudié l'expérience du non-recours des jeunes aux institutions d'insertion (Mission locale...) (47). Il y décrit notamment les ressorts sociologiques des « déclics » qui font que des jeunes (se) retournent vers les institutions. Il pointe à juste titre que ce terme de déclic est utilisé directement ou dans une manière proche par les jeunes eux-mêmes dans leurs récits, pour insister sur un point de bascule qui a fait qu'ils ont (re)pris contact avec les institutions. Nous observons la même chose dans les entretiens en Isère. B. Vial identifie ensuite quatre formes de déclics, qui permettent pour trois d'entre eux (48) d'organiser les propos

des personnes que nous avons rencontrées :

1 Les déclics à caractère « accidentel », en lien avec un événement biographique négatif. Cette forme de déclics est particulièrement forte dans les entretiens. Elle permet de souligner dans le récit des personnes rencontrées l'importance de la dégradation de la situation financière : « *Je me suis fait un peu peur. Le mois dernier j'ai dit il va falloir trouver une solution parce que je vais plus pouvoir acheter à manger en fait, ou payer les factures* ». C'est surtout l'importance des privations alimentaires qui revient, en particulier pour les personnes ayant une charge familiale. En effet, les besoins alimentaires croissants et/ou urgents, notamment l'impossibilité de nourrir ses enfants ou de manger régulièrement, sont un facteur déclencheur important dans la décision de demander de l'aide : « *parce que là je mets pas que ma vie en jeu, mais aussi [celle de ma fille] [...] déjà que moi toute seule, ça serait compliqué d'arrêter de manger [...]. Donc quand on a un enfant c'est encore plus compliqué. Faut vraiment faire un travail sur soi et dire merde, il faut mettre la fierté, la rancœur et tout ce qui s'ensuit de côté* ».

2 Les déclics à caractère à caractère « évènementiel », quand « les individus insistent d'abord sur l'importance d'un événement biographique positif qui a changé le cours de leur existence », comme le fait de se mettre en couple ou de déménager dans un environnement offrant davantage de ressources. Dans ce type de déclics, on peut également intégrer la rencontre d'un professionnel (ou d'un bénévole) qui a pu être décisive. C'est le cas de Florent. Le déclic selon lui est la rencontre récente avec la directrice du CCAS qu'il nomme par son prénom et qu'il évoque plusieurs fois au cours de l'entretien. Il la présente comme une professionnelle engagée, « *qui fait ses heures* » (à la différence selon lui des jeunes générations) et qui est très à l'écoute. Les démarches de Florent pour son logement insalubre ont été le moyen de la rencontrer puis d'aborder d'autres problématiques et d'être orienté vers les

sistante sociale de la MSA. L'expérience du déclic montre ainsi le rôle joué par certains professionnels qui ont été décisifs (déclics biographiques), avec la rencontre, dans les témoignages, du « bon » professionnel au « bon » moment, celui qui a fait preuve d'écoute et qui a été aidant dans la situation.

3 Les déclics à caractère « processuel », où « les individus inscrivent le déclic dans un processus global », sans identifier d'évènement ou de facteur particulier. B. Vial identifie ce type de déclics parmi les personnes connaissant ou ayant connu une période de dépression ou de découragement. Kate illustre ce cas de figure. Elle a connu une période sans ressource financière, pendant laquelle elle ne répondait pas aux courriers ou visites des services sociaux, où elle se décrit comme « *en train de plonger* », où « *on m'a tendu la main, mais à ce moment-là j'étais plus apte à la prendre* ». À la question de ce qui fait qu'elle a contacté à nouveau les institutions, elle présente cela comme le résultat d'un processus long, où la présence de services proches de chez elle a été soutenante :



Je pense qu'il me fallait un temps... Je sais pas... oui, pour réfléchir. Et puis avoir l'envie de me relancer et c'est pour ça que le Conseil général, la maison des services, ici, on a quand même des petites choses très aidantes [...]. Et à partir du moment où j'ai décidé de me reprendre en main, j'ai pu m'appuyer donc sur Madame XX (AS), sur l'accès à internet ou pour les aides vis-à-vis des impôts et autres via la maison des services.

La durée pendant laquelle les personnes passent successivement les trois phases et les caractéristiques des freins engendrant du non-recours temporaire sont différents selon les aides ou prestations concernées. En l'occurrence, le recours

à l'aide alimentaire apparaît comme la conséquence d'une période plus longue d'arbitrages, du fait de la nature assistancielle de cette aide : « *le RSA, j'ai pas un sentiment de honte d'en bénéficier parce que je me dis finalement bon, j'ai travaillé quand même auparavant. J'ai 48 ans aujourd'hui, depuis l'âge de 18 ans, je travaille donc quelque part. Je me dis bon, je profite pas de la société entre guillemets, hein. Ici [au Secours populaire] c'était plus parce que je me disais que je pouvais m'en sortir. Il y a d'autres personnes qui méritent... qui méritent, je ne sais pas, mais qui ont des besoins* ». Plus que pour l'accès à des prestations sociales, le recours à l'aide alimentaire associative est vécu comme un symbole de perte d'autonomie, voire de déclassement social. Nathalie, 43 ans, décrit lors de l'entretien ce sentiment, qui est exacerbé par les conditions d'accueil de l'association qu'elle fréquente et la nécessité de devoir faire la queue pour récupérer un colis alimentaire : « *Je me sens un peu dégradée parfois [...] Je me dis, mais comment j'en suis arrivée là. C'est vrai que les toutes premières fois où j'y étais, si j'avais pu me cacher sous une cagoule ou n'importe quoi, j'avais honte. En fait. Voilà, j'avais honte de devoir demander de l'aide en fait* ».

Une sollicitation des acteurs dépendante de la nature des besoins, de l'offre existante sur le territoire et de sa connaissance

Les entretiens permettent d'analyser vers qui les personnes se sont tournées, une fois le « déclic » dans la demande d'aide. Il s'agit ici de s'arrêter sur la sollicitation des ressources institutionnelles, et non informelles (l'aide proches, de familles, de voisins...) telles que décrites à plusieurs reprises dans le rapport. La logique qui présidait au choix de se tourner vers tel acteur plutôt qu'un autre est difficile à retracer pour les personnes interrogées, en partie du fait d'un « biais de mémoire » (la première demande adressée peut avoir été ancienne dans les

parcours des personnes). C'est le cas de Pierre, qui a sollicité l'aide du département et de France service, mais n'identifie pas vraiment les acteurs :



Bah c'est l'assistante sociale, Madame [l'AS] qui m'a dit... Elle m'a dit va là-bas si t'as... » [Donc le premier endroit où vous êtes allé c'était au Département ?] Ouais je m'en rappelle plus. T'sais tu gravites entre les trucs. Là, là, là, là...



Cela dit, nous pouvons observer que ce choix dépend de trois principaux facteurs. Le premier concerne l'offre sur les territoires et leur lisibilité. L'enquête sur des territoires isérois différents donne à voir des endroits plus ou moins dotés en acteurs, en services, en ressources. Cela est apparu dès la définition des entretiens collectifs avec les professionnels et bénévoles, de même que dans la recherche d'acteurs pouvant nous mettre en contact avec des personnes concernées. Les personnes interrogées reviennent elles-mêmes sur le peu d'acteurs existants autour de chez elles, ce qui peut être vécu comme un soutien insuffisant pour Leslie qui ne trouve pas de structures proposant de l'aide vestimentaire. Son raisonnement repose sur un calcul coût/avantages de devoir se déplacer à une quarantaine de kilomètres, à Grenoble :



[il y a rien] on doit aller à Grenoble ça veut dire, on a besoin de quoi alors on a besoin d'une voiture ou un bus, mais va prendre le bus avec 2 enfants, ça fait vite 15€ Hein, presque, 20€. 20€ ça veut dire ça va être les courses pour 4 jours, 3-4 jours ici. Après, il faut avoir la chance qu'il y a quelque chose pour tes enfants à Emmaüs. (Leslie, 35 ans)



Le deuxième facteur dépend de la connaissance de l'offre et les représentations que les personnes en ont. Les acteurs existants ne sont pas toujours repérés, connus des personnes, ou leurs compétences ne sont pas claires, comme le relate Lucie : « *J'ai pas eu contact avec [le CCAS et le Département], je sais pas exactement ce qu'ils font* ». Les personnes s'informent avant tout sur la base du bouche-à-oreille. Il n'est ainsi pas rare de voir qu'elles vont d'abord aller voir l'acteur qu'une personne de leur entourage leur a conseillé. Le fait également que l'on pense avoir une réponse rapide, positive, à sa demande joue dans le choix d'un acteur plutôt qu'un autre. Les services sociaux du Département peuvent parfois être perçus comme aidant uniquement les personnes en difficulté importante. C'est ce qui explique pourquoi Sophie, auto-entrepreneuse, a été uniquement voir une association de sa commune pour l'aide vestimentaire ainsi que le CCAS pour l'aide alimentaire, suite à des difficultés financières très récentes. Expliquant « *ne pas connaître le système* », elle considère qu'une assistante sociale ne pourrait pas l'aider :



[l'assistante sociale] vous voulez qu'elle fasse quoi ? [...] c'est pour les gens qui savent pas remplir un papier [...] en gros tant que vous avez pas de dettes, des choses comme ça, les AS ne peuvent rien faire pour vous. Donc si la solution c'est de se mettre des dettes partout... [c'est comme des fonds logement] il faut être en retard, amener un papier comme quoi on n'a pas payé.

(Sophie, 46 ans)

Le troisième facteur qui explique pourquoi une personne s'adresse à un acteur particulier dépend de la nature des besoins, tels que ressentis. Vu l'importance des restrictions alimentaires dans les déclis, les associations et structures d'aide alimentaire jouent ainsi un rôle important dans le parcours des personnes. Cette observation est à mettre en regard avec l'actualité sur les associations

d'aide alimentaire très sollicitées, au niveau national, amenées à devoir être plus sélectives. Or, quelles vont être les conséquences de ces changements récents, avec des critères de plus en plus restrictifs pour bénéficier des Restos du cœur et autres associations ? Autrement dit, que va-t-il se passer si cette porte d'entrée dans le système se ferme pour les personnes qui ne correspondent pas aux situations jugées prioritaires ?

Du fait de ces différents facteurs expliquant les choix réalisés par les personnes, les acteurs vers lesquels ces dernières se sont tournées sont nombreux. On retrouve globalement quatre types d'acteurs, sachant que notre méthode d'enquête a des conséquences sur nos observations :

- 1 Les services du Département, qui restent ceux sollicités en premier pour la majorité des personnes rencontrées, notamment parce qu'ils recouvrent un large champ de sujets. Les demandes initialement formulées par les personnes peuvent en effet être indépendantes d'une problématique financière (santé, famille). À noter qu'une partie des personnes ont été en contact avec les services du Département par l'intermédiaire d'un tiers (proche, membre de la famille), qui a sollicité par exemple une assistante sociale à leur place.
- 2 Les CCAS, sollicités principalement comme premier acteur pour les aides en nature (lorsqu'ils font de l'aide alimentaire par exemple) ou en espèces
- 3 Les associations caritatives, comme pour les CCAS, où les demandes initiales concernent les aides en nature (vêtements, alimentation...)
- 4 Les collectivités locales (mairie) et France services : les demandes adressées en mairie de son domicile tournent exclusivement autour du logement, parmi les personnes enquêtées. Le rôle des secrétaires de mairie est ainsi plus faible que l'hypothèse faite en amont de notre étude. Par contre, les France services se

distinguent comme un interlocuteur repéré sur certains territoires (et non sur d'autres), pour adresser des demandes généralistes (aide administrative et numérique, informations sur ses droits...).

Les échanges en entretien sur les trajectoires institutionnelles donnent à voir l'enjeu de la détection des situations de difficultés socioéconomiques puis de leur orientation, c'est-à-dire de comprendre les besoins sociaux au-delà de ce que les personnes formulent explicitement. Comme Laurent qui a pu aborder ses difficultés financières lorsqu'il est allé avec sa femme rencontrer une sage-femme en PMI : « *[après une visite à la maison du département (MDD) pour la PMI] de fil en aiguille, ils ont dit la MDD elle existe aussi pour d'autres services, y'a pour aussi manger, si vous avez besoin, ainsi de suite quoi. Donc on a connu ça, on en a bénéficié quelques temps* ». Ce type de situations est également observable après le recours initial à un autre acteur que le Département, comme Clara. Elle s'est rendue au CCAS de sa ville pour obtenir une carte d'entrée gratuite à la piscine, ce qui a été l'occasion de parler de sa situation et d'être orientée vers les Restos du cœur.

(34) Conseil d'État, Les conditions de ressources dans les politiques sociales : plus de simplicité, plus de cohérence, 2021.

(35) Pour rappel, bien que l'étude soit située dans le milieu rural, nous n'avons pas rencontré de personnes affiliées à la Mutualité sociale agricole.

(36) Voir la typologie de l'Odenore, qui identifie quatre formes de non-recours : la non-connaissance, la non-demande, la non-réception et la non-proposition.

(37) Pour y faire face, la réforme actuelle de la « solidarité à la source » vise à simplifier la déclaration de ressources des allocataires et ainsi éviter les erreurs génératrices d'indus.

(38) IGAS « Les indus de la branche famille » (2013).

(39) Philippe Warin, « Le non-recours : définition et typologies », Working Paper de l'ODENORE, 2016, n°1 (version actualisée).

(40) Hannafi C., Le Gall R., Marc C., Omalek L. (2022), Mesurer régulièrement le non-recours au RSA et à la prime d'activité : méthode et résultats. Les dossiers de la DREES, n°92.

(41) Rapport annuel de la complémentaire santé solidaire, édition 2021.

(42) Chiffres de la DARES, 2022.

(43) Philippe Warin, Petite introduction à la question du non-recours aux droits sociaux, ESF éditions, 2020.

(44) Math A., Oorschot (Van), W. (1996), « La question du non-recours aux prestations sociales », Recherches et Prévisions, no 43.

(45) Philippe Warin, « Ce que demande la non-demande. Autour du non-recours aux aides sociales », La Vie des idées, 23 octobre 2018.

(46) Pour une synthèse, voir Warin, op. cit., 2020.

(47) Benjamin Vial. L'expérience du non-recours dans les parcours d'insertion des jeunes peu ou pas diplômés. Science politique. Université Grenoble Alpes, 2020.

(48) Nous ne retrouvons pas dans les entretiens les déclis à caractère « providentiel », où « les individus soulignent le caractère improbable et inespéré du déclic ».

* Il s'agit d'un livrable complémentaire à ce rapport, recueil de portraits d'enquêtés.



Notes



L'INSÉCURITÉ SOCIALE EN MILIEU RURAL EN ISÈRE

Une étude réalisée en partenariat avec :



isere.fr
contact : dpm.ode@isere.fr

